



HAL
open science

L'élaboration d'une politique sportive municipale : Diagnostic initial et perspectives d'évolution pour la commune de Seloncourt (25)

Josselyn Mourot

► **To cite this version:**

Josselyn Mourot. L'élaboration d'une politique sportive municipale : Diagnostic initial et perspectives d'évolution pour la commune de Seloncourt (25). Sociologie. 2011. hal-01879820

HAL Id: hal-01879820

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-01879820v1>

Submitted on 24 Sep 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

Master
« Conduite de Projets &
Développement des Territoires »

Spécialité « Conduite de Projets en Sport, Santé et Société »

Parcours « Management et Communication en Sport »

Mémoire de fin d'études présenté pour l'obtention du grade de master

**L'élaboration d'une politique sportive
municipale :**

**Diagnostic initial et perspectives d'évolution
pour la commune de Seloncourt (25).**

présenté par

Josselyn MOUROT

Maître de stage : M. Samuel BUHLER, Directeur Général des Services à la mairie de Seloncourt.

Guidant universitaire : M. Samuel BUHLER sous couvert de M. Gil DENIS, Directeur de la formation du master « Conduite de Projets et Développement des Territoires »

Juin 2011

Remerciements

Je tiens à remercier en premier lieu madame Tharin, maire de Seloncourt, ainsi que toute l'équipe municipale de m'avoir si bien accueilli et mis dans des conditions de travail si favorables. J'espère que les travaux que j'ai effectués pendant ces cinq mois auront mérité toute la générosité que l'on m'a témoignée.

Je remercie également Christine Foresti, adjointe à la Culture, à la Vie associative et sportive, dont la volonté et l'implication dans la vie sportive de la commune sont à l'origine de cette étude.

Un énorme merci à Samuel Buhler, mon maître de stage, avec qui j'ai eu d'excellents rapports tout au long de ces cinq mois. La confiance qu'il m'a témoignée, ses conseils avisés et l'ardeur qu'il a mis à collecter pour moi certaines données ont participé à l'aboutissement de cette étude dont ce mémoire vous donne un aperçu.

J'adresse mes remerciements à tout le personnel communal et, plus particulièrement, à toute l'équipe travaillant avec moi au sein du Centre Culturel, à savoir : Catherine, Laure, Sandrine, Véronique, Claude et Guillaume, pour leur gentillesse et leur bonne humeur.

Je remercie vivement les animateurs du Service Jeunesse et des Francas ainsi que les écoliers présents en même temps que moi à la restauration scolaire. Ils m'ont permis de me détendre et de me changer les idées pendant la pause de midi.

Merci également à tous les interlocuteurs avec qui j'ai pu m'entretenir au cours de ce stage, qu'ils soient présidents d'associations, enseignants, responsables de services municipaux dans les collectivités voisines... pour avoir contribué aux résultats de cette étude.

Je suis très reconnaissant envers Gil Denis et tous les intervenants du master Proj&Ter de m'avoir enseigné avec passion tous les savoir-faire nécessaires à la réalisation de ce travail.

Je remercie enfin ma famille et mes amis de m'avoir permis de garder un moral et une pêche d'enfer tout au long de cet exil de cinq mois en terre comtoise !

Sommaire

Introduction	1
I. Cadre général	3
1. L'historique des politiques sportives communales	3
2. L'organisation du sport en France.....	6
3. Le cadre juridique.....	8
II. État de la question	11
1. Un manque de coordination observé	11
2. L'instauration d'un Service Municipal des Sports ?.....	11
3. La politique sportive actuelle	11
4. Le questionnement.....	12
5. La démarche requise	12
III. Méthodologie	13
1. La détermination des orientations politiques.....	13
2. Le diagnostic	15
3. L'élaboration des actions.....	28
IV. Difficultés rencontrées	30
V. Résultats et analyse du diagnostic externe	31
1. Présentation de la commune de Seloncourt	31
2. La politique sportive de PMA	31
3. Les politiques sportives du CG25 et du CR Franche-Comté	32
4. Les sociétés sportives de Seloncourt.....	33

5. Le financement des associations sportives	42
6. Le public scolaire	44
7. La structure démographique de la population seloncourtoise.....	49
VI. Résultats et analyse du diagnostic interne	53
1. Les orientations politiques à Seloncourt	53
2. Les différentes formes d'organisation sportive	55
3. Le service « Animation, Jeunesse »	58
4. Les projets d'installations sportives	60
5. Les installations sportives existantes.....	63
6. Communication et événementiel sportif à Seloncourt	71
7. Les subventions accordées aux associations sportives	74
VII. Enjeux et cibles	79
Conclusion et pistes de réflexion	81
Glossaire	83
Bibliographie	85
1. Ouvrages	85
2. Revues.....	85
3. Études et travaux.....	85
4. Sites internet.....	86
Sommaire des annexes	87

Introduction

Dès 1936, la création d'un sous-secrétariat d'État chargé des sports dirigé par Léo Lagrange a marqué la reconnaissance d'une « politique sportive » à tous les niveaux de décision organisant la vie collective. Nous nous intéresserons plus particulièrement, au cours de cette étude, aux politiques sportives mises en place dans les communes grâce à l'exemple de Seloncourt, ville d'environ 6000 habitants située au Nord-est du département du Doubs dans l'agglomération de Montbéliard.

Élaborer une politique sportive municipale porteuse de véritables projets sportifs est un travail nécessitant une connaissance fine de la situation sportive du territoire étudié. La mission qui m'a été confiée dans le cadre de ce stage n'est pas d'élaborer moi-même une politique sportive, ce travail étant réservé aux élus et, en particulier, à l'adjoint aux sports. Il m'a été demandé d'effectuer un diagnostic « sportif » de la ville de Seloncourt, et de mettre en évidence les grands axes à améliorer afin que les élus puissent choisir des orientations politiques permettant de répondre aux différents enjeux que mon travail aura permis de détecter. Mon étude constitue donc seulement une étape à l'élaboration d'une politique sportive mais une étape décisive qui va conditionner la conduite du ou des futurs projets sportifs. Cette étude diagnostique devra donc permettre de passer d'une logique d'action à une logique de projet tout en définissant la bonne gouvernance à adopter par la municipalité quant à la question sportive.

Pourquoi un stage en collectivité ?

Le thème de ce stage ainsi que les missions qui allaient m'être confiées m'ont conduit à candidater à l'offre proposée par le directeur général des services de la ville de Seloncourt, qui fut donc mon maître de stage.

Ma motivation ne fut pas très difficile à démontrer. J'avais choisi de « m'exiler » pendant cinq mois dans une ville que je ne connaissais pas au sein d'un département que j'avais tout juste traversé quelques fois pour aller en vacances, sur un territoire où tout était à découvrir pour moi. Mon choix s'est porté sur ce stage car il correspondait parfaitement à mes aspirations professionnelles, celles que je m'étais découvertes au fil de ma progression au sein

du master ProjTer. J'ai, en effet, l'intention d'intégrer le Service des Sports d'une collectivité. La variété des missions que peut avoir un responsable de Service des Sports est, pour moi, synonyme d'apprentissages quotidiens. La polyvalence et la qualité de l'enseignement reçu pendant ces deux années de master me permettront, je l'espère, de correspondre au profil attendu pour un tel poste. Le concours de Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives (CTAPS) auquel je devrai m'essayer tôt ou tard me donnera une idée de mes capacités à exercer cette profession.

Ce stage à Seloncourt où j'ai pu rencontrer, et découvrir parfois, les différents acteurs du sport que ce soit à l'échelle de la commune, de l'agglomération de Montbéliard, du département du Doubs ou de la région Franche-Comté, m'aura permis d'approfondir mes connaissances en me confrontant directement à la réalité telle qu'elle est vécue dans une collectivité territoriale. L'autonomie et la confiance que l'on m'a accordées ont toujours favorisé mon esprit d'initiative me permettant ainsi de rester maître de mon apprentissage.

Au final, les connaissances et compétences acquises pendant ces cinq mois de travail me seront indubitablement profitables tout au long de la carrière professionnelle que j'envisage. Ce fut donc une expérience extrêmement positive et enrichissante.

L'articulation de ce mémoire

Concernant le contenu de ce mémoire, une première partie sera consacrée à une présentation du cadre général qui instruira notre compréhension théorique des politiques sportives municipales. Nous nous interrogerons ensuite sur la situation spécifique de Seloncourt avant de proposer une méthodologie permettant de répondre à nos questionnements. Les dernières parties dresseront un constat de la situation actuelle et anticiperont les évolutions probables avant de proposer des orientations permettant de répondre aux enjeux détectés.

I. Cadre général

1. L'historique des politiques sportives communales

Avant de nous intéresser à la politique sportive de la ville de Seloncourt, il paraît important de dresser un bref historique des politiques sportives municipales telles qu'elles ont été menées en France des années 30 à aujourd'hui.

a. Une politique d'équipements

Les municipalités commencent à prendre en compte le sport dans leurs orientations politiques par le biais des équipements sportifs dès les années 1930. À l'époque, le sport est perçu comme un moyen d'action agissant sur l'aménagement du territoire. Léo Lagrange, sous-secrétaire d'État aux sports et aux loisirs sous le gouvernement du Front Populaire lance alors un programme qui « *encourage explicitement la politique sportive d'aménagement du territoire et de réduction des inégalités sociogéographiques* ». C'est dans la période des années 30 que l'on voit également la naissance des premiers Offices Municipaux des Sports (OMS¹) dont l'objectif est que « *chaque commune possède et utilise à plein rendement un stade ou un terrain de sport* ». À l'époque, la France est très en retard en matière d'infrastructures sportives puisqu'on ne comptait en 1936 que quelques 149 parcs des sports, 102 stades olympiques, 627 terrains de jeux aménagés, 2357 terrains de jeux, 70 piscines et 442 baignades soit un total de 4234 installations ([J-L Gay Lescot ; 1992](#)). La référence de l'époque était l'Allemagne qui a d'ailleurs accueilli les Jeux Olympiques de 1936. Ce n'est qu'à partir des années 1960, dans le cadre des trois lois de programmes d'équipements sportifs et socio-éducatifs que la construction d'infrastructures sportives va s'accélérer. Suite à cela, l'opération « *Mille piscines* » s'échelonna de 1971 à 1976. Les piscines « *Tournesol* », facilement industrialisables, constituent l'un des concepts retenus. L'objectif est de proposer un équipement de proximité, simple et concret. C'est également dans les années 1970 que l'on construit les premiers Complexes Sportifs Évolutifs Couverts (COSEC).

¹ Le glossaire en pages 82-83 présente les différents sigles, acronymes et abréviations utilisés.

b. Une politique éducative

Dans les années 1930 sous le gouvernement du Front Populaire, le sport participe non seulement à l'aménagement du territoire mais aussi à l'éducation et aux loisirs. Mais ce n'est qu'à partir des années 1970 que la construction des piscines Tournesol entraînera la création de nombreux postes de Maîtres Nageurs Sauveteurs (MNS) qui en assureront la sécurité. L'Éducation Nationale s'est, en effet, appuyée aussitôt sur ces constructions de masse pour proposer un enseignement de la natation à l'école. Le processus d'externalisation de l'apprentissage à l'école primaire par des intervenants extérieurs, les MNS, a alors débuté. La mise à disposition du personnel communal pour dispenser l'éducation de la natation aux enfants se généralisera par la suite à toute une gamme d'activités physiques et sportives du fait de la création en grands nombres de stades et de terrains de jeux qui va très vite faire suite à la construction des piscines. Même si la crise économique d'après 1968 va faire diminuer progressivement le budget de l'État consacré au sport, la mission éducative des politiques sportives communales va alors prendre son envol. Ainsi, en 1990 selon le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), 86% des communes mettent du personnel à disposition des écoles primaires.

c. Une politique de soutien aux associations sportives

Les associations sportives locales, comme les autres formes associatives, ont rapidement été prises en considération par les élus. Ces derniers ont vu au sein du tissu associatif des électeurs potentiels dont il fallait tenir compte. C'est ainsi que le soutien aux clubs sportifs par la mise à disposition d'équipements, par le soutien financier et par la mise à disposition du personnel communal parfois, est devenu un moyen de répondre à des enjeux électoraux. Des Services Municipaux des Sports ont ainsi commencé à se créer en France dès la fin de la 2^{ème} Guerre Mondiale, « *ils représentaient alors le complément naturel de l'OMS (Offices Municipaux des Sports) et avaient en charge la gestion des équipements sportifs et la gestion des deniers communaux alloués au sport.* » (P.Bayeux ; 2009). Les services municipaux des sports allaient constituer l'interface nécessaire entre le monde politique, l'administration et le tissu associatif. Le terme de « tissu » que l'on utilise à propos du monde associatif reflète complètement le fait que les associations sont vectrices de « liens » sociaux favorisant le bien-être et le bien-vivre sur un territoire.

d. Une politique de communication par le sport

En plus de tout cela, les bons résultats des clubs sportifs locaux constituent généralement une source de fierté d'appartenance, de bonne image et de notoriété pour leur territoire de rattachement. Une commune accueillant en son sein un club de haut-niveau ou une association sportive dont certains membres constituent l'élite de la discipline jouit ainsi d'un outil de communication très efficace. Des villes de taille modeste comme Gueugnon et Guingamp, qui comptent moins de 8000 habitants ou encore Sochaux qui en compte moins de 5000, sont ainsi connues de tous les passionnés de football en France. Notons tout de même que la ville de Sochaux doit également une bonne partie de sa renommée à la présence de l'industriel automobile Peugeot depuis le XIXème siècle. La valorisation d'un territoire peut également reposer sur d'autres supports que les clubs de haut-niveau. Un événement sportif d'envergure, une installation sportive innovante ou tout autre projet sportif original peut constituer un vecteur de communication interne et externe très efficace pour une ville.

e. Une politique d'animation de proximité

À partir des années 1990, les politiques sportives communales vont commencer à se réorienter vers la logique d'animation de quartiers et d'occupation du temps péri et extra scolaire. Les actions mises en place, notamment dans les quartiers sensibles, ont une finalité éducative et constituent un moyen de se prémunir contre le mal-être qui commence à transparaître dans certains territoires urbains. Les émeutes de Vaulx-en-Velin du 5 octobre 1990 constituent, en quelques sortes, l'élément déclencheur de l'instauration de cette éducation sportive de proximité. Aujourd'hui, bon nombre d'agents territoriaux des Activités Physiques et Sportives (APS) employés dans les communes ont pour mission d'assurer l'apprentissage du sport aux enfants. Les Éducateurs Territoriaux des APS (ETAPS) ou Opérateurs Territoriaux des APS (OTAPS) suppléent régulièrement les professeurs des écoles pour l'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive (EPS) dans le cadre scolaire. Ces mêmes agents communaux assurent souvent l'animation péri et extra scolaire en mettant en place des activités sportives sous différentes formes (ticket sport, accueil de loisirs, école municipale des sports ...).

f. Une politique sanitaire

Les politiques de santé publique se sont très tôt intéressées aux activités physiques et sportives. Dès le début du XIX^{ème} siècle, Pehr Henrick Ling, considéré comme le créateur de la gymnastique suédoise, est convaincu que les disciplines sportives, et la gymnastique suédoise en particulier, participent au développement de la force, de la souplesse et de la vitalité. Par la suite, Tissié va permettre à la pratique sportive, qu'il juge déjà à l'époque hygiéniste, de se développer à l'école. Bien des années se sont écoulées mais les discours sont toujours sensiblement les mêmes. Le ministère des sports lui-même assure la promotion des activités physiques et sportives (APS) comme facteur de bonne santé et de prévention des risques sanitaires. Les APS sont conçues dans une dimension préventive des politiques de santé publique et contribuent ainsi à la diminution du coût du volet curatif de ces mêmes politiques. Car ces dernières années, les sociétés occidentales ont vu augmenter de façon spectaculaire le nombre de personnes en situation de surcharge pondérale par exemple. Des campagnes de communication à grande échelle nous rappellent sans cesse que l'on doit « *manger au moins cinq fruits et légumes par jour* » qu'il faut « *manger et bouger* » que les excès sont dangereux pour la santé. La pratique d'activités physiques est reconnue comme étant l'un des remèdes contre ces dangers. Il n'est donc pas étonnant de voir se développer les politiques publiques, et notamment les politiques communales, en faveur des pratiques physiques. En cela, les « parcours de santé » constituent des exemples typiques au sein des communes.

2. L'organisation du sport en France

L'organisation sportive en France est structurée en un système assez complexe. Il existe un grand nombre d'acteurs intervenant dans ce domaine. Au cours de ces cinq mois de stage, nous sommes entrés en contact avec un certain nombre de ces organismes que nous présentons succinctement dans le *Tableau 1*. Nous n'allons volontairement pas détailler les rôles de toutes ces entités. Ce n'est, en effet, pas le sujet de ce mémoire qui traitera plus précisément de l'organisation sportive d'une commune. Nous rappellerons cependant brièvement le rôle attribué à chaque acteur quand il en sera question.

a. Les grandes entités de l'organisation sportive en France

			Fédérations Internationales	CIO	
	Structures Politiques		Structures Associatives		
	État	Collectivités Territoriales	Mouvement Sportif	Mouvement olympique	Offices du sport
Pays	Gouvernement Ministères (Jeunesse et Sport, Education Nationale)		Fédération Sportive Française	CNOSF	FNOMS
Région	Préfet de Région DRJSCS Rectorat	Conseil Régional	Ligue Comité Régional	CROS	CROMS
Département	Préfet DDJSCS Inspection académique	Conseil Général	Comité Départemental	CDOS	CDOMS
Commune EPCI		Municipalité Intercommunalité	Club Association		OMS OIS

Tableau 1. L'organisation sportive en France. Ministère Jeunesse et Sport. 2011

b. Une connaissance des acteurs nécessaire

Notre étude traite de l'élaboration d'une politique sportive municipale. Or toute politique publique à l'échelon local doit nécessairement s'inscrire dans une politique plus globale. Ceci est également valable pour une politique sportive. Connaître les stratégies des grands acteurs du sport et y adhérer permet de participer à une certaine cohérence du système. Mais avant de s'intéresser aux stratégies de chacun, il convient de connaître l'organisation de ce système et les relations entre ses acteurs. Nous voyons, grâce au *Tableau 1*, que les structures présentes au niveau de la commune sont les clubs et associations ainsi que les offices municipaux des sports. Cependant, une municipalité aura de forts liens avec les autres collectivités territoriales et son Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de rattachement. Ces derniers constitueront des partenaires dont il est nécessaire de tenir compte. Toute la colonne « État » du *Tableau 1* constitue l'autorité à laquelle la municipalité devra, la plupart du temps, se soumettre et ce, même si elle dispose d'une autonomie certaine.

Les autres acteurs présents dans ce tableau seront moins en lien avec la municipalité mais pourront néanmoins faire profiter cette dernière de résultats d'études et de travaux divers traitant du domaine sportif.

c. Une volonté de collaboration et de cohérence

L'État essaye de favoriser la coopération entre les acteurs du sport. Dans cette logique, le Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) et la Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR) ont créé, en 2002, un Schéma des Services Collectifs du Sport (SSCS). Voici les premiers mots de ce document :

« Le schéma des services collectifs du sport a l'ambition d'être un instrument de cohérence et de mobilisation de tous les acteurs du sport, tout particulièrement le mouvement sportif et les Collectivités territoriales. » (MJS et DATAR ;2002).

Nous comprenons donc bien qu'il conviendra pour une municipalité de dépasser les limites de son propre territoire pour mettre en place des formes de collaboration avec les autres acteurs du sport en France. Ce SSCS est donc une incitation à s'inscrire dans une démarche plus globale qui aura, sans doute, un retentissement plus fort.

3. Le cadre juridique

a. Le sport : un oublié des lois de décentralisation

L'une des grandes particularités du sport tient au fait que le cadre réglementaire et juridique mis en œuvre par les lois de décentralisations de 1982 ne donne aucune prérogative aux collectivités pour ce qui concerne le domaine sportif. On dit souvent par ailleurs que le sport a été le grand oublié des lois de décentralisation. Cependant, on peut interpréter différemment cet état de fait : *« Certains l'interprètent comme le signe d'un maintien de la totalité des engagements de l'État vis-à-vis de l'activité sportive ; d'autres, au contraire, l'ont interprété comme un transfert implicite de compétences au profit des collectivités territoriales » (Miège C ; 1993).* Il en résulte que les collectivités peuvent décider ou non d'instaurer une politique sportive en vertu de *la clause générale des compétences*.

Le Code Général des Collectivités Locales, articles L. 2121-29, ainsi que la loi du 2 mars 1982 article 23 (codifié article L. 3211-1 du CGCT) et la loi du 6 janvier 1986 article 6 (codifié article L. 4221-1 du CGCT) indiquent en effet que le Conseil Municipal, le Conseil

Général et le Conseil Régional sont compétents pour les affaires relevant de leur territoire, si la loi ne précise pas qu'une politique particulière relève d'un niveau de collectivité précis ([CGCT ; 2011](#)).

b. L'obligation de permettre la pratique de l'EPS

De son côté, la Loi sur le Sport du 16 juillet 1984, modifiée par la Loi Buffet du 6 juillet 2000, ne donnent pas beaucoup d'informations sur les obligations de chaque collectivités en matière de sport. Son article 1^{er} se contente d'inciter les collectivités territoriales à participer au développement des activités physiques et sportives. L'article 19-1 les incite à signer des conventions avec les services déconcentrés de l'État. La seule exception concerne les équipements nécessaires à la pratique de l'EPS dans les établissements scolaires. Dans son article 40, la loi contraint ainsi les collectivités compétentes (les communes pour les écoles primaires, les départements pour les collèges, les régions pour les lycées) à mettre à disposition les équipements nécessaires à la pratique de l'EPS.

L'acte II de la décentralisation, loi 2003-704 du 1er août 2003, n'a rien précisé de plus quant à la répartition des rôles des collectivités dans le domaine sportif. Les États Généraux du Sport qui se sont déroulés en décembre 2002 ont pourtant été l'occasion pour les collectivités territoriales et les représentants du mouvement sportif de s'exprimer en faveur d'une clarification des compétences de chacun. La requête est malgré tout restée sans suite.

c. La réforme des collectivités territoriales

La loi relative à la réforme des collectivités territoriales (qui prendra effet en 2014) ne change pas vraiment la donne concernant le sport qui reste une compétence partagée entre région, département et commune (au même titre que la culture et le tourisme). Cependant, la clause générale des compétences laissera sa place à une compétence générale sur le sport. Concernant les financements du mouvement sportif, « *les subventions de fonctionnement dans le domaine du sport mais aussi de la culture et du tourisme peuvent continuer d'être attribuées sans limitation du cumul.* » ([P.Bayeux ; 2010](#)). Les subventions d'investissement seront, quand à elles, soumises à un « schéma d'organisation des compétences et de mutualisation des services » qui prendra effet dès 2015 et qui permettra de rationaliser le financement des subventions en investissement. En somme, rien de très nouveau mais Patrick Bayeux s'en réjouit : « *Les acteurs du sport ont sauvé les meubles, et cette loi leur permet de*

continuer comme avant. Dans leur intérêt face à un contexte financier sans précédent, il leur appartient désormais de définir comment partager cette compétence. Il en va de leur légitimité et de leur capacité à mobiliser des ressources publiques de plus en plus rares. »

d. L'intercommunalité et la compétence sport

Concernant l'intercommunalité, la loi Chevènement, loi 99-586 du 12 juillet 1999, sur la coopération intercommunale a introduit le sport comme compétence optionnelle des EPCI. Cela a permis une certaine simplification des répartitions des compétences au niveau local. Les principes de spécialité et d'indivisibilité des compétences doivent alors être respectés : *« En application du principe de spécialité un EPCI ne peut intervenir que dans les champs de compétences qui lui ont été transférés et uniquement à l'intérieur de son périmètre ... En application du principe d'indivisibilité des compétences, les EPCI sont les seuls à pouvoir agir dans les domaines de compétences qui leur ont été transférés. »* Il en résulte qu'en transférant une compétence, une commune s'en dessaisit totalement et définitivement. La métropole, nouvelle catégorie de groupement de communes créée lors la réforme des collectivités, aura des compétences importantes notamment en ce qui concerne la construction d'équipements sportifs d'intérêt métropolitain.

II. État de la question

Nous venons de présenter le profil de notre objet d'étude, à savoir les politiques sportives municipales. Intéressons-nous maintenant à la situation spécifique de la ville de Seloncourt et du constat qui était fait de cette situation à notre arrivée.

1. Un manque de coordination observé

L'adjointe à la Culture et à la Vie associative et sportive de Seloncourt (6^{ème} adjointe) a constaté quelques dysfonctionnements dans l'organisation sportive de la ville. Lors d'un entretien effectué le 01/02/2011 où il fut question des raisons de ma venue à Seloncourt et des missions qui allaient m'être confiées, la 6^{ème} adjointe a fait part de son ressenti concernant un certain « *manque de coordination entre la municipalité et les associations sportives* ».

2. L'instauration d'un Service Municipal des Sports ?

L'adjointe à la Culture et à la Vie Associative et Sportive a affiché d'emblée sa volonté d'instaurer un Service Municipal des Sports (SMS) en créant un poste d'éducateur sportif. Volonté qui n'a pas été, jusqu'à maintenant, prise en considération par les autres élus faute d'argumentation suffisamment solide selon elle.

Pour la 6^{ème} adjointe, « *l'une des fonctions de cet éducateur sportif pourrait, par exemple, d'être mis à disposition de certaines associations à l'image de ce qui se fait dans d'autres communes, en plus d'intervenir auprès des jeunes.* »

3. Une politique sportive « aveugle »

Concernant la politique sportive, aucune stratégie n'a été définie pour le moment. Un projet sportif d'envergure doit bien voir le jour fin 2011 (construction d'un pôle tennis) et des efforts sont faits au bénéfice du mouvement associatif sportif mais il semblerait que ces actions manquent de liant et de cohérence si bien qu'une mise au point soit nécessaire. La 6^{ème} adjointe reconnaît volontiers l'absence d'une politique sportive municipale clairement établie.

4. Le questionnement

À la lumière de ces constats, il apparaît que la municipalité de Seloncourt cherche un rôle à jouer dans l'organisation sportive de son territoire. Toutefois, un relatif manque de connaissance et de compréhension de cette organisation rendent la vision nébuleuse et les choix politiques difficiles.

À la question : « *Quelle place doit prendre la municipalité de Seloncourt dans l'organisation sportive de son territoire ?* » cette étude devra tenter d'apporter une réponse.

Le terme « organisation », au sens de William Gasparini ([L'organisation sportive ; 2003](#)) est « *un système social dont l'orientation première est la réalisation d'un projet commun. L'atteinte des objectifs du projet suppose d'assurer la coopération et la coordination entre les membres de l'organisation, c'est-à-dire les individus impliqués dans le projet.* ». Nous comprenons donc bien que la réponse à la problématique impliquera nécessairement un choix sur le mode de gouvernance à adopter par la municipalité. Doit-elle tout contrôler de la question sportive ? Doit-elle tout déléguer ?

5. La démarche requise

Les réponses à ces questionnements ne seront possibles que par l'intermédiaire d'un diagnostic sur la situation sportive de la ville qui permettra non seulement de recenser les acteurs sportifs locaux, d'en connaître les intérêts personnels, les valeurs, les besoins mais aussi de faire un bilan des actions déjà engagées par ceux-ci. Une approche prospective nous permettra de mieux cerner les usagers sportifs potentiels et futurs ainsi que d'en anticiper les évolutions. En conclusion, des orientations pourront être proposées qui permettront l'élaboration d'une véritable stratégie sportive faisant défaut pour le moment.

Le devoir de la municipalité sera, suite à cette étude, d'élaborer une politique sportive permettant de répondre à l'intérêt général par des projets structurants, pérennes et adaptés à la situation. C'est pourquoi les résultats obtenus ne devront pas nécessairement aller dans le sens des volontés de la 6^{ème} adjointe, à savoir : créer un Service Municipal des Sports.

III. Méthodologie

Nous pouvons dire que toute décision prise organisant la vie collective d'une cité touche au domaine de la politique publique. Le terme « politique » du grec *politikos* provient de *polis* : la ville. Si l'on prend l'une des définitions du Petit Larousse pour le mot « politique », on trouve : « *Ensemble des options prises collectivement ou individuellement par le gouvernement d'un État ou d'une société dans les domaines relevant de son autorité.* » (Larousse 2000). C'est aussi, selon le même dictionnaire la « *manière d'exercer l'autorité dans un État ou une société* » et enfin une « *manière concertée d'agir, de conduire une affaire ; stratégie.* »

La réponse à notre problématique induira certainement la mise en place d'actions qui auront un impact sur la structure et le fonctionnement de la communauté dans le domaine sportif. Notre étude constitue donc les prémices de l'élaboration d'une politique sportive municipale.

L'élaboration d'une politique sportive s'articule en cinq étapes consécutives. La détermination des orientations politiques, le diagnostic, l'élaboration des actions, la détermination des priorités et enfin, l'énonciation de la politique (Bayeux ; 2008). Toutefois, nous nous limiterons, dans cette étude, aux trois premières étapes. En effet, la détermination des priorités et l'énonciation de la politique incombent légitimement aux élus de la ville. Nous nous restreindrons donc à proposer des axes de travail et quelques propositions d'actions pouvant être mises en place pour répondre aux enjeux que nous aurons déterminés.

1. La détermination des orientations politiques

a. La nécessité de s'inscrire dans une politique globale

Tout d'abord, rappelons qu'une politique sportive doit s'inscrire dans une politique plus globale choisie par les pouvoirs en place. C'est une politique transversale qui interfère ou plutôt coopère avec d'autres champs politiques comme les politiques sociale, éducative, culturelle ou d'urbanisme entre autres. Cette transversalité inhérente au fait sportif implique qu'on ne peut élaborer de politique sportive en restant déconnecté des orientations politiques générales. Il en va, en effet, de la cohérence de la stratégie municipale. Nous verrons par la

suite que cette cohérence va permettre de donner du sens à la politique sportive déterminée et donc aux actions mises en place.

b. La rencontre des élus

Pour avoir une idée des orientations politiques prises par une municipalité, il convient bien évidemment de rencontrer les élus de cette municipalité. Eux seuls seront qualifiés pour nous décrire la direction qu'ils veulent donner aux politiques publiques. Comme nous l'avons dit, une politique sportive est en mesure de répondre à des enjeux transversaux qui touchent chaque secteur de la politique publique. Chaque adjoint ayant une délégation susceptible d'être concernée par le domaine des APS, il convient donc de rencontrer chacun d'entre eux afin de déterminer la ligne directrice donnée à chaque secteur et quel peut être le rôle des APS dans ce secteur particulier.

c. Les finalités de la politique sportive municipale

Les orientations politiques détectées vont donner une direction à la politique sportive. Il s'agira, pour cela, de définir les finalités sportives permettant de répondre à ces orientations. Dans son enquête publiée en 2002, le CNFPT a listé ces finalités de la politique sportive municipale, les voici :

Tableau 2 : Finalités de la politique sportive municipale. CNFPT Midi-Pyrénées. 2002

FINALITÉS DE LA POLITIQUE SPORTIVE MUNICIPALE
Le sport doit être essentiellement un loisir, une occasion de se détendre, de s'amuser.
Le sport est d'abord un moyen de se maintenir en bonne forme physique, de rester jeune et en bonne santé.
Le sport est avant tout un moyen d'éducation.
Le sport a comme finalité principale la compétition.
Le sport professionnel constitue une priorité pour la commune.
Le sport est surtout un moyen de prévention et d'insertion.
Le sport est avant tout présent dans l'événementiel, (sport spectacle, image de collectivité), l'organisation de compétitions sportives, (sport de masse...).

Ainsi, les finalités seront bien différentes si la municipalité décide d’asseoir son mandat sur l’éducation des plus jeunes plutôt que sur la notoriété du territoire. Dans le premier cas, la politique sportive aura principalement une finalité éducative alors que dans le second cas, elle constituerait un levier à la communication. Les orientations politiques choisies détermineront les finalités sportives qui entraîneront la mise en place d’actions spécifiques.

Évidemment, le choix d’une finalité sportive ne se fait pas de manière si manichéenne. Le plus souvent, plusieurs finalités seront prises en compte à des degrés divers. D’une part car la population d’un territoire n’est jamais totalement homogène. Les besoins sont donc relativement variés et l’on ne peut se contenter de satisfaire un seul type de public ou de cibler qu’un seul objectif. D’autre part, les installations sportives existantes, qui sont un élément déterminant dans le choix d’une politique sportive, permettent très souvent de satisfaire tout type de publics en répondant à tout type de besoins. La présence d’une piscine disposant d’un bassin de 50 mètres pourra tout aussi bien accueillir des compétitions d’envergure, permettre l’apprentissage de la nage aux enfants ou accueillir des personnes du 3^{ème} âge dans le cadre de cours collectifs d’entretien physique. Même si la finalité principale de la politique sportive municipale est la communication par le sport (compétitions et manifestations sportives, soutien affiché aux sportifs de haut-niveau), d’autres finalités comme l’éducation ou le sport-santé seront également prises en compte.

2. Le diagnostic

La connaissance de l’environnement dans lequel évolue la municipalité est une condition sine qua non de l’établissement d’une stratégie pertinente. Un diagnostic territorial permettra, par une démarche rationnelle, de définir précisément cet environnement avec lequel interagit la collectivité ainsi que l’organisation de cette collectivité elle-même. La phase de diagnostic est une étape primordiale permettant de mettre en place une politique répondant de manière satisfaisante aux caractéristiques d’un territoire et de ses occupants. Elle correspond donc à la collecte d’informations pertinentes permettant d’analyser une situation afin d’en déceler points forts, points faibles, opportunités et menaces ([annexes 1 à 5](#)).

a. Une démarche prospective

Le diagnostic territorial est un élément incontournable permettant de faire un bilan de la situation d’aujourd’hui pour mieux envisager la situation de demain. Concevoir un projet

sur l'avenir sans connaître la situation actuelle, c'est prendre le risque d'établir des projets trop peu ambitieux ou, au contraire, irréalisables. Une démarche prospective ne saurait donc s'enclencher sans un diagnostic préalable. Ses résultats permettront d'établir une politique durablement adaptée. En cela, le diagnostic demande de prendre du temps pour en gagner. L'anticipation permettra de s'adapter plus rapidement aux évolutions de demain.

b. La méthodologie du diagnostic sportif

Les grands auteurs de la discipline s'accordent pour dire qu'un diagnostic sportif se décompose en deux parties : le diagnostic externe et le diagnostic interne. Pour William Gasparini dans *l'organisation sportive* : « *le diagnostic externe permet à la collectivité d'appréhender la demande des usagers sportifs ainsi que l'image qu'ils ont du service des sports*². *Le diagnostic interne porte sur l'organisation des actions engagées et sur les ressources (notamment humaines) consacrées à ces actions.* » ([W. Gasparini ; 2003](#)).

Le diagnostic externe

Selon Patrick Bayeux dans *Guide de l'élu délégué aux sports : élaborer et piloter une politique sportive*, le diagnostic externe « *comprend l'étude de la population et l'analyse de l'environnement* ». Le terme environnement est à prendre au sens très large car il désigne tout ce qui est extérieur et hors du contrôle de l'organisation à laquelle nous appartenons (la municipalité de Seloncourt, dans notre cas). Cet environnement peut prendre en compte le cadre juridique de la pratique sportive en France, l'organisation sportive du département auquel appartient la commune ou l'offre proposée par les associations sportives communales. Le diagnostic externe doit permettre de dégager les menaces et opportunités auxquelles la municipalité devra se soumettre et sur lesquelles elle n'aura que peu d'influence. Ce sera à la municipalité en place de s'adapter à cet environnement pour concevoir une stratégie politique efficace. Dans le cas de notre étude à Seloncourt, il a fallu prendre en considération une multitude d'éléments impliqués dans le fait sportif. Nous avons dressé ci-dessous la liste complète de ces éléments étudiés qui nous ont permis d'effectuer une analyse de

² Quand il parle de « service des sports », Gasparini ne parle pas du service administratif éventuellement présent dans une municipalité mais bien du service immatériel que propose la ville à ses administrés en matière de sport et d'activités physiques.

l'environnement dans lequel s'inclut notre structure d'accueil. Nous détaillerons bien entendu les raisons pour lesquelles notre investigation s'est portée sur ces éléments.

⇒ **Les tendances sociétales**

Partons du postulat que la population d'une commune représente un échantillon de la population française, notre échantillon devrait donc évoluer en adéquation avec la société française. Or, certaines évolutions ne sont pas facilement observables au niveau local. C'est pourquoi connaître les tendances sociétales en matière sportive pourrait permettre d'anticiper et de négocier au mieux ces changements à un niveau plus local, celui de la commune étudiée. Car ce qui pourrait apparaître comme un phénomène passager pour une commune résulte peut-être d'une mutation profonde et durable de la société qu'il convient de prendre en compte.

⇒ **La stratégie des institutions étatiques**

La connaissance des axes politiques soutenus par l'État via le Ministère des Sports, mais aussi par le Ministère de l'Éducation Nationale, peut être importante dans les choix d'une commune quant au domaine sportif. À ce titre, la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS et DDJSCS) ainsi que le rectorat ou l'inspection académique pourront nous renseigner de façon satisfaisante.

⇒ **Les politiques sportives des partenaires institutionnels**

Nous considérerons comme partenaires institutionnels les différentes structures publiques avec lesquelles une commune est nécessairement en relation. L'EPCI de rattachement de cette commune est le partenaire le plus local et il est important de bien cerner ses stratégies politiques, notamment en matière de sport. On trouve ensuite le Conseil Général et le Conseil Régional. Nous savons que les lois de décentralisation ne leur ont pas donné de compétence spécifique dans le domaine du sport (au même titre que pour le tourisme et la culture). Chaque structure peut ainsi choisir de s'occuper, ou non, du domaine sportif comme elle l'entend. Nous savons également que, dans une logique de cohérence, il convient

d'aboutir à une complémentarité des actions menées. C'est pourquoi il est important de connaître les axes soutenus par chaque échelon.

⇒ **Les politiques sportives des collectivités voisines**

Il est toujours intéressant de s'intéresser aux politiques, organisations et offres sportives des villes voisines. Même si l'aspect concurrentiel paraît négligeable dans la sphère publique, il est néanmoins présent et nombreuses sont les collectivités à lorgner sur leurs voisines, surtout si ces dernières sont dirigées par des opposants politiques. Tout ceci est une question de rivalité. En plus de cela, rien n'empêche un seloncourtois de partir profiter de l'offre sportive des communes environnantes. Ces dernières représentent donc des concurrentes potentielles à considérer. Volonté de se différencier ? Volonté de suivre un modèle ayant fait ses preuves ? Volonté de toucher les insatisfaits ou les délaissés de la commune voisine ? Il conviendra de décider de la bonne stratégie à adopter pour élaborer sa propre politique sportive. On se rapproche là des méthodes utilisées dans le secteur marchand. Enfin, deux communes voisines ne sont pas nécessairement rivales. Une simple volonté de mutualisation des moyens ou de complémentarité requière une connaissance de l'offre extérieure. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne les équipements sportifs. Installations coûteuses en investissement comme en fonctionnement, l'intérêt serait de mutualiser les moyens ou de rationaliser ces installations dans l'espace. C'est en ceci que l'intercommunalité a un grand rôle à jouer. En rendant rationnel l'aménagement du territoire par l'implantation des installations sportives et en rendant cohérente les politiques sportives, les EPCI ont les moyens de faire du terme « coopération » une réalité. Les communes ont bien compris qu'elles ne peuvent plus se permettre de vivre en autarcie.

⇒ **La situation géographique**

Une étude s'intéressant à l'organisation d'un territoire, qu'elle porte sur le domaine sportif ou autre, ne peut faire l'économie de situer ce territoire dans un espace géographique plus vaste. Une ville de 6000 habitants englobée dans une agglomération dans laquelle des villes plus peuplées, plus riches... sont présentes n'aura pas la même organisation sportive qu'une commune de même taille isolée et constituant la ville principale du secteur.

⇒ **Les éventuels atouts spécifiques au territoire**

La présence sur le territoire communal d'une spécificité naturelle, culturelle, historique ou patrimoniale peut servir de support à d'éventuels projets sportifs. S'inspirer et utiliser les atouts du territoire permet de se différencier des communes voisines et de créer une identité propice à la communication externe et à la fierté d'appartenance des administrés. Combiner cette spécificité à un projet sportif pourrait constituer un mélange intéressant. Les pistes de ski sur terril de la ville de Noeux-les-mines (Pas de Calais) sont un des nombreux exemples en la matière.

⇒ **Les caractéristiques sociodémographiques**

Une politique sportive, comme toute politique publique, a pour vocation de répondre à l'intérêt général. Ainsi, afin de déterminer le plus précisément possible quels pourraient être les besoins d'une population, une étude sociodémographique s'avère nécessaire. Nous savons que les comportements sportifs, notamment, peuvent s'avérer très différents selon certaines caractéristiques de la population. Ce type de données nous permet également de connaître les usagers potentiels des services sportifs. Le site de l'INSEE nous permet de glaner ce genre d'informations à moins que les services municipaux compétents ou l'agence de développement et d'urbanisme de l'EPCI de rattachement (quand elle existe) se soient déjà chargés de collecter voire d'analyser ces informations.

⇒ **Les établissements scolaires**

Les programmes scolaires élaborés par l'Éducation Nationale rendent la pratique de l'EPS obligatoire pour les élèves de l'enseignement primaire et secondaire. Les écoles primaires, collèges et lycées reçoivent donc un public de véritables consommateurs du sport. Concernant les écoles primaires notamment, nous savons que l'une des seules obligations des communes en matière de sport est de mettre à disposition des scolaires les équipements nécessaires à la pratique de l'EPS ([Loi sur le Sport du 16 juillet 1984](#)). De plus, des conventions existent entre communes et Éducation Nationale portant sur la mise à disposition d'éducateurs sportifs par les communes en faveur des écoles. De telles relations nous font comprendre aisément l'intérêt qu'a notre étude à s'intéresser aux établissements scolaires.

⇒ **Les sociétés sportives de la commune**

Les associations constituent des partenaires pour la municipalité. On évalue très souvent le dynamisme d'une ville à la richesse de son tissu associatif. Ceci est particulièrement vrai pour les associations sportives qui participent activement à l'animation et à la notoriété de la cité. Obtenir des informations sur les associations sportives s'avère donc déterminant pour effectuer un diagnostic sportif d'une ville en bonne et due forme.

Certaines autres sociétés n'ont pas le statut d'association loi 1901 mais permettent de compléter l'offre sportive et font partie intégrante du paysage sportif d'une commune. Elles sont donc à prendre en considération surtout qu'elles possèdent, bien souvent, leurs propres installations sportives.

⇒ **Les autres types de structures proposant des prestations sportives**

Les associations et autres sociétés exclusivement sportives ne sont pas les seules à proposer des prestations sportives. Des structures associatives de type Maison de la Jeunesse et de la Culture (MJC), Maison Pour Tous (MPT) ou centres d'éducation populaire peuvent proposer des activités sportives à leurs adhérents. Même si ces structures n'ont pas leur siège social au sein du territoire communal (ce qui peut être le cas pour les structures d'éducation populaire), l'offre qu'elles proposent ainsi que leurs besoins et attentes sont à considérer. D'autre part, des structures prenant en charge des personnes âgées ou handicapées ont peut-être des besoins spécifiques en matière d'activités physiques. Il conviendra d'en tenir compte également.

⇒ **Les caractéristiques des adhérents des sociétés sportives locales**

Obtenir des informations sur les adhérents des sociétés sportives du territoire communal permet de déterminer les caractéristiques des pratiquants sportifs. Évidemment, le nombre de licenciés par association est une information incontournable pour juger de la bonne santé du mouvement associatif sportif. Des éléments comme l'âge, le sexe, la ville de résidence, le niveau de pratique et, si possible, la catégorie socioprofessionnelle permettront de caractériser les pratiquants sportifs adhérents des associations ou d'autres sociétés. Une tendance pourra être observée en constatant l'évolution du nombre d'adhérents ces dernières années.

⇒ **Les pratiquants « inorganisés »**

Ce public de pratiquants est assez difficile à capter car il ne désire pas faire partie du cadre associatif. Connaître les raisons de ce non-engagement pourrait cependant s'avérer intéressant. Est-ce dû à un manque de choix dans l'offre sportive de la commune ? À un manque de qualité de l'offre ? Ou à une simple volonté de pratiquer en dehors de tout cadre ?

⇒ **Les pratiquants potentiels**

Pour certaines personnes, l'offre sportive de la commune ne les incite pas à la pratique. Il peut être intéressant, en enquêtant sur ces personnes, de déterminer quelle(s) carence(s) dans l'offre sportive sont citées le plus souvent. Nous verrons qu'une telle étude requière une enquête quantitative assez lourde à mettre en place.

Le diagnostic interne

Le diagnostic interne s'intéresse à l'étude des actions engagées par la collectivité ainsi qu'à l'analyse de l'organisation et des moyens de cette collectivité ([Bayeux ; 2009](#)). Il concerne donc les paramètres internes d'une organisation et consiste à en apprécier les forces et les faiblesses. Décrivons maintenant tous les éléments qui nous ont permis d'établir le diagnostic interne de la municipalité de Seloncourt.

⇒ **Les opinions, motivations des élus**

Assister aux conseils municipaux permet de se faire une idée sur les rapports de force qui peuvent exister au sein d'une municipalité. Les échanges parfois vifs entre les représentants de la majorité et les élus d'opposition permettent de déceler certains mécontentements et de connaître les points de vue de chaque camp. Il convient cependant de prendre avec précaution tout ce qui est dit lors des conseils. Ces assemblées représentent, en effet, un terrain politique où contredire et s'opposer, parfois sans argumentation solide, peut devenir systématique. Ce « jeu » politique est donc à prendre en considération avant de se faire un avis objectif. La place de la question sportive lors de ces assemblées laisse entrevoir la motivation des élus (majoritaires ou d'opposition) concernant la mise en place de projets sportifs. La connaissance des sensibilités de chacun permettra de proposer un projet adapté à

différents points de vue. Les opinions et motivations des élus du bureau municipal (le maire et ses adjoints) sont particulièrement importantes à connaître.

⇒ **La place de la commune dans l'intercommunalité**

À l'échelon du groupement de communes, la nature des relations entre les représentants de la collectivité et ceux des collectivités voisines aura son importance dans l'éventualité d'une collaboration efficace. À ce titre, connaître l'étiquette des élus majoritaires des villes environnantes ainsi que de l'EPCI paraît important.

⇒ **Le budget communal consacré au sport et les ressources disponibles**

Évaluer le budget dédié au sport par rapport au budget total d'une commune est un indicateur important qui en apprend beaucoup sur l'implication de cette commune en matière sportive. Procéder à une comparaison de ce ratio avec celui d'autres villes aux mêmes caractéristiques permettra de mesurer l'écart existant entre les deux organisations et d'en tirer des conséquences. Bien évidemment, les ressources pécuniaires disponibles sont un point déterminant à considérer avant de se lancer dans une politique sportive potentiellement coûteuse. Notons toutefois que, comme le dit Patrick Bayeux, « *la dimension des moyens ne sera jamais absente de l'élaboration d'une politique mais elle ne doit pas a priori conditionner la réflexion.* »

⇒ **L'organisation des services municipaux s'intéressant au domaine sportif**

Dans le cas d'une étude sur la politique sportive d'une ville, le fonctionnement du service des sports doit évidemment être examiné de près. Le cas échéant, on s'intéressera aux autres services développant des actions dans le domaine sportif. Bien souvent, les secteurs liés au domaine sportif sont : le secteur technique (via les équipements sportifs), le secteur éducation, le secteur enfance/jeunesse/animation, le secteur événementiel/communication et le secteur sanitaire et social.

⇒ **Les opinions, motivations et compétences des agents communaux**

Les agents communaux ont souvent un point de vue intéressant sur les actions menées par la municipalité. Le fait qu'ils soient exécutants plutôt que décisionnaires les amène à avoir une vision plus détachée de la politique menée. De plus, ils sont en général plus près des réalités du terrain et seront en mesure de détecter plus aisément les besoins et attentes de la population, les tendances marquantes des comportements ainsi que les actions pouvant être réalisées. Enfin, jauger la motivation, le désir d'implication et surtout, les compétences de certains agents communaux directement liés aux actions sportives constitue une indication importante sur les projets envisageables.

⇒ **Les relations avec les acteurs sportifs de la commune**

La nature des relations entretenues entre la municipalité (employés et élus) et les acteurs sportifs de la commune (présidents d'associations, enseignants, responsables d'accueils de loisirs...) sera en mesure de nous donner la capacité de tous ces partenaires à coopérer et à s'entendre sur des projets communs.

⇒ **Les infrastructures sportives communales**

Les installations sportives sont difficilement modulables et adaptables. De plus, elles ont souvent été programmées et conçues à l'initiative d'une autre équipe municipale bien des années auparavant. Dans ce cas, elles peuvent être considérées autant comme des menaces ou opportunités que comme des forces ou faiblesses pour la municipalité en place. Étant donné que la ville en est le propriétaire et, très souvent, le gestionnaire, nous avons choisi d'inclure les installations sportives dans le diagnostic interne à l'organisation étudiée. Les infrastructures sportives permettent de se faire une idée sur l'historique sportif de la commune. Elles donnent également un aperçu de ce qu'il est possible ou non de faire dans le domaine du sport dans cette commune. Elles correspondent donc aux « *moyens ou ressources de la collectivité* » dont parlait Bayeux. Notons que des données comme celles produites par le Ministère des Sports via son outil Recensement des Équipements Sportifs (res.sports.gouv.fr ; 2011) peuvent s'avérer fort utile pour dénombrer et obtenir les principales caractéristiques des installations d'une ville. Cependant, dans notre cas, l'étude porte sur une ville de taille modeste (6000 habitants), une enquête de terrain s'avère donc peu contraignante

et bien plus efficace. L'outil RES ne pouvant pas forcément renseigner sur tous les équipements existants réellement selon sa date de dernière mise à jour. Cet outil peut, cependant, avoir d'autres utilités comme celle de pouvoir comparer la situation de notre commune à une autre dont nous ne pouvons étudier les installations de visu.

⇒ **Les actions sportives réalisées par la commune**

Les actions sportives réalisées peuvent donner une idée de la ligne suivie par la municipalité jusqu'alors. On peut en effet, par l'étude de ces actions, déterminer les publics ciblés ainsi que les objectifs de ces actions. Encore faut-il qu'elles n'aient pas été construites sans idée ni logique mais qu'une véritable stratégie les ait fait naître. On remarque parfois que certaines actions sont menées davantage pour l'effet d'annonce que pour répondre à un réel besoin.

⇒ **La part du sport dans les supports de communication**

Pour avoir une idée précise sur la communication externe d'une municipalité (qu'on oppose ici à la communication interne entre les différents services), on s'intéressera aux parutions municipales et au site internet de la ville. Ces deux supports nous en apprendrons déjà énormément sur les choix de la municipalité en matière de communication et sur son implication dans les différentes politiques publiques. On y observera plus particulièrement la place du sport.

⇒ **Les projets communaux**

Les projets importants de la commune ainsi que tous les projets en matière de sport et d'activités physiques sont à étudier. Ils peuvent, tout d'abord, permettre de comprendre la direction prise par la politique municipale. De plus, ils pourront certaines fois servir de support à la mise en place d'autres projets annexes. Pour donner un exemple concret, un projet de construction d'installation sportive peut accoucher de divers projets relatifs à une nouvelle forme de pratique sportive, à l'organisation d'événementiels...

c. Une étude comparative

Le choix des référentiels

Évaluer une situation, c'est d'abord comparer cette situation à un référentiel extérieur. Il est donc nécessaire de connaître des référentiels extérieurs auxquels on peut comparer notre objet d'étude. Toutes les données quantitatives (qui peuvent être mesurées) collectées lors du diagnostic prennent réellement de sens que si on les compare à d'autres données provenant de référentiels pertinents. Notre étude s'intéresse à l'organisation sportive d'un territoire communal. L'un des premiers critères pris en compte dans cette étude pour juger de la comparabilité de deux villes est le nombre d'habitants. La pyramide des âges de chaque population est également considérée, tout comme la part des CSP représentées. La situation géographique de la ville (isolée, proche de villes plus importantes, ville principale d'une agglomération...) aura également une incidence sur son organisation sportive. Toute politique publique ayant un coût, la richesse de la ville est également à prendre en considération. Le site internet du ministère de l'économie et des finances peut, dans ce cas, apporter une aide certaine.

Une recherche documentaire

En France, de nombreuses études ont été faites dans le domaine du sport. Des données sur la pratique sportive des français sont disponibles sur le site internet du Ministère des Sports ([Stat info ; 2011](#)). Ses organes déconcentrés que sont la DRJSCS et la DDJSCS ont peut être réalisé des études plus locales. Le CNOSF, le CROS et le CDOS peuvent également fournir des ressources utiles concernant la pratique des sports olympiques. L'ANDIISS, l'ANDES, l'AMF et la FNOMS, de par leur implication dans le domaine des politiques sportives (notamment municipales) mettent à disposition de leurs adhérents de la documentation de qualité en la matière... mais il faut être adhérent... Les différentes fédérations sportives constituent, bien souvent, une source de documentation à exploiter si l'on veut étudier une discipline en particulier. Le CNFPT (antenne Midi-Pyrénées), a, comme nous l'avons déjà dit, réalisé des enquêtes sur les politiques sportives des villes de plus de 3000 habitants publiées en 1997 et 2002.

Une enquête de terrain

La recherche documentaire ne permet pas toujours de collecter toutes les informations nécessaires à notre étude comparative. Les données émanant de communes voisines comme le nombre d'associations sportives, les caractéristiques des licenciés, le budget consacré au sport... pourront ainsi être directement confrontées à celles qui proviennent du territoire étudié. La proximité des villes choisies comme référentiels pourra donner du poids à la comparaison. Comme nous l'avons déjà dit, on aime souvent se comparer aux voisins. De plus, connaître le fonctionnement et les caractéristiques de communes comparables à la commune étudiée permet certaines fois de trouver une source d'inspiration. Des situations similaires ont peut-être déjà été vécues par d'autres villes. Se nourrir des expériences des autres permet souvent une progression plus rapide de nos travaux.

d. Une méthodologie d'enquête

Au cours de ce stage, nous avons pris le parti de favoriser la rencontre avec les acteurs liés au monde sportif (au niveau de la commune, de l'agglomération, du département et de la région) plutôt que d'effectuer une enquête sur un grand nombre d'individus (type enquête publique et sondage) qui se révélerait fastidieuse et gourmande en temps et en moyens pour des résultats pas toujours à la hauteur de nos espérances. Patrick Bayeux, dans *les politiques sportives des collectivités territoriales* nous dit, à propos de la programmation des équipements sportifs notamment, « *L'approche quantitative est beaucoup plus lourde à mettre en place pour des résultats parfois décevants.* » Nous nous limiterons donc, par manque de temps et de moyens à une approche qualitative aux multiples intérêts.

Le choix d'une approche semi-directive

Les divers entretiens passés avec les acteurs du monde sportif du territoire étudié l'ont été selon une approche semi-directive. Tous les enquêtés d'un même « type » ont dû répondre aux mêmes questions, ce qui nous a permis de comparer leurs réponses. Les questions n'étaient pas nécessairement abordées dans l'ordre. L'initiative revenait à l'enquêté qui, au fil de la conversation, s'épandait sur un sujet puis sur un autre. Néanmoins, il fallait s'assurer qu'à la fin de l'entretien, toutes les questions prévues avaient été abordées. Des grilles d'entretiens spécifiques à chaque type d'interlocuteur (responsables d'association, élus,

enseignants...) ont été conçues ([annexes 15, 25 et 26](#)). Cette approche semi-directive où l'enquête pouvait dévier de la question initiale sans rappel à l'ordre, a participé à notre compréhension en profondeur du territoire, de son organisation et des interactions entre ses acteurs. Au final, ces entretiens ont permis d'amasser beaucoup d'informations (parfois assez éloignées du thème étudié) au fil des conversations avec nos divers interlocuteurs. Cela fut particulièrement utile en début de stage alors que nous étions en phase de découverte d'un nouveau territoire.

L'utilisation de questions ouvertes

Les questions étaient ouvertes, ce qui signifie que l'enquêté pouvait répondre ce qu'il voulait. Par opposition, une question fermée oblige l'enquêté à choisir sa réponse dans une liste préétablie. Ce recours aux questions ouvertes a nécessité la construction de catégories de réponses afin d'effectuer des statistiques. Le faible nombre d'enquêtés d'un même type (au maximum 14 enquêtés pour ce qui concerne les responsables d'associations sportives) a permis ce choix quant au mode de questionnement. Le dépouillement des réponses n'étant, dans ce cas, pas des plus fastidieux. Des données quantitatives (pouvant être mesurées) mais aussi des données qualitatives (opinion, ressenti, motivation, projets ...) ont ainsi été obtenues.

Une méthode qualitative adaptée à notre objet d'étude

Cette méthode par entretiens individuels s'est avérée adaptée à la taille de la ville étudiée (6000 habitants). Elle aurait été différente si l'étude avait porté sur une ville beaucoup plus importante. À Seloncourt, le relatif faible nombre d'acteurs impliqués dans le fait sportif nous a permis de tous les rencontrer un à un. Nous ne nous en sommes pas privé. De plus, nous sommes partis du postulat que les représentants des associations sportives allaient être les porte-paroles des adhérents de leurs associations. Cela nous a permis de faire l'économie de rencontrer chaque adhérent ou, de façon, plus réaliste de leur proposer un questionnaire à remplir. De même, les enseignants ont été, en toute logique, les porte-paroles de leurs élèves. Notons enfin qu'une enquête portant sur les jeunes seloncourtois avait déjà été effectuée il y a quelques années par un médiateur en emploi jeune (qui est maintenant responsable du service Animation, Jeunesse). Ce dernier avait déterminé certains besoins des jeunes de 13 à 17 ans à Seloncourt ce qui avait abouti, entre autre, à la construction de city stades et de skate parks.

Des rencontres aux intérêts multiples

La richesse des rencontres effectuées au cours de ces cinq mois a été indéniable. En plus de nous permettre de glaner des informations essentielles à la constitution d'un diagnostic sportif, ces entretiens ont enclenché une démarche participative en sollicitant les acteurs locaux du sport, et plus particulièrement ceux officiant sur le territoire communal. La création d'une politique sportive dans la commune nécessite un dialogue, une concertation, une collaboration entre toutes les parties prenantes. La mobilisation des acteurs du sport dès la phase de diagnostic permet de les investir dans le projet et, dans tous les cas, de montrer qu'on s'intéresse à eux et à leurs besoins.

e. La rencontre avec des experts de la discipline

Se nourrir de l'expérience et de l'expertise de professionnels du domaine étudié permet bien souvent de s'assurer que la direction et les méthodes utilisées sont les bonnes. Il existe certainement des rapports d'étude ou des mémoires portant sur le thème étudié. Il conviendra alors de s'en inspirer et d'en collecter certaines informations utiles.

Néanmoins, c'est bien la rencontre avec des experts qui reste encore la meilleure manière de tirer profit de leurs connaissances. Chaque situation ayant ses particularités, seul un entretien pourra permettre à cet expert de répondre de manière adaptée à des interrogations spécifiques. Dans le cas de notre étude s'intéressant à l'organisation sportive d'une ville, la rencontre de professionnels de la filière sportive des collectivités territoriales ou de responsables de services des sports paraît tout à fait appropriée.

En outre, n'oublions pas que notre stage de fin de formation est un moment propice pour se constituer un réseau professionnel. La plupart des personnes sollicitées seront, en effet, ravies de pouvoir aider un étudiant en quête d'informations. Cela constitue donc une opportunité à saisir et pourrait s'avérer bien utile pour l'avenir.

3. L'élaboration des actions

L'objectif de ce stage n'est pas de proposer des solutions miracles ni d'élaborer des projets mais bien de faire un constat de la situation actuelle et de prévoir autant que possible l'évolution de cette situation pour, au final, proposer des champs d'action à étudier. Il sera du ressort des élus de décider quelles actions mettre en place par rapport à ce qu'ils jugent

prioritaire. Un projet doit se construire sur un socle solide de constats, d'analyses et de prospection. Cette phase d'étude peut être très longue, elle ne constituera pourtant jamais une perte de temps. Plus fine sera l'analyse, plus cohérents et adaptés à leur environnement seront le projet sportif et les actions élaborées. Des matrices de type SWOT ou ASA ([annexes 1 à 6](#)), très utilisées par les chefs de projet, allaient nous permettre de synthétiser les données obtenues grâce aux diagnostics effectués.

a. La définition des enjeux et des cibles

Les enjeux et les cibles constituent, en quelque sorte, les conclusions de notre diagnostic. Selon Bayeux dans *Le sport et les collectivités territoriales* : « un enjeu est décrit comme une « action » pour un « objectif » ou un « objectif » par une « action ». ... Le regroupement des objectifs par finalité permet ensuite de dégager une orientation ». Ce sont donc ces résultats sous forme d'enjeux et de cibles qui nous permettront de répondre à notre problématique et de définir la place que doit prendre la municipalité dans l'organisation sportive de son territoire.

b. Une démarche participative nécessaire

L'élaboration des actions devra s'effectuer, autant que faire se peut, via une démarche participative, partagée et fédératrice. C'est, en effet, par la concertation entre les différents acteurs locaux que ces derniers pourront faire part de leurs attentes et seront impliqués dans le projet sportif. Ainsi, même si les grands axes de la politique sportive sont décidés par les élus au regard du diagnostic effectué, la conduite du projet sportif local doit se faire par la coopération sinon par la concertation. Une stratégie comprise et partagée par tous aura de bien meilleures chances d'aboutir à des projets viables. C'est en cela que la notion de gouvernance paraît fondamentale. Nous pouvons présenter la gouvernance comme un mode d'action publique fondé sur la coopération entre acteurs publics et privés d'un territoire dans le but de construire des projets communs. Selon nous, la capacité des élus et des agents administratifs à gouverner est notamment fonction de leur faculté à mobiliser les acteurs locaux dans l'action publique. C'est pourquoi il conviendra de trouver un moyen de réunir tous les acteurs se sentant investis dans le fait sportif à Seloncourt afin d'aboutir à des décisions collectives.

IV. Difficultés rencontrées

Il a bien-sûr fallut surpasser un certain nombre de difficultés pour réaliser ce travail. En voici quelques-unes.

La collecte et l'analyse des informations sur les sociétés sportives de la ville ont constitué une partie non négligeable de cette étude. Or, certaines informations se sont avérées particulièrement difficiles à collecter. Il a fallut, dans certains cas, faire preuve de beaucoup de patience avant de pouvoir obtenir un simple listing regroupant certaines données comme l'âge, le sexe et la ville de résidence des adhérents. Il a été surprenant de remarquer que certaines associations utilisaient toujours des moyens archaïques pour gérer leur affaire (des listings sous forme manuscrite m'ont été transmis !). Les différents types de formats présentés par les présidents d'association n'ont pas facilité le tri des informations collectées.

Une fois les données obtenues et analysées, elles devaient être triées et synthétisées pour proposer une vision claire et néanmoins précise de la situation. Selon Bayeux dans *Guide de l'élu délégué aux sports* : « La difficulté dans ce type d'analyse est de synthétiser l'ensemble des informations recueillies. L'utilisation de tableaux de synthèse ou matrices est préconisée à cette étape de la démarche. ». Cette démarche n'a, en effet, pas été aisée dans une étude s'intéressant à la situation sportive d'une ville dans son sens le plus large.

Un diagnostic n'est jamais complètement terminé si bien qu'il est toujours possible d'étudier plus finement une situation. L'utilisation de l'approche quantitative aurait pu permettre d'obtenir davantage d'informations relatives à la demande et aux besoins de l'ensemble de la population seloncourtoise ou d'autres populations plus spécifiques. Notons qu'un questionnaire destiné à la population a été créé mais non distribué ([annexe 7](#)) car les moyens et le temps imparti pendant ce stage n'ont pas permis de pousser si loin le diagnostic.

Enfin, il ne faut pas oublier que mon arrivée à Seloncourt a été le commencement d'une aventure en terre inconnue. Il m'a fallut prendre rapidement mes repères dans une ville et dans une agglomération où je n'avais encore jamais mis les pieds. Et c'est à moi qu'incombait la tâche d'éclaircir la situation sportive ! Vaste programme...

V. Résultats et analyse du diagnostic externe

1. Présentation de la commune de Seloncourt

Seloncourt est une ville de 5922 habitants ([INSEE ; 2007](#)), ce qui la place au 5^{ème} rang des communes les plus peuplées de Pays de Montbéliard Agglomération (qui compte 29 communes) et au 8^{ème} rang au niveau départemental. Elle est située dans le département du Doubs, à environ 10 kms au sud-ouest de Montbéliard, en 2^{ème} couronne d'une agglomération qui compte 117 406 habitants ([INSEE, 2007](#)). Seloncourt a connu plusieurs mutations au fil des siècles. Le village agricole d'avant XIX^{ème} siècle se développa en ville industrielle grâce aux industries horlogères et surtout automobiles (l'agglomération montbéliardaise est le fief historique de Peugeot). Aujourd'hui, Seloncourt est davantage une ville à caractère résidentiel (la situation géographique de Seloncourt est présentée en [annexe 31](#).)

2. La politique sportive de PMA

Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) est le nom donné à la communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard dont Seloncourt fait partie. Vous trouverez une présentation plus détaillée de cet Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et de ses communes en [annexe 8](#).

a. L'attractivité du territoire comme leitmotiv

Concernant la politique sportive de cet EPCI, nous retiendrons deux choses essentielles, PMA assoit sa stratégie sur le financement des équipements structurants et à fort rayonnement mais aussi sur l'aide aux clubs et sportifs de haut-niveau ([annexe 8 bis](#)). De l'aveu même de la responsable adjointe du Service des Sports de PMA, « *les projets développant les aspects éducatifs et d'insertion par le sport sont laissés à l'initiative des communes car il s'agit davantage d'interventions de proximité* ». Nous avons pu ressentir lors de cet entretien une volonté forte de rendre le territoire plus attractif en utilisant le sport et les équipements sportifs comme levier. Cette politique pourrait cependant évoluer puisqu'un projet de mise à disposition d'éducateurs sportifs dans les écoles primaires serait à l'étude actuellement. Si cela se concrétisait, ce pourrait être une réelle opportunité pour les écoles de la ville de Seloncourt.

b. Une volonté de fédérer

Il est important de noter que PMA réfléchit actuellement à la création d'un *Office Intercommunal des Sports (OIS)* qui fédérerait tous les *Offices Municipaux des Sports (OMS)* de l'agglomération avec comme objectif de mutualiser les moyens à l'échelle intercommunautaire. Cet *OIS* permettrait par exemple, lorsqu'un *OMS* organise un événement sportif dans une ville, de lui fournir du matériel et, pourquoi pas, de la main d'œuvre. Ce projet n'en est qu'à ses balbutiements et l'on ne sait pas, pour l'instant, si une ville n'accueillant aucun *OMS* (comme Seloncourt) pourrait profiter des ressources de l'*OIS*.

3. Les politiques sportives du CG25 et du CR Franche-Comté

Les politiques sportives de ces deux partenaires institutionnels sont très orientées sur le sport de haut-niveau, l'attractivité du territoire et le développement touristique. Les patrimoines culturel, naturel et historique sont constamment mis en valeur (notamment dans les parutions institutionnelles : *Franche-Comté Mag* et *Vu du Doubs*) pour bénéficier à l'image du territoire. Ces politiques paraissent, pour le moment, peu compatibles avec les orientations envisageables à Seloncourt. Les [annexes 9 et 10](#) définissent précisément les axes soutenus par le Conseil Général du Doubs et par le Conseil Régional de Franche-Comté en matière de sport.

4. Les sociétés sportives de Seloncourt

Intéressons-nous maintenant aux caractéristiques du mouvement sportif à Seloncourt. La ville compte 14 sociétés exclusivement sportives que nous listons ci-dessous classées par nombre d'adhérents :

Tableau 3 : Les sociétés sportives seloncourtoises en 2011.

Nom de la société	Activités pratiquées	Nombre d'adhérents
Centre Équestre des Minimes*	Équitation, Pony games	223
Jeanne D'Arc	Gymnastique sportive, Tir à l'arc	177
Football Club Seloncourt	Football	176
Tennis Club Seloncourt	Tennis	164
Entente Handball Bavans-Seloncourt	Handball	136
Badminton Club Seloncourt	Badminton	125
Gym et Sports adultes	Gym d'entretien, Gym douce, Aquagym, Yoga	125
Tennis de Table Seloncourtois	Tennis de table	119
École de Combat Seloncourtoise	Karaté, Tai chi	70
Judo Seloncourtois	Judo, Ju jitsu, Self defense, Combat intégral	65
Coryphée	Danse classique	50
Pétanque Seloncourtoise	Pétanque	38
Cossie Billard Club	Billard français	30
Vivre son Corps et sa Forme	Gym d'entretien et de musculation	24
14 sociétés sportives (13 associations + 1 établissement professionnel)	23 disciplines sportives	1522 adhérents pratiquants (1299 + 223)

*Le Centre Équestre des Minimes n'a pas le statut d'association loi 1901 mais celui d'établissement professionnel.

Ces 14 sociétés sportives ne sont pas les seules à Seloncourt où l'on peut pratiquer des activités physiques. La *Maison Pour Tous (MPT)* permet ainsi à ses adhérents de pratiquer différentes formes de gymnastique (douce, d'entretien et tonique), du step, de la randonnée vélo et même de la danse moderne. La *MPT* compte 242 adhérents en 2010/2011 mais tous ne sont pas inscrits aux activités sportives.

La société de voiture à pédales *Vapalest* et l'Association *Motocycliste Seloncourtoise (AMS)* sont volontairement ignorées. La première s'intéressant davantage à l'événementiel (organisation de courses de voitures à pédales) et la seconde s'intéressant à la pratique de loisir exclusivement.

a. Un nombre de sociétés sportives relativement modeste

Comparons maintenant les données relatives aux associations sportives obtenues à Seloncourt avec les résultats de l'enquête 2002 du CNFPT sur les politiques sportives des villes de plus de 3000 habitants :

Tableau 4 : Les associations sportives dans les villes françaises ; CNFPT ; 2002.

	3 à 5000 habitants	5 à 10 000 habitants	10 à 30 000 habitants	30 à 80 000 habitants	Supérieur à 80 000 habitants
Nombre moyen d'associations sportives	13,6	21,6	34,8	73,2	303,6
Nombre d'associations pour 1000 habitants	De 3,3 à 3,5	De 2,7 à 3	De 1,7 à 2	De 1 à 1,3	De 1,7 à 2

Avec 6000 habitants, la ville de Seloncourt devrait accueillir de 16 à 18 associations sportives pour être dans la moyenne nationale des villes de même taille. Le tissu associatif sportif ne paraît finalement pas si riche que ce qui est annoncé par les différents interlocuteurs rencontrés à Seloncourt. Aux dires du président du *Comité de Coordination des Associations (CCA)* par exemple : « *il y a beaucoup d'associations sportives à Seloncourt, avec beaucoup d'adhérents...* ». Le constat se révèle finalement moins positif.

Pour situer un peu mieux l'offre sportive de Seloncourt, voici les résultats d'une enquête parue en 2005 et réalisée par L'Association Nationale Des Élus en charge du Sport ([ANDES ; 2005](#)) :

Tableau 5 : Les associations sportives dans les villes françaises ; ANDES ; 2005.

	< à 5000 habitants	5 à 10 000 habitants	10 à 30 000 habitants	30 à 80 000 à habitants	> à 80 000 habitants	Moyenne nationale
Nb associations déclarées	52,09	82,50	191,30	596,26	3060,50	519,54
Nb associations sportives	14	26	47,36	90,43	271,50	71,16
Nb disciplines	11,33	22,80	38,23	48,96	63	38,53
Moyenne habitants	3316	7293	18 438	49 855	197 088	38 993
Nb associations pour 1000 habitants	4,2	3,5	2,6	1,8	1,4	1,8

Seloncourt compte au total 83 associations, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne nationale pour des villes de même strate. Néanmoins, ces données de l'ANDES confirment les données du *Tableau 4* : les associations sportives sont relativement peu nombreuses à Seloncourt. Le constat est même plus sévère dans cette enquête qui indique que, pour une ville de 5 à 10 000 habitants, le nombre moyen d'associations sportives pour 1000 habitants est de 3,5. Ce qui indique que Seloncourt devrait compter 21 associations sportives. Nous sommes assez loin du compte à l'heure actuelle.

b. Un environnement concurrentiel à considérer

Nous pondérerons cependant ces résultats en prenant en compte la situation géographique de Seloncourt. Cette commune se trouve, en effet, dans une agglomération d'environ 117 000 habitants, au sein d'une aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle de plus de 300 000 habitants. L'environnement concurrentiel dans lequel est située la ville est donc à prendre en considération. Rien qu'au niveau de l'agglomération, on dénombre quatre villes de taille supérieure à Seloncourt (Montbéliard, Audincourt, Valentigney, Béthoncourt). Seloncourt est limitrophe de deux de ces communes (Audincourt et Valentigney) lesquelles ont une politique sportive affichée et une organisation structurée (*OMS, SMS*). Ces deux communes constituent donc potentiellement des poids lourds de l'offre sportive au côté

desquelles Seloncourt doit se faire une place. Rappelons également que la ville de Montbéliard, qui compte plus d'une cinquantaine de sociétés sportives, se trouve à une dizaine de kilomètres seulement de Seloncourt. La concurrence au niveau sportif que subit notre ville d'accueil est logiquement plus forte que s'il s'agissait d'une ville isolée de même taille qui jouit d'un rayonnement plus étendu sur les territoires alentours.

c. Un choix important d'activités physiques et sportives

Pour ce qui est du nombre de disciplines représentées, le *Tableau 5* nous apprend que la moyenne nationale pour des villes de même strate que Seloncourt est de 22,80 disciplines sportives. Sans toutes les citer, nous pouvons affirmer que le nombre de disciplines que l'on peut pratiquer à Seloncourt est de 27. On peut donc estimer que, malgré un relatif faible nombre de sociétés sportives, la gamme d'activités praticables dans ces sociétés agit en compensation. Nous regretterons cependant le manque de choix relatifs aux sports collectifs puisque seul le football et le handball peuvent être pratiqués à Seloncourt. Les joueurs de sport collectif représentent donc 20,5% du total des adhérents à Seloncourt alors qu'ils représentent 36,4% du total des licenciés aux fédérations unisport dans le Doubs et 33,2% en France ([DRJSCS Franche-Comté ; 2010](#)). En revanche, nous remarquons une forte représentation des pratiques gymniques (gym sportive, tonique, de relaxation, aquagym...).

d. Un nombre assez important d'adhérents

Comme le montre le *Tableau 3*, nous avons dénombré 1522 adhérents dans les sociétés sportives seloncourtoises. Le terme « adhérents » correspond à toute personne membre d'un club et pratiquant dans ce club. Nous excluons donc les adhérents non pratiquants comme cela peut être le cas avec certains dirigeants d'association. Ces 1522 adhérents se répartissent dans 14 sociétés sportives. Le nombre moyen d'adhérents d'un club à Seloncourt est donc de presque 108. L'enquête 2002 du CNFPT nous apprend que la moyenne nationale se situe à 82,5. En croisant les données de l'INSEE sur la population du Doubs en 2007 et les données de la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) sur le nombre de licenciés sportifs dans le Doubs la même année, nous pouvons dire que le taux de licenciés pour 1000 habitants était d'environ 218 (même taux pour la région Franche-Comté). Notons que le terme « licenciés » désigne un adhérent qui a souscrit à la licence fédérale. Ce n'est pas le cas de tous les adhérents à

Seloncourt. Ainsi, le club de badminton n'est pas affilié à la Fédération Française de Badminton et ne compte donc aucun licencié dans ses rangs. Pour l'année 2010/2011, nous pouvons compter 1397 licenciés à Seloncourt. D'après les estimations faites suite au dernier recensement (effectué début 2011), nous pouvons présumer d'une population seloncourtoise de 6000 habitants. Le taux de licenciés pour 1000 habitants à Seloncourt serait donc de presque 233. Ce chiffre supérieur à la moyenne départementale et régionale indique donc la bonne santé des sociétés sportives.

e. Une parité hommes/femmes plutôt bien respectée

Sur les 1522 adhérents recensés, nous pouvons compter 47% de femmes (716 pratiquantes) pour 53% d'hommes (806 pratiquants).

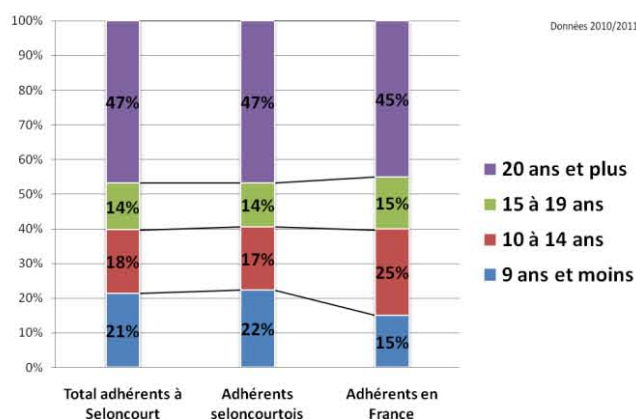
Tableau 6 : données DRJSCS de Franche-Comté 2010.

Club	Part de femmes dans le club	Fédération d'affiliation	Part de femmes dans les clubs Doubiens
Coryphée	96%	FF de Danse	54%
Gym et Sports Adultes	92%	FF pour l'Entraînement Physique dans le Monde Moderne	92%
Centre Équestre des Minimes	83%	FF d'Équitation	83%
Jeanne D'Arc	71%	F Sportive et Culturelle de France	75%
Vivre son Corps et sa Forme	50%	Aucune	Inconnu
Badminton Club	44%	FF de Badminton (club de Seloncourt non affilié)	42%
Tennis Club	41%	FF de Tennis	33%
École de Combat	40%	FF de Karaté	25%
Entente Handball B-S	32%	FF de Handball	46%
Judo Club	23%	FF de Judo	28%
Pétanque	18%	FF de Pétanque et Jeu Provençal	16%
Tennis de Table Seloncourtois	13%	FF de Tennis de Table	12%
Cossie Billard Club	0%	FF des sports de Billard	12%
Football Club	0%	FF de Football	3%
Moyenne	47%		36%

Des données 2010 obtenues auprès de la DRJSCS de Franche-Comté indique que le ratio Hommes/Femmes est de 64%/36% en faveur des hommes. Ces données sont valables au niveau national, régional et départemental. Le ratio est bien plus équilibré à Seloncourt. Ceci peut s'expliquer par le fait que les deux sociétés comptant le plus d'adhérents, la *Jeanne D'Arc* et le *Centre Équestre des Minimes*, comptent respectivement 71% et 83% de femmes. L'association *Gym et Sports Adultes*, forte de ses 125 adhérents, compte, quant à elle, 92% de femmes. En outre, les disciplines gymniques, essentiellement féminines, sont très bien représentées à Seloncourt. À l'inverse, des disciplines comme le football, le billard, la pétanque, le tennis de table, le judo ou le handball sont très majoritairement masculines, moins d'un tiers de femmes y sont représentées dans les associations locales. Le *Football Club* et le *Cossie Billard Club* font figures de mauvais élève en n'accueillant aucune fille.

f. La faible représentation des 10 à 14 ans

Figure 1 : Répartition par âge dans les associations sportives seloncourtoises (hors C.É. des Minimes) ; 2011.



Une étude du Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA ; 2003) nous donne une répartition par âge des pratiquants au sein d'un club sportif en France. Nous observons que la part des enfants de 9 ans et moins est plus importante dans les sociétés

seloncourtoises que dans la moyenne française (21% contre 15%). Ceci est dû au fait que certaines associations importantes comptent en grande majorité des enfants de moins de 10 ans. C'est le cas du *Football Club* qui en compte 52 sur 176 adhérents mais surtout de la *Jeanne D'Arc* qui en compte 89 sur 177 adhérents, soit plus que pour toutes les autres classes d'âge réunies. La classe d'âge des 10 à 14 ans est, par contre, très mal représentée dans les associations seloncourtoises. Alors qu'elle est présente à 25% dans la moyenne des clubs sportifs en France, elle n'est présente qu'à 18% dans les clubs seloncourtois. Nous remarquons que la tranche d'âge de 10 à 14 ans correspond à l'âge des élèves de collège. Nous reparlerons donc de ce phénomène dans la partie consacrée au public scolaire. Notons tout de même que le Centre Équestre, grand pourvoyeur de jeunes pratiquants ne fait pas

partie de ces données... Les autres tranches d'âge, à savoir 15 à 19 ans et 20 ans et plus, sont représentées avec à peu près les mêmes proportions à Seloncourt et en France.

Un autre système de répartition, incluant les données obtenues du *Centre équestres des Minimes*, nous indique que le nombre d'adhérents de moins de 18 ans à Seloncourt atteint 851 soit 56% du total. Le tableau ci-dessous issu de l'enquête du CNFPT parue en 2002, nous permet de comparer ces données avec celles émanant de villes de même taille. Nous voyons que la ville de Seloncourt est, sur ce point, au dessus de la moyenne :

Tableau 7 : Nombre de mineurs licenciés en France ; CNFPT ; 2002.

	3 à 5 000 habitants	5 à 10 000 habitants	10 à 30 000 habitants	30 à 80 000 habitants	> à 80 000 habitants
Nombre moyen de licenciés	992	2 186	3 837	8 456	35 735
Dont % < 18 ans	50 %	50 %	55 %	51 %	40 %

Ce taux de 56% cache toutefois une disparité entre les différents clubs de la ville comme nous pouvons le voir dans le tableau suivant :

Tableau 8 : Nombre de mineurs licenciés à Seloncourt ; 2011.

Club	Nombre de jeunes de moins de 18 ans	Pourcentage de moins de 18 ans
Pétanque Seloncourtoise	0	0%
Gym et Sports Adultes	0	0%
Badminton Club	6	5%
Cossie Billard Club	2	7%
Vivre son Corps et sa Forme	12	50%
Judo Club	35	54%
Tennis Club Seloncourt	89	54%
Tennis de Table Seloncourtois	69	58%
École de Combat	42	60%
Entente Handball Bavans-Seloncourt	91	67%
Football Club	118	67%
Centre Équestre des Minimes	182	82%
Jeanne D'Arc	159	90%
Coryphée	46	92%

L'association *Gym et Sports Adultes* a pour vocation l'entretien physique et la préservation de la motricité. Il n'y a donc rien d'étonnant de n'y trouver aucun jeune. La pétanque et le billard sous sa forme française peuvent être considérés comme des pratiques intéressant davantage les anciens que les jeunes. La proportion de jeunes y est donc assez faible. Ne trouver que 5% de jeunes de moins de 18 ans au club de badminton (sur 125 adhérents) est, par contre, bien plus étonnant. Nous expliquerons ceci par le fait que le président de l'association a une politique bien précise et assez radicale à ce sujet : « *les moins de 16 ans non accompagnés n'ont pas le droit de s'inscrire car ils sont trop turbulents.* »

g. Un faible nombre de seloncourtois constaté

Sur les 1522 adhérents des clubs sportifs de Seloncourt, seuls 594 habitent à Seloncourt. Cela représente 39% du nombre total d'adhérents. Le tableau ci-dessous représente la répartition par association :

Tableau 9 : Les seloncourtois dans les sociétés sportives locales ; 2011.

Club	Nombre de seloncourtois	Pourcentage de seloncourtois
Vivre son Corps et sa Forme	2	8%
Entente Handball Bavans-Seloncourt	16	12%
Centre Équestre des minimes	30	13%
École de Combat	21	30%
Badminton Club	45	36%
Billard Club	11	37%
Judo Club	24	37%
Tennis de Table Seloncourtois	51	44%
Football Club	87	49%
Gym et Sports Adultes	62	50%
Coryphée	25	50%
Tennis Club	93	57%
Jeanne D'Arc	101	57%
Pétanque Seloncourtoise	25	66%
Total	594	39%

Plusieurs choses permettent d'expliquer ce phénomène. La qualité des installations sportives de Seloncourt tout d'abord. Les divers interlocuteurs rencontrés au cours de cette étude, qu'ils soient responsables d'association, enseignants ou autre nous ont loué la qualité des

équipements sportifs de la ville. Le gymnase serait, de l'avis général, l'un des plus beaux et fonctionnels du secteur. Un dojo dédié aux sports de combat fait la satisfaction des associations concernées. La pelouse des terrains de football est « *très bonne par rapport à ce que l'on trouve ailleurs* ». Certains clubs comme le *Billard Club*, la *Pétanque Seloncourtoise* ou le *Tennis de Table Seloncourtois* disposent presque exclusivement d'installations de grande qualité... En bref, les avis sont presque unanimes à ce sujet et les adhérents ne s'y trompent pas et viennent profiter des installations de Seloncourt.

Autre raison à ce faible pourcentage de seloncourtois dans les associations sportives, le tarif des cotisations mis en place par les associations. En moyenne, ces tarifs sont moins onéreux que dans les autres clubs du secteur. Cela permet d'expliquer que certains résidents des communes proches renient les clubs de leur ville en raison des tarifs plus élevés. Nous remarquerons tout de même que certaines sociétés ont un taux de seloncourtois particulièrement faible. C'est le cas de *Vivre son Corps et sa Forme* (8% de seloncourtois), de *l'Entente Handball Bavans-Seloncourt* (12% de seloncourtois) et du *Centre Équestre des Minimes* (13% de seloncourtois). *L'Entente Handball Bavans-Seloncourt* perçoit une enveloppe de subventions significative de la part de la mairie de Seloncourt. Le fait qu'elle accueille peu de seloncourtois peut donc constituer un problème. Notons que la ville de résidence de l'adhérent n'est, pour aucune association sportive seloncourtoise, un facteur discriminant dans les tarifs de cotisation.

h. Un faible nombre de jeunes seloncourtois

Le taux d'adhérents seloncourtois de moins de 18 ans est de 37% comme nous le voyons dans le tableau présenté en [annexe 11](#). Ce tableau nous montre également que, mis à part dans trois clubs, les jeunes seloncourtois sont toujours minoritaires au sein des sociétés sportives de la ville. Les raisons évoquées précédemment permettent d'expliquer le phénomène de la même manière. Les parents veulent le meilleur pour leurs enfants et le prix des cotisations est assez bas à Seloncourt alors que les installations sont de qualité. En plus de cela, certains parents non résidents de Seloncourt pratiquent pourtant dans un club seloncourtois. Des chances existent pour que leurs enfants les suivent au sein du même club. Enfin, le fait que deux lignes de bus effectuent des arrêts à seulement 2 ou 3 minutes à pied des installations sportives de Seloncourt facilite l'accès des enfants et adolescents à celles-ci. En cela, la centralité des installations sportives est très intéressante.

i. Un niveau de pratique assez hétéroclite

Certains clubs de Seloncourt n'ont pas pour vocation la pratique de compétition. Suite aux entretiens effectués avec les responsables de ces sociétés sportives, nous pouvons dire que 7 des 14 clubs sont réellement engagés en compétition. Le tableau figurant en [annexe 12](#) vous dresse la liste de ces clubs ainsi que leurs niveaux respectifs.

Nous retiendrons que quatre clubs ont un niveau de compétition que l'on peut considérer comme meilleur que le niveau moyen des villes de même taille. Il s'agit du *Tennis de Table Seloncourtois* dont l'équipe A, qui oscille entre niveau régional et niveau national, est l'une des meilleures de Franche-Comté, du *Tennis Club*, dont l'équipe A féminine a un très bon niveau régional et dispose de jeunes joueuses déjà bien classées, du *Cossie Billard Club*, qui dispose de quelques joueurs de bon niveau et d'un jeune de niveau national, et du *Centre Équestre des Minimes* qui compte ou a compté dans ses rangs des champions de France de certaines disciplines équestres. La *Jeanne D'Arc*, pour sa section gymnastique sportive, semble avoir un niveau respectable mais l'association n'est pas affiliée à la Fédération Française de Gymnastique mais à la Fédération Sportive et Culturelle de France où la concurrence est beaucoup moins rude. Les autres clubs pratiquant en compétition sont le *Football Club*, l'*Entente Handball Bavans-Seloncourt*, le *Judo Club* et l'*École de Combat*. Le niveau y est moyen.

Nous remarquerons que seuls trois clubs disposent d'éducateurs diplômés d'État (Tennis de table Seloncourtois : BEES 2^{ème} degré, Tennis Club : BEES 1^{er} degré, Coryphée : Professeur de danse). Les deux sports de raquette ont un bon niveau de compétition à Seloncourt et la Coryphée présente des galas de danse régulièrement. Il y a donc un lien étroit entre performances et niveau de formation des éducateurs. Les autres clubs disposent, tout au plus, d'éducateurs formés par leur fédération (brevets fédéraux). La formation y serait de moindre qualité. Cette donnée est à prendre en considération s'il on veut développer le côté performance sportive ou même l'aspect éducatif du sport pour les jeunes.

5. Le financement des associations sportives

Intéressons-nous maintenant aux recettes perçues en 2010 par les associations sportives seloncourtoises. La figure présentée en [annexe 28](#) indique la répartition des recettes

que perçoivent les associations sportives locales. Nous y distinguons : subventions municipales (ville de Seloncourt), autres subventions publiques (autres municipalités, CNDS) et autres recettes (autofinancement, sponsoring, mécénat...). La colonne de droite correspond aux ressources globales des associations sportives françaises en 2005 ([CNDS ; 2005](#)).

a. Des disparités entre associations quant aux subventions municipales

La portion orange des colonnes correspond à la part des recettes versée par la ville de Seloncourt. Cela nous indique que 5 clubs sont au dessus de la moyenne nationale et donc que plus de 14,64% de leurs recettes proviennent des subventions municipales. Il s'agit de la *Jeanne D'Arc* (16,07%), de l'*École de Combat* (17,46%), du *Tennis de Table Seloncourtois* (20,17%), mais surtout du *Judo Club* (29,51%) et de la *Pétanque Seloncourtoise* (36,29%). Toutes les autres associations sportives ont un taux inférieur à 13,2%. Nous voyons enfin que les subventions municipales versées par la ville de Seloncourt représentent une part assez comparable à la part des subventions municipales de la moyenne nationale (13,45% contre 14,64%).

b. Des associations qui ne sollicitent pas assez les autres organismes publics

La portion rouge correspond aux autres financements publics que peut recevoir une association. Dans le cas de l'*Entente Handball Bavans-Seloncourt* et du *Tennis de Table Seloncourtois*, une partie de ces fonds publics provient d'une autre commune : Bavans pour le handball (1300€) et Blamont pour le tennis de table (300€). Mais les 5 clubs qui ont cette part d'autres financements publics perçoivent une subvention du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS, créé en 2006 par le Ministère Jeunesse et Sport à la place du FNDS). Cette portion rouge représente 5,07% pour le total des clubs à Seloncourt contre 9,36% au niveau national. Tous les clubs de Seloncourt sont en dessous de la moyenne nationale. Les organismes publics sont donc globalement peu sollicités. Reconnaissons que le dossier de demande de subvention au CNDS, par exemple, n'est pas simple à remplir. C'est pourquoi relativement peu d'associations en font la demande. La secrétaire de l'*Entente Handball Bavans-Seloncourt*, qui a pourtant un emploi administratif (responsable du CCAS de Montbéliard), a confié, lors d'un entretien, ses difficultés à remplir ce dossier CNDS. Elle comprend que certaines associations ne s'y essayent pas. En outre, les politiques sportives de

PMA, du CG25 et du CR Franche-Comté ont construit des critères d'attribution de subventions qu'aucun club seloncourtois ne semble satisfaire.

c. Des efforts notables d'autofinancement

La figure présentée en [annexe 28](#) nous montre que plus la portion de couleur verte est importante, plus l'association s'efforce de trouver d'autres sources de financement que les fonds publics. Bien souvent, ces financements non publics proviennent de partenariats effectués avec des entreprises qui deviennent sponsors du club. L'organisation de manifestations sportives avec frais d'entrée, buvette, tombola... peut également permettre au club de se financer tout en animant la ville. Enfin, la vente de biens ou de services permet d'encaisser quelques recettes supplémentaires. Nous remarquons que, globalement à Seloncourt, les associations sportives s'efforcent de percevoir d'autres recettes que les subventions publiques. La *Pétanque Seloncourtoise* (avec 63,71% d'autres recettes), le *Judo Club* (avec 70,49%) ainsi que le *Tennis de Table Seloncourtois* (avec 73,33%) sont un peu en dessous de la moyenne nationale qui est de 76%. La moyenne à Seloncourt est de 81,48% ce qui démontre des efforts manifestes dans ce domaine.

6. Le public scolaire

La ville de Seloncourt compte six établissements scolaires : deux écoles maternelles, trois écoles primaires et un collège.

a. Les écoles maternelles

Les écoles maternelles accueillent, pour un enseignement non obligatoire, les jeunes enfants de 3 à 5 ans. Les effectifs à la rentrée 2010/2011 étaient de 188 élèves. À Seloncourt, outre les différents jeux qui engagent la motricité des petits, des séances de natation sont proposées. Étant donné le jeune âge des enfants, nous ne nous attarderons pas sur ces établissements scolaires. Nous dirons simplement que 25 jeunes enfants seloncourtois de 3 à 5 ans sont inscrits dans une association sportive de la ville.

b. Les écoles élémentaires

Les écoles élémentaires accueillent les enfants de 6 à 10 ans. Les effectifs à la rentrée 2010/2011 étaient de 332 élèves. Les deux directeurs en charge des trois écoles élémentaires de Seloncourt ainsi que la majorité des enseignants ont été rencontrés lors de ce stage.

Les activités physiques et sportives enseignées à Seloncourt

Des intervenants extérieurs (hors Éducation Nationale) viennent régulièrement initier les élèves à certaines disciplines. L'éducation musicale, l'anglais et l'EPS sont concernées. L'[annexe 27](#) détaille toutes les activités physiques et sportives enseignées lors des cours d'EPS dans les écoles élémentaires.

Des programmes scolaires pas toujours respectés

La pratique de toutes ces activités physiques et sportives encadrées par des intervenants extérieurs cumulées avec les séances proposées par les enseignants eux-mêmes peut nous faire penser que les élèves des écoles élémentaires de Seloncourt sont rassasiés de sport. Cela ne semble pourtant pas être complètement le cas.

Nous savons qu'à l'école élémentaire, les programmes mentionnent que 3 heures d'EPS par semaine et par classe sont obligatoires (108 h/an/classe ; [education.gouv.fr ; 2011](#)). Or, suite à nos entretiens avec les deux directeurs des écoles ainsi qu'avec la majorité des enseignants, nous avons constaté que ce programme n'était jamais respecté. Les enseignants nous ont fait part de leur difficulté à organiser des séances d'EPS dans une semaine de 4 jours où l'apprentissage de l'écriture, de la lecture et des mathématiques est prioritaire. Il en résulte que les élèves des écoles élémentaires de Seloncourt pratiquent entre 1 et 2 heures d'EPS par semaine. Cela explique que les créneaux attribués au public scolaire dans les installations sportives de la ville soient si peu utilisés. Voici les contraintes les plus souvent évoquées concernant les cours d'EPS :

⇒ Il y a trop d'EPS pour une semaine de 4 jours. L'EPS n'est pas une priorité, d'autres matières sont plus importantes.

- ⇒ Ces séances obligent un déplacement vers les installations sportives ce qui fait perdre du temps et demande une grande vigilance de la part de l'enseignant vis-à-vis des enfants.
- ⇒ Le transport du petit matériel jusqu'aux installations est également une corvée.

Nous ajouterons aussi que certains enseignants n'aiment pas particulièrement le sport et sont, en cela, peu motivés et peu à l'aise pour l'enseigner à leurs élèves.

Notons que l'intervention d'une personne extérieure à l'école pour prendre en charge les séances d'EPS oblige les enseignants à inclure l'EPS dans leur journée d'école et permet une transmission des savoirs de qualité car inculquée par un professionnel de la discipline. Tous les professeurs des écoles rencontrés sauf un se sont montrés favorables à plus de prise en charge des séances d'EPS par des intervenants extérieurs. Un ETAPS intervenant pendant le temps scolaire serait globalement bien accueilli. La personne qui n'y est pas favorable est, malgré tout, satisfaite des intervenants actuels. Étant directrice d'école, elle veut toutefois « *garder son indépendance par rapport à la municipalité.* ». D'après un entretien téléphonique avec un conseiller pédagogique en EPS de l'Inspection Académique du Doubs, un projet de mise à disposition de personnel communal (ETAPS) à destination des écoles doit émaner de l'école elle-même et non de la municipalité. Un dialogue traitant de ce problème d'EPS à l'école devra donc être mené entre les établissements scolaires et la municipalité.

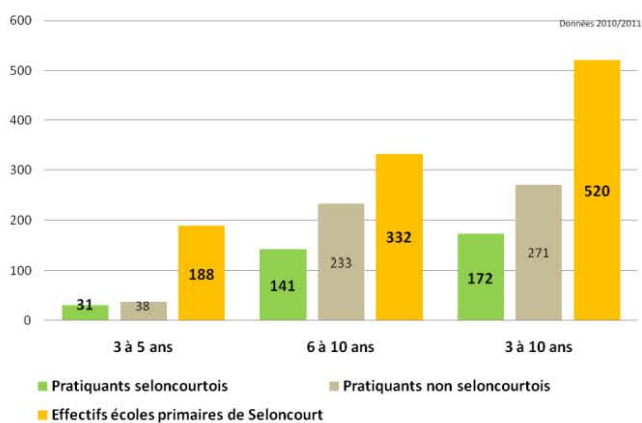
Un déficit d'activités physiques chez les plus jeunes

On peut donc observer une carence concernant la pratique d'activités physiques et sportives à l'école. Carence qui n'est malheureusement pas comblées par la participation aux compétitions organisées par l'USEP. Aucune des trois écoles n'étant adhérente. La raison invoquée principalement est le prix de la cotisation (17,75€ pour l'affiliation à la Ligue + 17,50€ de cotisation par animateur + 7€ de cotisation par enfant ; usep.25.free.fr ; 2011). Les difficultés liées à l'organisation, le temps que cela prend ainsi que le coût des transports pour se rendre sur les sites de compétition ont également été soulignés.

À la lumière de ces constats, nous avons cherché à savoir si les enfants de l'âge de l'école élémentaire (entre 6 et 10 ans) palliaient à ces lacunes par une activité physique à l'extérieur du cadre scolaire.

En observant les effectifs des sociétés sportives seloncourtoises, il apparaît que 40% des écoliers des écoles élémentaires de Seloncourt pratiquent une activité sportive dans un club de la ville (141 pratiquants sur 332 élèves). Parmi ces 141 pratiquants seloncourtois, nous ne pouvons malheureusement pas dire s'il y a des doublons, à savoir des enfants inscrits dans plusieurs clubs. Nous ne connaissons pas non plus le nombre d'enfants inscrits dans des associations sportives en dehors de Seloncourt. Nous pensons que le cas doit se présenter plusieurs fois. Pour information, les deux clubs dans lesquels les jeunes seloncourtois sont les plus représentés sont le *Football Club*, avec 39 jeunes seloncourtois de 6 à 10 ans, et la *Jeanne D'Arc*, avec 38.

Figure 2 : Les écoliers pratiquants à Seloncourt ; 2011.



Ce taux de 40% indique que, vraisemblablement, beaucoup de petits seloncourtois ne pratiquent pas d'activités physiques dans le cadre associatif. Cette carence en activité physique constatée précédemment ne semble malheureusement pas être comblée chez tous les jeunes enfants de 6 à 10 ans. Pourtant, à cet âge, développer ses qualités motrices et cognitives semble primordial. L'enfant pourrait récolter les fruits de ce développement précoce tout au long de sa vie. Le sport, de par ses vertus éducatives diverses doit donc être pratiqué autant que possible.

c. Le collège

Le collège accueille les mineurs de 11 à 15 ans. Notons que les jeunes de Seloncourt se répartissent sur deux collèges distincts. Le collège des Hautes-Vignes, situé sur le territoire de Seloncourt, accueille 242 élèves dont 101 seloncourtois en 2010/2011 (les autres élèves étant audincourtois du fait de la proximité d'Audincourt). Le collège des Quatre Terres, situé sur le territoire d'Hérimoncourt (ville mitoyenne) accueille 243 élèves dont 108 seloncourtois (effectifs 2010/2011).

La pratique UNSS non prise en compte par la municipalité

Au collège, les programmes scolaires sont respectés et les heures hebdomadaires obligatoires en EPS ont effectivement lieu. Aucun problème, donc, de ce côté-là.

Pour approfondir ce diagnostic, il semblait bon d'aller rencontrer le professeur d'EPS (également coordinateur UNSS) du collège de Seloncourt (notons que son alter ego d'Hérimoncourt n'a pas répondu à nos sollicitations). Nous avons appris que l'Association Sportive du collège de Seloncourt, affiliée à l'UNSS regroupe une minorité d'élèves de Seloncourt (15 à 20% selon le coordinateur UNSS). Les autres adhérents habitent à Audincourt. Des entraînements et compétitions UNSS ont lieu presque tous les mercredis. Le coordinateur UNSS nous a informé des récentes difficultés qu'a eu l'AS du collège pour boucler son budget. Il a mentionné également que, malgré le fait que le collège soit implanté sur le territoire de Seloncourt, la municipalité ne versait aucune subvention à l'AS du collège. La municipalité d'Audincourt verse tous les ans entre 200 et 300€. Il a avoué ne pas oser réclamer car « *on ne sait pas à qui s'adresser à Seloncourt. Ce n'est pas comme à Audincourt où il y a l'OMS...* »

Un défaut constaté en matière de communication

Ce coordinateur UNSS constate également un défaut dans la communication sportive de la ville : « *On ne sait pas trop ce qui se passe au niveau sportif à Seloncourt. On ne connaît pas les clubs, on a peu d'informations sur les événements sportifs...* ».

Ce défaut dans la communication pourrait expliquer le faible taux de la population des 11 à 17 ans représentée dans les associations sportives de la ville. Comme nous pouvons le constater grâce à la figure présentée en [annexe 24](#). On voit que 35% des seloncourtois de 11 à 13 ans sont adhérents d'une association sportive à Seloncourt. Ce taux descend à 25% pour les jeunes âgés de 14 à 17 ans. On remarque donc que plus l'âge des jeunes augmente, plus ils abandonnent les sociétés sportives de la ville. On passe en effet de 40% (6-10 ans) à 35% puis à 25% d'une classe d'âge adhérente aux clubs locaux. Même si nous apprenons grâce à une étude de l'INSEE parue en 2003 ([Muller L ; 2003](#)) qu'il est normal que le taux de pratique en club diminue avec l'âge : « *Les jeunes font moins de sport après 15 ans... Cette tendance est principalement liée au fait que les jeunes qui suivent des formations professionnelles (15 %*

des 15-17 ans) font beaucoup moins de sport que ceux qui vont au lycée (61 % des 15-17 ans) ». Nous remarquerons toutefois que, selon une autre enquête effectuée par le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative et parue en 2005, « 70% des 12 – 17 ans déclaraient, en 2001, pratiquer au moins un sport et 72% d’entre eux faire au moins une de leurs activités en club » (Stat info, Février 2005). Cela signifie que 50,4% des jeunes français de 12 à 17 ans pratiquent un sport dans un club. Dans notre cas, mis à part si la grande majorité des jeunes seloncourtois pratique une activité sportive dans un club extérieur à Seloncourt, ce taux de 50,4% semble loin d’être atteint. En effet, moins de 30% des jeunes de 11 à 17 ans pratiquent une activité sportive dans un club de la ville. Pourquoi ce taux est-il si faible ? Est-ce dû à une méconnaissance de l’offre sportive de Seloncourt ? Ou bien est-ce l’offre sportive en elle-même, les modalités de pratique ou les méthodes des éducateurs qui ne sont pas adaptées aux attentes des adolescents ? La question reste ouverte.

7. La structure démographique de la population seloncourtoise

a. Une population particulièrement vieillissante

Nous savons la population française vieillissante. Étudions spécifiquement la population seloncourtoise grâce à cette pyramide des âges.

Figure 3 : Pyramide des âges de la population seloncourtoise (INSEE 2007)

La pyramide s’élargit sensiblement à partir de la tranche d’âge 35 à 39 ans. Cet élargissement finit par s’estomper à partir de la tranche 60 à 64 ans. Nous pouvons donc dire qu’une grande part de la population a un âge compris entre 35 et 59 ans (plus de 40%). La pyramide s’amincit évidemment au-delà de 60 ans mais aussi considérablement pour les populations moins âgées (de 0 à 34 ans). Les jeunes populations sont minoritaires. Ceci est d’autant plus frappant s’il on compare avec une pyramide des âges de la population française.

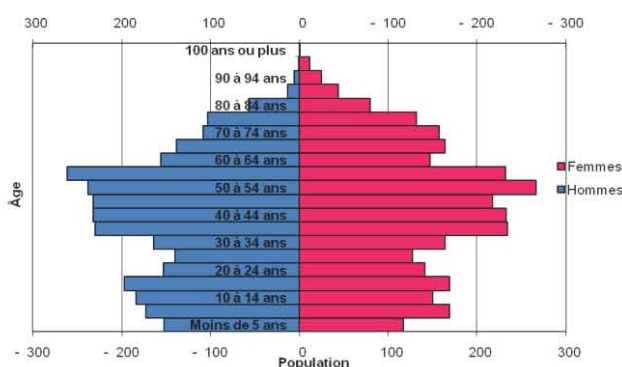
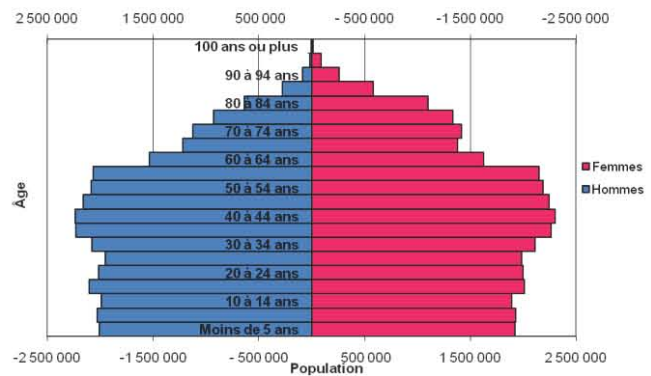


Figure 4 : Pyramide des âges de la population française (INSEE 2007)

Nous remarquons de suite que la base de la pyramide est beaucoup plus large que celle de la pyramide de la population seloncourtoise. On peut toujours observer une prédominance des populations âgées de 35 à 59 ans mais le phénomène est beaucoup moins marqué que pour la population de Seloncourt. D'après les



données INSEE de 2007, les personnes de plus de 60 ans représentent 21,45% de la population française contre 22,71% de la population seloncourtoise. Les personnes de 30 à 60 ans représentent 41,07% de la population française contre 45,69% de la population seloncourtoise. Les jeunes de 0 à 30 ans représentent 37,48% de la population française mais seulement 31,61% de la population seloncourtoise. Enfin, les jeunes de 0 à 20 ans représentent 24,97% de la population française contre 22,15% de la population seloncourtoise.

La population à Seloncourt est donc particulièrement vieillissante. Nous pouvons considérer que ces vingt cinq prochaines années vont voir le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus augmenter de façon considérable sans qu'un renouvellement des jeunes populations soit assuré. Le nombre de retraités devrait, bien sûr, augmenter en conséquence.

b. Une prédominance des retraités qui devrait s'accroître

Comme nous le montre le diagramme présenté en [annexe 13](#), les retraités, avec 28% de la population des plus de 15 ans (contre 25% en France voire [annexe 14](#)), sont les plus représentés à Seloncourt. Les ouvriers représentent, quant à eux, 24% de la population des plus de 15 ans (contre seulement 14% en France). Cette forte représentation ouvrière n'est pas étonnante dans une agglomération considérée comme l'un des berceaux de l'industrie automobile. Rappelons que la seule usine PSA de Sochaux regroupe plus de 12 000 emplois en 2011 (sochaux.psa.fr/ ; 2011). La part de la population « sans activité professionnelle » est de 13% à Seloncourt contre 18% en France. Nous pouvons penser que cette situation a évolué

depuis 2007. La crise de l'industrie automobile s'étant accentuée suite à la crise économique, l'agglomération montbéliardaise aurait particulièrement souffert de ses effets.

La part de retraités à Seloncourt est déjà bien plus importante qu'en France. Le vieillissement de la population constaté grâce aux pyramides des âges nous fait penser que cette prédominance de la catégorie « retraités » ne fera que s'accroître ces vingt-cinq prochaines années. Cette population grandissante sera à prendre en considération. Leurs besoins en activités physiques et sportives, notamment, devront être assouvis et il convient de se préparer au mieux à ce phénomène de vieillissement.

c. Un public de personnes âgées déjà pris en considération

Par la municipalité :

Le Centre Communal des Actions Sociales (CCAS) propose d'ores et déjà des activités physiques à destination des personnes âgées (« 3^{ème} âge » essentiellement, soit entre 60 et 80 ans). Les ateliers « équilibres », financés en grande partie par le Conseil Général du Doubs, propose depuis quelques années des cycles encadrés par des professionnels. Ces ateliers ont pour cible les personnes commençant à perdre confiance en leur corps. Les pratiquants sont généralement âgés de 55 ans et au-delà. L'objectif est de leur faire retrouver une assurance et de contribuer à la préservation de leur motricité. D'après la responsable du CCAS à Seloncourt, « *les ateliers ont un certain succès mais demandent beaucoup d'organisation et une communication efficace auprès des personnes concernées. Faute de temps, l'expérience n'a pas encore été rééditée en 2011.* »

Par le mouvement sportif associatif :

L'association *Gym et Sports adultes* est, en quelques sortes, spécialisée dans les activités physiques à destination des quinquagénaires et au-delà. Les 125 adhérents, tous âgés d'au moins 50 ans, peuvent pratiquer de la gymnastique d'entretien, de la gymnastique douce, de l'aquagym et du yoga. Toutes ces activités sont encadrées par des éducateurs diplômés (Brevets Fédéraux) et rémunérés. Notons toutefois que les adhérents de cette association ont conservé toute leur motricité, ce qui n'est pas le cas des participants aux ateliers équilibre du CCAS. La *Maison Pour Tous* propose des activités physiques de type gym douce ou gym d'entretien adaptées à tous âges et particulièrement pratiquées par des

personnes âgées de 50 ans ou plus. Là encore, les pratiquants sont des personnes ayant conservé une grande partie de leur motricité. La *Jeanne d'Arc* accueille une section 3^{ème} âge composée d'une dizaine de membres âgés de 53 à 80 ans. Enfin, d'autres associations sportives se sont mises à ouvrir des sections « 3^{ème} âge » parfois sans obtenir le succès escompté. Le *Tennis de Table Seloncourtois* avait ainsi créé une section baptisée « gym-ping » de 1998 à 2001 à destination des personnes du 3^{ème} et 4^{ème} âge (4^{ème} âge : plus de 80 ans). Il y eut, au plus, 8 adhérents donc l'expérience s'est arrêtée rapidement. Au *Tennis Club de Seloncourt*, une catégorie « plus de 55 ans » avait été instaurée mais n'a pas subsisté. Selon le président du tennis club, « cela représentait trop de contraintes pour les retraités ».

Reconnaissons donc que le mouvement sportif associatif et la municipalité ont commencé à s'adapter à l'évolution démographique. Cependant, comme nous l'avons vu, l'explosion des populations âgées de 60 ans et plus qui aura lieu ces prochaines années va contraindre ces prestataires à redoubler d'effort. Il conviendra d'anticiper cette évolution pour s'adapter plus facilement aux demandes et aux besoins de demain.

VI. Résultats et analyse du diagnostic interne

1. Les orientations politiques à Seloncourt

Dans le but de déterminer les orientations qu'aimerait donner la municipalité à la politique sportive, nous nous sommes entretenus avec madame le maire et chacun de ses adjoints (excepté la 4^{ème} adjointe à la Voierie et à la Circulation que nous n'avons pu rencontrer) soit neuf élus du bureau municipal.

a. Des valeurs partagées

Intéressons-nous à l'une des questions de la grille d'entretien élaborée pour l'occasion ([annexe 15](#)) : « *Qu'est-ce que le sport pour vous ? À quoi sert-il ?* » La grande majorité des réponses a porté spontanément sur l'aspect éducatif et préventif du sport à destination des jeunes (cité sept fois). Les autres points cités concernent l'esprit d'équipe, l'image de la ville (cités deux fois chacun), la santé, le lien social, le loisir et la compétition (cités une fois chacun). Cette première question nous a montré que certains élus étaient réticents à l'aspect compétitif du sport. Le précédent adjoint en charge de la Culture et de la Vie associative et sportive avait une vision assez élitiste et ne jurait que par les résultats sportifs obtenus et le niveau de compétition des clubs (si l'on en croit la conversation que nous avons eu avec lui). Sa philosophie concernant le sport (et la culture) était opposée à celle de la plupart de ses collègues. L'actuelle adjointe à la Culture et à la Vie associative et sportive se devait donc de redéfinir la politique sportive de la ville. Soulignons également que le diktat mis en place par certaines fédérations sportives en ce qui concerne la mise aux normes des installations pour accueillir des compétitions est assez mal accueilli par certains élus de Seloncourt.

b. Une volonté d'éducation des jeunes

L'importance accordée à l'éducation des jeunes se traduit sur le terrain par le rôle grandissant du service Animation, Jeunesse depuis sa création. Selon madame le maire, « *dans les années 1980, peu de choses étaient faites à destination des jeunes et des très jeunes* ». Depuis 1993 et l'arrivée du maire actuel, le service Animation, Jeunesse n'a fait que se développer. Cette évolution perdure encore aujourd'hui avec la création, début 2011, de l'accueil de loisir pour les 3 à 6 ans. En 2009, une structure multi-accueil avait ouvert ses

portes permettant d'accueillir les jeunes enfants de 3 mois à 4 ans non encore scolarisés. Selon madame le maire, « *il est important d'éduquer les jeunes assez tôt* ».

c. L'accès à la pratique pour tous

Pour madame le maire, les activités physiques (au même titre que la culture) doivent être accessibles à tous. Dans les faits, cela se traduit par les aides accordées par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en collaboration avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) sous la forme de « Tickets Loisirs ». Ces aides en faveur des jeunes défavorisés leur permettent de s'inscrire dans des associations sportives ou culturelles à moindre frais. En 2009/2010, ce sont 422 tickets loisirs qui ont été utilisés par des jeunes seloncourtois, dont 221 pour s'inscrire dans des sociétés culturelles ou sportives seloncourtoises et 201 pour s'inscrire dans des sociétés extérieures.

Selon madame le maire à propos du mouvement sportif, « *le rôle de la municipalité est d'offrir des espaces de pratique aux associations* ». Dans les faits, à Seloncourt, les associations peuvent profiter des installations municipales gratuitement. La municipalité finance même la consommation des fluides et l'entretien des locaux. Cette mise à disposition gratuite, couplée à l'allocation de subventions dont pas un seul responsable d'association ne s'est réellement plaint, permet aux associations sportives de la ville d'être financièrement sereines. Il en résulte que le prix des cotisations de ces associations est globalement peu élevé par rapport aux tarifs pratiqués par d'autres clubs du secteur. Nul besoin, en effet, d'augmenter les tarifs si la plupart des frais de fonctionnement des associations sont financés par la ville. Ainsi, toutes les bourses peuvent profiter de l'offre sportive seloncourtoise.

Enfin, l'accès à la pratique pour tous s'est traduit également par la construction d'installations sportives de proximité en libre accès (type city-stade ou parcours de santé). Nous verrons que la ville de Seloncourt ne manque pas de ce type d'équipements et que ceux-ci sont particulièrement utilisés par les jeunes.

2. Les différentes formes d'organisation sportive

a. L'organisation sportive à Seloncourt

Avant toute chose, rappelons le fonctionnement de la ville de Seloncourt en matière de sport. Il n'y a pas de Service Municipal des Sports (SMS). Il n'y a aucun poste d'ETAPS. Un Maître Nageur Sauveteur est sous contrat avec la ville et enseigne la natation aux enfants des écoles primaires. Un Brevet d'État 2^{ème} degré en tennis de table est également sous contrat pour enseigner sa discipline aux enfants des écoles élémentaires. La municipalité s'appuie beaucoup sur une structure associative appelée « *Comité de Coordination des Associations* » (CCA) lequel a pour objectif de constituer une interface entre le monde associatif et la municipalité. En cela, il travaille en lien étroit avec certains services municipaux (Service Manifestations et Service Culturelle). Voici ses rôles tels qu'ils ont été redéfinis depuis janvier 2011 :

- ⇒ Constituer les plannings d'occupation des salles en week-end pour éviter les interférences entre plusieurs événements (sportifs ou culturels).
- ⇒ Communiquer sur les événements émanant du monde associatif.
- ⇒ Organiser lui-même des événements afin d'animer la ville.
- ⇒ Réunir et faire se rencontrer les acteurs du monde associatif.
- ⇒ Répartir les subventions municipales en définissant des critères d'attribution.

Ce *Comité de Coordination des Associations* a donc un rôle assez semblable à celui d'un *Office Municipal des Sports* mais, à la différence d'un *OMS*, il ne s'intéresse pas seulement aux associations sportives. Il joue toutefois un rôle important dans l'organisation de la ville en matière de sport, la municipalité lui déléguant des prérogatives en ce qui concerne la politique sportive. Nous noterons que le nombre d'associations représentées aux Assemblées Générales du CCA est en constante diminution ces dernières années (source : comptes rendus des dernières assemblées générales du CCA). Certains se plaignant d'une trop grande variété des domaines associatifs et donc des difficultés à s'axer sur un thème en particulier.

b. La place prise par les municipalités dans les villes voisines

Il peut être intéressant de savoir comment les villes voisines de Seloncourt sont structurées au niveau sportif. Le tableau présenté en [annexe 16](#) synthétise ces données que nous avons collectées auprès des communes proches de Seloncourt qui ont une population supérieure à 4 000 habitants.

Nous constatons grâce à ce tableau que la taille de la commune et son nombre d'associations sportives a une influence déterminante sur son organisation sportive. Les trois communes les plus importantes de l'agglomération (Montbéliard, Audincourt et Valentigney) disposent toutes d'un Service Municipal des Sports (SMS). On remarque cependant qu'il n'y a qu'un demi-poste d'ETAPS à Audincourt et aucun à Valentigney. Les SMS de ces communes sont donc davantage à vocation administrative ou technique. Les rapports d'activité et la rencontre des présidents d'*OMS* (également adjoints aux sports) d'Audincourt et Valentigney nous a donné un aperçu de l'implication de ces structures associatives dans la vie sportive de la ville. Les *OMS* de ces deux villes représentent des entités importantes dans l'élaboration de la politique sportive municipale. Les adjoints aux sports, en tant que présidents, tiennent les rênes de ces *OMS* très politisés. La situation est identique à Bethoncourt, ville de taille équivalente à Seloncourt, dans laquelle l'adjoint aux sports est président de l'*OMS*. Au vu du faible nombre d'associations sportives (et d'adhérents) dans la commune, l'*OMS* ne doit certainement son existence qu'à des raisons historiques. La commune ayant eu près de 11 000 habitants et beaucoup plus d'associations sportives dans les années 1970, la présence d'un *OMS* était, à cette époque, presque indispensable. Aujourd'hui, selon son président, « *l'OMS de Bethoncourt est un peu en sommeil et c'est difficile de changer les mentalités* ».

Ce tableau en [annexe 16](#) nous montre également que la ville de Sochoux, inférieure en taille à Seloncourt mais plus « riche » (colloc.bercy.gouv.fr ; 2011), peut se permettre d'employer un ETAPS intervenant dans les écoles et assurant la gestion de la Halle des sports. Un *OMS* est également présent dans la commune mais n'est, selon les souhaits de son ancien président, pas du tout politisé. L'adjoint aux sports ne faisant pas partie du bureau. Cela n'empêche pas cet *OMS* d'être l'un des plus actifs de l'agglomération et d'avoir un rôle déterminant dans la politique sportive municipale.

La commune de Grand-Charmont a une organisation comparable à celle de Seloncourt. Il n'y a ni SMS, ni ETAPS, ni OMS mais un *Comité d'Animation Jeunesse, Sports et Loisirs (CAJSL)* qui a un rôle de coordinateur entre les différentes associations et qui organise de nombreuses manifestations à l'instar du *Comité de Coordination des Associations* de Seloncourt. Notons que sur 14 représentants d'association rencontrés à Seloncourt, un seul pense qu'un OMS manque à la ville. Le fait que cet OMS ferait doublon avec le CCA déjà existant a été avancé par les autres responsables associatifs entendus. Le président du CCA n'est pas favorable à l'instauration d'un « *Château du sport* » comme il le dit lui-même, après la création il y a quelques années d'un « *Château de la culture* ». Notons qu'aucun contact n'a pu être établi avec la commune de Mandeuire qui est, pourtant, très comparable à Seloncourt du fait de son nombre d'habitants et de sa situation géographique excentrée.

c. Comparaison au niveau national

Selon l'enquête du CNFPT de 1997, 54% des villes de 5000 à 10 000 habitants disposent d'un Service Municipal des Sports. Ce pourcentage est même supérieur en 2002 comme le montre le tableau ci-dessous issu de l'enquête 2002 du CNFPT :

Tableau 10 : La présence d'un SMS dans les villes françaises. CNFPT. 2002.

3000 à 5000 habitants	5000 à 10 000 habitants	10 000 à 30 000 habitants	30 000 à 80 000 habitants	> 80 000 habitants	Total villes françaises
29%	56%	97%	100%	100%	66%

Nous pouvons encore une fois observer que plus une commune est importante, plus on a de chance d'y trouver un SMS. Ceci s'explique par le fait que plus une ville se développe, plus les ressources qu'elle perçoit lui permettent de se structurer et de s'engager dans une politique sportive potentiellement coûteuse. Il faut considérer que le sport reste une compétence optionnelle pour les communes. L'implication dans le domaine sportif est donc rarement considérée comme indispensable. Cette implication constitue surtout un luxe que ne peuvent se permettre les communes les plus modestes. La richesse d'une ville étant souvent liée à la taille de sa population, les communes les plus peuplées sont souvent les plus riches et donc les mieux structurées au niveau sportif. Comme l'a mentionné l'adjoint à l'urbanisme de Seloncourt lors d'un entretien : « *Seloncourt est la seule ville de plus de 5000 habitants de l'agglomération qui voit sa population croître régulièrement depuis 1989* ». Il sera peut être bientôt temps, pour cette commune, de se doter d'un Service Municipal des Sports. Notre

présence ici traduit bien une réflexion des élus à ce sujet. Notons toutefois que, selon le responsable du Service Jeunesse et Affaires Sportives de Montbéliard, qui est également président de l'Association Nationale des Directeurs et des Intervenants d'Installations et des services des Sports (ANDIISS), « *il n'est pas utile qu'une ville de 6000 habitants se dote d'un Service des Sports autonome* ». Pour des villes de cette taille, l'agent communal en charge du sport est, le plus souvent, rattaché à un autre service municipal. Il peut s'agir du Service Jeunesse, du Service Vie Associative, du Service Communication/Événementiel..., voire des Services Techniques. « *Tout dépend de la volonté politique d'appuyer tel ou tel axe.* » À Seloncourt, étant donné l'importance accordée à l'éducation des jeunes, nous pouvons penser que si un poste d'ETAPS devait être créé, il serait en toute logique rattaché au Service Animation, Jeunesse pour enrichir l'offre déjà proposée et développer la politique éducative. Notons que 4 responsables de sociétés seloncourtoise entendus pensent qu'un éducateur sportif manque à la ville quand 4 pensent que non et que les 6 autres n'ont pas d'avis sur la question. Le 1^{er} adjoint chargé du Personnel et des Finances nous a avoué qu'une création de poste n'était pas envisageable pour le moment (sous ce mandat) et qu'il faudrait, de toute façon, ne pas renouveler un autre poste pour accueillir un ETAPS.

3. Le service « Animation, Jeunesse »

À Seloncourt, le Service Animation, Jeunesse est placé dans la délégation du 8^{ème} adjoint chargé des Affaires scolaires et de la Jeunesse. Cette délégation est donc bien dissociée de celle du 6^{ème} adjoint chargé de la Culture, de la Vie associative et sportive.

a. Le Service Animation, Jeunesse et la pratique du sport

Beaucoup d'activités physiques sont proposées aux enfants s'inscrivant à l'accueil de loisirs du Service Animation, Jeunesse. Pendant le temps périscolaire, les mardis et jeudis sont proposées des séances de jeux de balles, de lancers, des jeux collectifs et de la danse encadrées par des animateurs. L'un d'eux est titulaire du BEESAPT (Brevet d'État d'Éducateur Sportif Activités Physiques pour Tous) et l'autre est en formation pour le devenir, les enfants disposent donc d'un encadrement de qualité. Pendant les vacances, dès 3 ans, des jeux d'orientation en forêt, des olympiades, des sorties luges ou patinoires permettent aux enfants de développer leur motricité. Pour les 6 à 13 ans, des initiations au handball, au badminton, des parcours « commando », des sorties en centre aquatique sont proposées. Pour

les 13 à 17 ans, les programmes proposent du street hockey, du bowling, du badminton, de la sarbacane, des sorties ski... soit au moins une activité physique par jour pendant les vacances. D'autres activités sont proposées de manière plus exceptionnelle comme du parapente ou de la spéléologie.

b. Un accent mis sur la qualité du service

On observe donc une assez grande variété des activités sportives proposées aux jeunes seloncourtois. Notons que le Service Animation, Jeunesse attache une grande importance à la qualité de l'accueil faite aux jeunes. Là où d'autres communes privilégient le rendement quantitatif, la ville de Seloncourt s'intéresse en premier lieu à l'aspect qualitatif des services proposés. L'enjeu est d'associer qualité et accessibilité en pratiquant les tarifs les moins onéreux possibles afin d'intégrer les enfants issus de familles aux revenus modestes. À l'heure actuelle, le nombre d'animateurs permet l'accueil de 24 enfants de 3 à 6 ans, de 36 enfants de 6 à 13 ans et de 24 adolescents de 13 à 17 ans. Rappelons que l'on compte plus de 1000 jeunes âgés de 3 à 18 ans à Seloncourt (1028 en 2007 selon l'INSEE). Voilà bien une piste à étudier s'il on désire poursuivre le processus de développement du Service Animation, Jeunesse.

c. Relativement peu de liens avec les sociétés sportives de la ville

Il paraît important de souligner la rareté des liens constatée entre les sociétés sportives de la ville et le Service Animation, Jeunesse. Le directeur du *Centre Équestre des Minimes* s'interroge sur le fait qu'il accueille chaque mercredi et chaque jour pendant les vacances scolaires des centres de loisirs des villes voisines (Hérimoncourt, Mandeuve, Valentigney, Audincourt...) mais que les relations avec le Service Animation, Jeunesse de Seloncourt sont inexistantes. Le tarif étant jugé prohibitif par le responsable du Service. De manière plus générale, les formes de collaboration entre les sociétés sportives et le Service Animation, Jeunesse semblent assez rares. Le prêt de matériel, la mise à disposition d'installations sportives ou, même, l'attachement des services d'un éducateur sportif officiant d'ordinaire au sein d'un club, sont des formes de coopération que l'on trouve assez fréquemment dans une ville entre le mouvement sportif et les services municipaux. Nous savons pourtant qu'une mutualisation des moyens permet bien souvent de faire quelques économies et de réduire ainsi les coûts de fonctionnement du service. À l'heure actuelle par exemple, beaucoup d'activités

sportives proposées par le Service Animation, Jeunesse se déroulent à l'extérieur de la ville, ce qui implique des coûts de transport et des frais d'accès aux sites d'activités assez importants. La ville de Seloncourt ne compte, certes, pas toute la gamme de disciplines sportives nécessaire à un épanouissement total de l'enfant mais l'offre que l'on y trouve est tout de même intéressante et mérite d'être exploitée. En plus de cela, collaborer davantage avec les sociétés sportives locales pourrait permettre à ces dernières de se faire connaître et, pourquoi pas, de gonfler leurs effectifs tout en créant des vocations chez les jeunes.

4. Les projets d'installations sportives

a. Le projet « Pôle Tennis »

Ce projet est né suite aux demandes récurrentes et combinées de deux associations sportives de la ville. La *Jeanne D'Arc*, association multisports malgré tout très orientée gymnastique, sollicitait depuis plusieurs années la municipalité pour obtenir une salle entièrement dédiée à la gymnastique sportive. Une telle salle permettrait d'éviter les problèmes liés à l'installation et à la désinstallation du matériel à chaque séance. En parallèle, le *Tennis Club de Seloncourt* sollicitait la commune pour la construction d'un deuxième terrain couvert. Selon les dires du président du *Tennis Club*, en l'état actuel des choses, les espaces de pratique sont « *mal équilibrés* ». Le club ayant à disposition aujourd'hui 4 courts extérieurs et un seul court couvert. Les courts extérieurs ne sont jamais utilisés tous au même moment, y compris en été, alors que le court couvert est très souvent saturé, spécialement en hiver. La promesse de satisfaire ces deux associations sportives avait été faite pendant la campagne des municipales 2008. Cette promesse est en passe d'être tenue.

L'intention initiale était de prolonger le gymnase André Boulloche pour qu'il recouvre deux courts extérieurs. Cependant, les contraintes architecturales auraient été trop importantes et l'esthétique d'un bâtiment tout en longueur aurait laissé à désirer. La décision fut alors de délocaliser entièrement le complexe tennistique pour l'implanter à l'autre bout de la ville, dans un quartier résidentiel. Trois courts extérieurs vont alors être construits ainsi qu'une salle constituée de deux courts couverts. Le coût du projet est estimé à plus d'un million d'euros. Cela explique qu'il fasse des envieux au sein de certaines autres associations sportives.

Parallèlement à cette délocalisation, l'espace laissé libre par les courts de tennis extérieurs devrait permettre l'implantation d'une structure pour personnes âgées. Ces dernières auront accès à tous les services et commerces se trouvant à proximité.

b. Le projet « salle de gymnastique »

La salle de tennis laissée libre par le *Tennis Club* sera réaménagée en salle de gymnastique. Jusqu'alors, la *Jeanne d'Arc* n'avait pas de salle dédiée ce qui imposait un aménagement/rangement du matériel et des agrès à chaque séance. Les inconvénients étaient multiples : la perte de temps, la détérioration du matériel, les risques de blessure.

La *Jeanne d'Arc*, au travers ses valeurs prônant l'accès au sport pour tous quelque soit son niveau, est une association particulièrement appréciée par les seloncourtois ainsi que par le maire et ses adjoints. C'est aussi une association comportant près de 180 licenciés dont une très grande majorité de jeunes. Son rôle éducatif est prépondérant et occulte presque entièrement un volet compétition néanmoins bien présent. L'association est affiliée à la *Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF)* qui défend des valeurs différentes de celles de la *Fédération Française de Gymnastique (FFG)*. Le choix de mettre à disposition une salle spécifique à la *Jeanne d'Arc* a été admis logiquement par les personnes ayant eu vent du projet. Si tout va bien, c'est à partir de septembre 2012 que les gymnastes de la *Jeanne D'Arc* pourront pratiquer dans leur nouvelle salle.

c. Le projet « délocalisation du stade de football »

Le grand projet d'urbanisme du mandat 2008-2014 est le projet « Centre-ville ». Il s'agira vraisemblablement d'un éco-quartier qui viendra empiéter sur l'actuel terrain d'entraînement du *Football Club de Seloncourt*. Le terrain d'honneur, situé juste à côté, pourrait aussi être utilisé dans une logique d'urbanisation de la zone. C'est donc le stade Foresti tout entier qui doit être délocalisé. Il pourrait être implanté à quelques centaines de mètres du nouveau pôle tennis à proximité d'un quartier résidentiel et d'une zone d'activité. La municipalité est actuellement en pour parler avec l'ADAPEI qui pourrait lui céder ses actuels terrains de football. Cela permettrait de faire l'économie de travaux de déblaiement et d'aplanissement obligatoires en cas de reconstruction totale. D'autres possibilités sont à l'étude si toutefois la municipalité n'arrivait pas à s'entendre avec l'ADAPEI concernant la cession des terrains. À l'étude également, le type de surface du terrain d'entraînement. Il

pourrait être conçu en matière synthétique pour permettre la pratique en toute saison. Le *Football Club de Seloncourt* a toutefois tenu à ce que le terrain d'honneur soit en herbe, surface de prédilection des footballeurs.

d. Un dialogue municipalité/associations constaté

Il paraît important de préciser que, bien que la municipalité soit le maître d'ouvrage de tous ces chantiers en cours, les associations sportives directement concernées ont été sollicitées pour faire part de leurs besoins et demandes. La municipalité essaye de répondre au mieux à leurs attentes et les informe régulièrement sur l'état d'avancement du projet et des travaux. On sent là une réelle volonté de partenariat qui est très appréciée par les clubs concernés.

e. Les projets sportifs liés à ces nouvelles installations

Posons-nous maintenant la question : existe-t-il un véritable projet sportif permettant de légitimer la construction ou l'aménagement de ces installations sportives ? Concernant la création du Pôle Tennis, le plus onéreux des trois projets, le 3^{ème} adjoint chargé des bâtiments et du patrimoine estime que « *l'infrastructure doit permettre de développer le club de tennis tout en participant au développement du quartier d'implantation.* ». Madame le maire et les autres adjoints tiennent les mêmes propos. Ils estiment que cela devrait contribuer au développement du quartier et participer à l'attractivité du territoire tout en permettant au *Tennis Club* de se développer dans les meilleures conditions. Le président du *Tennis Club* estime que le nombre d'heures de cours possibles pour les jeunes devrait augmenter. Le niveau de compétition, qui est déjà plus que correct pour une ville de cette taille (surtout chez les filles), devrait donc, par là même, s'améliorer. Le nombre de licenciés pourrait se développer également même s'il sera certainement moins pratique pour certains adhérents de se déplacer vers les hauteurs de la ville. Le président espère cependant capter les résidents du lotissement alentour ainsi que ceux de la commune voisine, Valentigney. L'éducateur sportif (BEES Tennis 1^{er} degré) salarié du *Tennis Club* semble avoir des projets très concrets. Il serait ainsi prêt à s'investir davantage pour initier les jeunes pendant le temps scolaire, à l'image de ce qui se fait déjà à Seloncourt avec le tennis de table. Il a également avancé l'idée d'instaurer une « école de tennis ».

Étant donné le coût d'investissement et de fonctionnement important lié à ces futures installations sportives, une réflexion sur la manière de les utiliser et de les rentabiliser devra être menée par la municipalité. Tout l'enjeu sera qu'elles ne profitent pas seulement aux adhérents des clubs concernés mais, d'une manière ou d'une autre, à tous les seloncourtois.

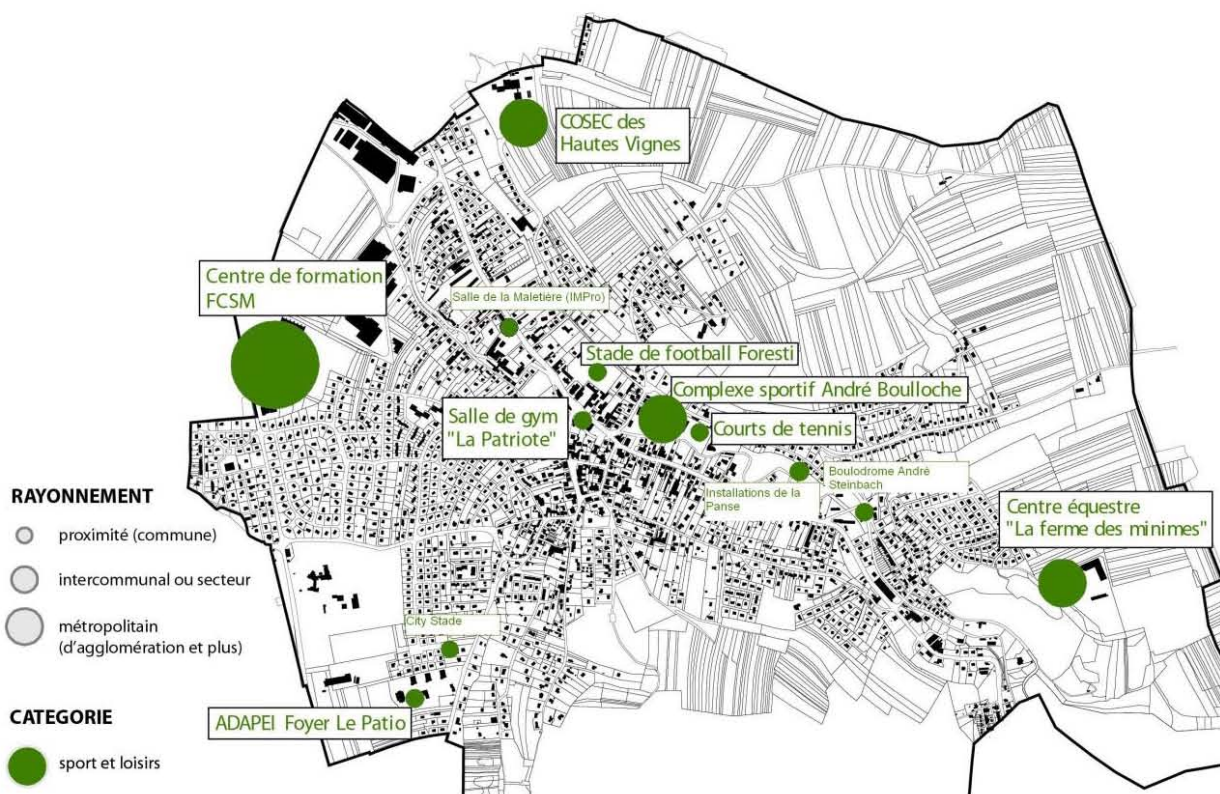
5. Les installations sportives existantes

a. L'implantation des installations sur le territoire communal

Cette carte réalisée par l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire Urbaine (ADU) en 2008 et complétée par les données recueillies lors de cette étude nous permet d'observer les sites d'implantation des principales installations sportives de Seloncourt.

Carte 1 : (ADU ; 2008)

SELONCOURT - Recensement des équipements de sports et de loisirs (recensement 2008)



Nous remarquons que les installations dont la commune est propriétaire sont situées en plein cœur de ville (annexe 29) alors que les installations privées (Centre de formation du FCSM, Centre Équestre des Minimes et ADAPEI Foyer Le Patio) ainsi que le COSEC du collège des

Hautes Vignes appartenant à PMA sont situés en périphérie. Jusqu'à maintenant, la ville de Seloncourt suivait donc une logique de centralisation des équipements. Tous ceux-ci étant regroupés au centre, proches de la principale voie d'accès, la rue du Général Leclerc traversant la ville de part en part. L'accessibilité des installations est donc tout à fait satisfaisante à la fois par les piétons, les cyclistes, les automobilistes et les utilisateurs de transport en commun³. La ville de Seloncourt va être contrainte de rompre avec cette logique centralisatrice. Comme nous l'avons dit, le projet « Centre-ville » ainsi que le projet « Pôle-Tennis » vont contraindre la délocalisation de certaines installations dans des quartiers plus excentrés.

D'après la *Carte 1* seul le centre formation du FCSM jouit d'un rayonnement métropolitain. Ceci vient du fait que nombre de jeunes footballeurs qui y sont en formation viennent des départements et régions voisines. Les trois cercles de taille moyenne attribués au Complexe sportif Bouloche, au COSEC des Hautes-Vignes ainsi qu'au Centre Équestre des Minimes indiquent qu'il s'agit d'installations ayant un rayonnement plus local, à l'échelle de l'agglomération du Pays de Montbéliard. Les cercles de petite taille indiquent des installations dont le rayonnement ne dépasse pas les frontières de la commune. Certains équipements comme les city-stades ont même un rayonnement à l'échelle de leur quartier d'implantation.

b. Un parc d'installations sportives assez important

On peut dénombrer au total 36 équipements sportifs à Seloncourt répartis dans 18 installations. S'il on compare ces données avec les villes alentours, Montbéliard, Audincourt, Valentigney, Bethoncourt et Sochaux disposent d'un nombre plus important d'équipements. Les trois premières citées sont de taille plus importante que Seloncourt, il est donc tout à fait normal d'y trouver plus d'installations sportives. La ville de Bethoncourt, quant à elle, avait une population de presque 11 000 habitants il y a quelques années avant que la crise de l'industrie ne précipite l'exode de ses habitants. La ville compte actuellement environ 6000 habitants, soit approximativement autant que Seloncourt, mais elle dispose des installations d'une ville de taille bien supérieure. La ville de Sochaux était autrefois « *l'une des plus riches*

³ La ligne de bus DIAM A reliant Hérimoncourt à Montbéliard traverse Seloncourt par sa voie principale, l'arrêt « 8 mai » permet de rejoindre les principaux équipements en 2 ou 3 minutes de marche.

de France » selon le président de l’OMS de Sochaux. L’implantation de l’usine Peugeot en 1912 a largement contribué à l’enrichissement de la ville. Sochaux, dont la superficie et les réserves foncières sont limitées, ne s’est pas développer par son nombre d’habitant mais davantage par le nombre et la qualité de ses infrastructures, notamment sportives.

D’après les résultats de l’enquête 1997 du CNFPT, le nombre moyen d’installations sportives pour une ville dont la population est comprise entre 5 000 et 10 000 habitants est de 17,17. Avec ses 18 installations, Seloncourt se trouve être tout à fait dans les normes telles qu’elles étaient à la fin des années 1990. Les données du CNFPT sont synthétisées en [annexe 30](#).

c. Des installations communales de qualité

De manière générale, tous les responsables d’association avec qui nous nous sommes entretenus se sont montrés satisfaits des installations sportives municipales. Cet avis est partagé par tous les professeurs des écoles rencontrés. Certains, qui ont connus d’autres écoles primaires dans d’autres communes, se sont montrés particulièrement ravis des équipements disponibles à Seloncourt. Leurs qualités intrinsèques ont été autant louées que leur proximité avec les écoles.

Le gymnase André Boulloche

Construit en 1987 après l’incendie du précédent gymnase, le gymnase André Boulloche est la principale installation sportive de la ville de Seloncourt. D’une surface de 4223 m², le bâtiment comprend cinq espaces sportifs. L’installation est dans un très bon état général du fait de l’entretien régulier et de la bonne utilisation qui en est faite. Beaucoup de responsables d’associations rencontrés nous ont signalés que le gymnase André Boulloche était « *le meilleur gymnase du secteur* » à la fois pour la taille et pour la qualité de l’installation. Les plannings hebdomadaires sont élaborés par un agent communal et par le CCA lorsqu’a lieu des événements sportifs plus exceptionnels, notamment les week-ends.

Une occupation globale non optimale

On peut donc regretter qu’une telle infrastructure ne soit pas totalement exploitée. En effet, même pendant les créneaux de 17 heures à 22 heures en semaine (d’ordinaire pris d’assaut par

les associations sportives), certaines salles ne sont pas toujours utilisées. Le planning établi chaque année laisse encore des plages vides qui pourraient être comblées par de nouvelles associations ou par des créneaux supplémentaires pour les associations existantes. Le taux d'occupation réel, lui, est encore plus faible. Ceci vient essentiellement du fait que les écoles primaires n'utilisent pas toujours les créneaux qui leur sont attribués. Faisons le point sur l'utilisation qui est faite de chacun des espaces sportifs de ce gymnase :

La salle multisports

Cette salle de type C (Largeur de 22m, Longueur de 44m, Hauteur de 7m), accueille huit publics différents en semaine dont cinq associations sportives selon courtoises.

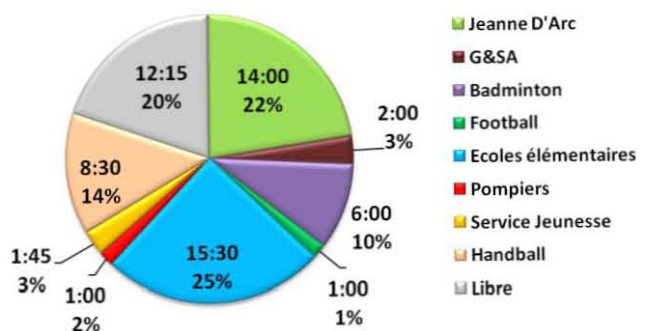
⇒ L'utilisation de l'équipement :

Figure 5 : La grande salle du lundi au vendredi.2011

D'après les plannings hebdomadaires, la salle multisports est laissée libre presque 20% du temps (12h15 par semaine sur un total de 62h).

Nous avons remarqué que sur les 15h30 réservées au public scolaire, le test effectué du 14/02/2011 au 20/02/2011

indique que seules 4 heures ont été réellement utilisées. Un autre test similaire réalisé du 28/03/2011 au 01/04/2011 montre que 5h sur 15h30 ont été utilisées. Ainsi, dans les faits, la salle multisports est laissée libre plus de 36% du temps.



Les créneaux de 17h à 22h (annexe 18) bénéficient, quant à eux, d'un taux de remplissage de 99%. Ça ne sera sans doute plus le cas une fois que la section gymnastique de la *Jeanne D'Arc* aura migré vers l'actuel court de tennis couvert. Les créneaux laissés libres (10h00 soit 40% du total hebdomadaire de 17h à 22h) pourraient permettre à d'autres associations d'en profiter voire à de nouvelles associations de s'implanter. Une refonte des emplois du temps sera, dans tous les cas, nécessaire. Notons enfin que certaines associations dont les activités demandent peu d'espace, réquisitionnent la grande salle dans sa totalité alors que les séances pourraient se dérouler dans des conditions tout aussi satisfaisantes au sein de salles un peu plus exigües.

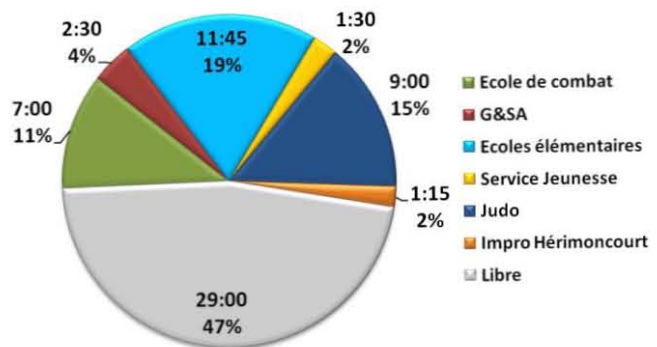
Le dojo

Cette salle d'arts martiaux se situe à l'étage. Elle est recouverte de tatamis et est donc principalement utilisée pour la pratique du judo, du karaté ou du yoga.

⇒ L'utilisation de l'équipement :

Le dojo est une salle qui est loin d'être totalement exploitée. Selon les plannings mis en place en début d'année, la salle reste libre 47% du temps. L'Ecole de Combat seloncourtoise, le Judo Club et les écoles primaires sont les principaux utilisateurs de cet équipement.

Figure 6 : Utilisation du dojo du lundi au vendredi.2011



Concernant l'utilisation réelle, le test effectué entre le 14/02/2011 et le 20/02/2011 montre un taux d'utilisation bien en deçà du taux d'occupation théorique. Lors de cette semaine « test », seules deux classes ont respecté les plannings. Soit 2 heures d'utilisation réelle par les écoles primaires sur les 11h45 qui leur ont été attribuées en début d'année scolaire. Un autre test effectué du 28/03 au 01/04 indique que 3 heures seulement ont été utilisées par les scolaires.

Concernant la tranche horaire 17h à 22h (annexe 19), elle n'est pas totalement exploitée dans le dojo. En effet, seules 19 des 25 heures exploitables du lundi au vendredi sont utilisées. Il y aurait de la place pour une autre association ou pour davantage de créneaux alloués à celles existantes.

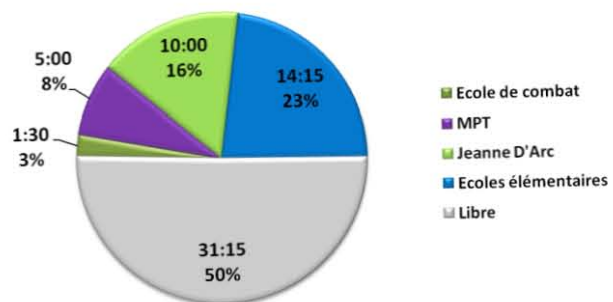
La salle de gymnastique

Nous l'appelons salle de gymnastique car elle est majoritairement utilisée par les sections jeunes de la *Jeanne d'Arc* et par les sections gym douce et gym d'entretien de la *MPT*. Néanmoins, c'est une petite salle polyvalente pouvant être utilisée à toute sorte d'activités. La *MPT* y pratique du step et l'école de combat des étirements.

⇒ L'utilisation de l'équipement :

Figure 7 : La salle de gym du lundi au vendredi.2011

C'est l'une des salles les moins exploitées. Nous voyons qu'en théorie, c'est-à-dire d'après les plannings mis en place en début d'année, cette salle reste libre plus de 50% du temps. Les écoles primaires sont les principales utilisatrices avec 14h15 par semaine en théorie. Dans la



réalité, beaucoup de séance d'EPS prévue dans cette salle n'y ont pas lieu malgré le créneau horaire réservé. Selon le test effectué sur la semaine du 14/02/2011 au 20/02/2011, sur les 14h15 destinées aux écoles, seules 2 heures ont été utilisées. Du 28/03 au 01/04, lors du second test, aucun groupe scolaire n'est venu occuper la salle.

Concernant les plages horaires de 17 heures à 22 heures ([annexe 20](#)), elles sont assez peu exploitées. Seules 13h30 sur les 25 heures possibles sont utilisées.

L'espace musculation

Ce n'est que récemment (années 2000) qu'a été créé cet espace musculation au sein du gymnase Bouilloche. Il était destiné à répondre à un besoin de la part des handballeurs de l'*Entente Bavans-Seloncourt*, mais aussi à un désir de la municipalité de s'adapter aux modes de pratique actuelles. Il peut être utilisé par les adhérents des associations sportives. L'accès n'est pas autorisés aux personnes n'ayant souscrit à aucune licence et donc à aucune assurance. Cinq appareils de musculation sont présents dans cet espace ne dépassant pas les 12m².

⇒ L'utilisation de l'équipement :

L'espace musculation n'est pratiquement jamais utilisé. Les handballeurs s'en servaient à un moment donné mais ils s'en sont vu interdire l'accès pour cause de dégradation. La « colle » utilisée pour avoir une meilleure prise sur le ballon a été trop souvent retrouvée sur les appareils. Certains jeunes adhérents du badminton profitaient de leur inscription au club (le tarif de la cotisation n'étant que de 15€) pour utiliser les appareils de musculation plutôt

que de jouer au badminton. Cela n'était pas du goût du président de l'association qui leur a demandé de quitter le club. L'équipement est donc, à l'heure actuelle, inutilisé.

Le court de tennis couvert

Cet espace appartenant au gymnase Bouulloche est presque entièrement dévolu au Tennis Club qui en gère les plannings. Nous n'allons donc pas nous attarder sur cet équipement.

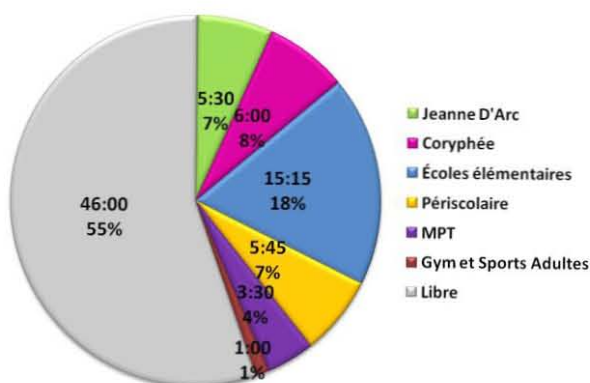
La salle de la patriote

Cette salle créée en 1930 a été rénovée pour la dernière fois en 1995. Avec une surface de 212 m², elle accueille toute la semaine les écoles des établissements scolaires se situant à proximité ainsi que les gymnastes de la *Jeanne D'Arc* et les danseurs de *Coryphée* (école de danse classique). Malgré son grand âge, la salle est encore en très bon état général et le parquet présent est de qualité. Les utilisateurs en sont assez satisfaits. Le professeur de danse de la *Coryphée* regrette juste le manque de barres pouvant être utilisées pour assouplir les danseuses et danseurs.

⇒ L'utilisation de l'équipement :

Sur les 81 heures d'ouverture de la salle du lundi au vendredi, seules 37 heures sont utilisées. Concernant les créneaux de 17h à 22h30 (annexe 21), la salle est laissée libre 60% du temps. Soit 16h30 sur les 27h30 possibles. Les utilisateurs de cette tranche horaire sont : la danse classique *Coryphée* (4h00), la *Jeanne D'Arc* (4h00) et le Service Animation, Jeunesse de la ville (3h00).

Figure 8 : La Patriote du lundi au samedi.2011.



Les installations destinées aux « inorganisés »

Les city-stades

Trois city stades sont recensés sur le territoire communal. L'un d'eux est très détérioré et est, semble-t-il, peu utilisé. Les deux autres accueillent des jeunes dès que la météo le permet. Nous avons procédé à plusieurs observations sur l'utilisation de ces équipements et il apparaît qu'ils sont très utilisés pendant les vacances scolaires, les mercredis et le soir à partir de 17 heures. Le city stade de la Panse a été construit en 2003. Celui du quartier des Bouchoutots en 2009.

Les skate-parks

Deux skate-parks sont implantés au centre-ville de Seloncourt. Ils sont souvent utilisés par les jeunes pendant leur temps libre ainsi que pour l'organisation d'un « contest » chaque année depuis 2006.

La présence de ces équipements récents indique une réelle volonté de la part de la municipalité de s'adapter aux changements de mode de pratique des jeunes. Ces derniers ne souhaitent pas toujours adhérer à des associations sources de contraintes (horaires et règles à respecter, aspect compétition, cotisations...). Ce phénomène s'observe au niveau national. La qualité et le nombre de ces installations « libre-service » destinées aux loisirs nous indique que la commune de Seloncourt a su s'adapter aux nouveaux besoins des sportifs en matière d'équipements.

Le parcours de santé :

Un parcours de santé de 2.5 km comportant une dizaine d'agrès permet à tout un chacun de pratiquer librement une activité physique régulière en environnement naturel. Cet équipement traduit une volonté de la municipalité de soutenir la finalité sport/santé, très en vogue à partir des années 1980/1990.

Il ne nous est pas apparu nécessaire de décrire tous les équipements sportifs de la ville de Seloncourt. Les installations communales que nous n'avons pas citées sont

presqu'entièrement exclusives à une association spécifique. Un seul club les utilise la majorité du temps. C'est le cas de la salle de billard, du boulodrome Steinbach, des terrains de tennis, du stade Foresti et de la salle de tennis de table. De même, nous n'allons pas décrire les installations privées sur lesquelles la municipalité n'a aucune prise.

6. Communication et événementiel sportif à Seloncourt

a. Un manque de visibilité vis-à-vis du mouvement sportif

Nous avons remarqué, en feuilletant les parutions municipales de Seloncourt (*Vivre à Seloncourt, Flash-Info*), que le sport, sans y être totalement absent, n'y occupe pas une place de premier ordre. Le mouvement sportif associatif, notamment, est assez peu représenté sauf lors de circonstances notables (championnat de France espoir de billard, gala de danse, fin de saison des pongistes...). Les comparaisons avec d'autres parutions institutionnelles (*Franche-Comté Mag, Vu du Doubs, Puissance 29...*) sont, à ce niveau, rarement flatteuses pour le magazine *Vivre à Seloncourt*. Il faut reconnaître que les clubs communiquent essentiellement en interne, c'est-à-dire dans leur propre structure, pour leurs propres adhérents, mais assez peu vers l'extérieur. Il est ainsi difficile pour la municipalité de transmettre des informations qu'elle n'a pas. Le *Comité de Coordination des Associations* devrait permettre de centraliser et de transmettre les informations émanant du monde associatif, mais il ne semble pas être en capacité de communiquer de façon efficace, à la fois parce que, là encore, les informations ne sont pas transmises par les associations, mais aussi parce que le *CCA* ne dispose pas des compétences et des moyens suffisants pour concevoir des supports de communication (site web, flyers, affiches...) réellement impactant. Le président du *CCA* a avoué sincèrement avoir « *des difficultés à communiquer* ». Il regrette également que « *les bons licenciés qui ont des résultats ne soient pas très connus à Seloncourt* », qu'on soit « *obligé de lire le journal pour savoir ce qui se passe au sein des clubs en matière de résultats et performances* », que « *les rencontres et manifestations manquent de visibilité* », et qu'« *aujourd'hui, chacun fasse son site web.* ».

Concernant l'offre sportive, nous avons remarqué qu'elle n'était pas toujours connue des habitants de la ville. Il n'y a pourtant que 14 sociétés sportives à Seloncourt mais des tests effectués sur les divers interlocuteurs rencontrés ont montré que certains clubs restaient dans l'anonymat. La ville de Valentigney, qui a eu, à un moment donné, le même problème, a

trouvé une solution efficace pour renseigner ses habitants sur l'offre sportive de la ville. Toutes les sociétés sportives sont présentées dans un petit livret produit à environ 7000 exemplaires, distribué dans les boîtes aux lettres et mis à disposition dans les installations sportives. Cette campagne de communication peu coûteuse (présence de quelques publicités dans les plaquettes, descriptions rédigées par les sociétés elles-mêmes) a permis, selon l'adjoint au sport de Valentigney, de faire augmenter les effectifs des associations d'environ 20%.

b. Des efforts pour organiser des manifestations sportives

Il serait trop long de lister toutes les manifestations et rencontres sportives organisées par les sociétés seloncourtoises. Notons tout de même que ces sociétés sont très fréquemment aidées par la commune quand elles organisent des manifestations (prêt de salles, d'équipements, mise à disposition d'employés communaux, subventions exceptionnelles). Nous nous contenterons néanmoins de présenter les événements organisés par la commune elle-même et par le *Comité de Coordination des Associations*.

Le « Seloncourt contest »

Au moins une fois par an depuis 2006, le « Seloncourt Contest », organisé par le Service Animation, Jeunesse, permet à tout un chacun de venir participer gratuitement à un concours de sports de rue. Le contest a lieu au parc de la Panse, véritable lieu de détente et de loisirs au cœur de la ville. Tout l'après-midi, skate-boards, rollers, BMX's et trottinettes se relaient sur le skatepark pour la plus grande joie des jeunes seloncourtois. Ce contest est le seul événement sportif organisé par la municipalité et il traduit là encore une volonté de toucher les jeunes par des pratiques « tendances » et par la gratuité de l'événement.

Une remise de récompenses aux bénévoles et aux sportifs méritants

Nous pouvons tout de même souligner la volonté de l'adjointe chargée de la Culture, de la Vie associative et sportive de ressusciter une ancienne cérémonie visant à récompenser les bénévoles et sportifs méritants. Nous savons que l'investissement en tant que bénévole est de plus en plus rare. La situation de Seloncourt n'échappe pas à la règle. Les responsables d'association rencontrés ont tous fait part de leurs difficultés à trouver des personnes prêtes à

s'investir gratuitement dans le milieu associatif. Récompenser et parler des bénévoles peut être la meilleure façon d'encourager cet investissement non intéressé. Récompenser les jeunes sportifs les incite à se dépasser dans un cadre associatif propice à l'éducation. Une cérémonie spécifique au monde sportif et associatif aura donc lieu à partir de la rentrée 2011 et remplacera la remise de récompenses effectuée lors de la cérémonie des vœux aux associations.

Les événements organisés par le Comité de Coordination des Associations

Le CCA a également pour vocation d'organiser des événements sportifs. Il travaille souvent en lien avec la municipalité en toute *indépendance politique* comme le dit son président. Les événements s'organisent le plus souvent en coopération avec le Service Manifestations de la ville. C'est le cas du Grand Prix Cycliste de Seloncourt organisé jusqu'en 2000 puis relancé en 2009. Cette course de niveau départementale anime la ville le temps d'un dimanche d'avril et permet aux journaux locaux de parler de Seloncourt.

Le Comité de Coordination organise chaque année également le Challenge Foresti. Concours inter association composé de plusieurs épreuves (tennis de table, volley, marche, jeux de cartes...) qui se déroulent sur plusieurs week-ends. Les adhérents volontaires de chaque club doivent effectuer les meilleures performances possibles pour faire gagner leur association au classement général. Le 1^{er} prix est de 300€. L'objectif est de créer des liens entre les différentes associations de la ville. Il semblerait, s'il on en croit la diminution constante du nombre de participants ces dernières années, que le challenge sous sa forme actuelle s'essouffle un peu.

Enfin, il est très intéressant de savoir qu'un *forum des associations* avait été organisé dans les années 2000 par le CCA à la demande de la municipalité. Le concept était un peu le même que pour la « Fête du sport » organisé maintenant dans de nombreuses villes françaises. Ce forum des associations permettait aux associations (sportives ou non) de Seloncourt de présenter leurs activités par des démonstrations et des mises en pratique. L'événement se déroulait en septembre, soit juste avant la rentrée « associative ». L'objectif était de présenter l'offre associative de Seloncourt et d'augmenter le nombre d'adhésions. Malheureusement et apparemment de façon inexplicable, le forum des associations a été un fiasco. Il a été abandonné après sa deuxième édition.

7. Les subventions accordées aux associations sportives

a. Des efforts manifestes pour satisfaire le mouvement sportif

Les subventions municipales allouées aux associations seloncourtoises en 2011 s'élèvent à 75 070€ (hors subventions d'investissement). Cette somme se répartit comme suit : 34 260€ pour les associations purement sportives, 15 150€ pour la *Maison Pour Tous*, 8 500€ pour le *Comité de Coordination des Associations* et 17 160€ pour les associations non sportives. Le diagramme en [annexe 22](#) permet de mieux juger cette répartition.

Ainsi, nous constatons que chaque seloncourtois a investi 12,70€ en 2011 dans le tissu associatif dont 5,80€ dans le mouvement sportif. À titre de comparaison, la ville d'Audincourt (14 595 habitants), voisine de Seloncourt, a versé en 2010 près de 76 000€ aux 28 associations sportives adhérentes de l'OMS de la ville soit 5,20€ par habitant (source : rapport d'activité 2010 de l'OMS d'Audincourt). À Sochaux (4212 habitants), ce sont 61 000€ qui ont été distribués aux associations sportives de la ville en 2011, soit 14,50€ par habitant ([OMS Sochaux, 2011](#)).

Rappelons que nous pouvons compter 13 associations sportives à Seloncourt, sur un total de 83 associations. Nous remarquons que 12 des 13 associations sportives ont fait une demande de subventions en 2011 (aucune demande de la part de *Coryphée*), sur un total de 46 associations demandeuses. Donc 26% des associations demandeuses étaient sportives. Elles ont reçu 46% de l'enveloppe totale assignée aux subventions. Nous pouvons donc considérer qu'un effort manifeste est fait en faveur du mouvement sportif associatif. Les représentants d'associations sportives que nous avons rencontrés en sont d'ailleurs bien conscients. Certains d'entre eux connaissent le fonctionnement d'autres municipalités quant aux subventions et estiment qu'ils n'ont « pas à se plaindre à Seloncourt ». À la question : « *Les subventions allouées par la commune à votre association sont-elles conformes à vos attentes ?* », 9 dirigeants nous ont répondu par l'affirmative et 3 aimeraient avoir un peu plus sans pour autant être insatisfaits. Notons enfin que, dans ces 46% de subventions municipales destinés au mouvement sportif, nous ne comptabilisons pas celles accordées à la *Maison Pour Tous* qui propose pourtant une offre sportive à ses adhérents et au *Comité de Coordination des Associations*, qui participe activement au développement du sport dans la commune.

b. Une méthode de répartition qui manque encore de clarté

Il est intéressant de constater qu'aucun dirigeant rencontré n'a été capable de nous lister précisément les critères d'attribution de ces subventions. Ceci vient certainement du fait que les modalités d'attribution ont quelque peu changé depuis que le *Comité de Coordination des Associations* joue un rôle dans ce domaine. En effet, jusqu'en 2011, l'attribution des subventions suivait ces règles tacites :

- ⇒ Une association demandant la même somme ou une somme moindre que l'année précédente se voit allouer la somme demandée.
- ⇒ Une association demandant une somme supérieure se voit accorder 2% supplémentaire sauf cas spécifique.
- ⇒ Une association venant de se créer se voit en général attribuer 150€.

Depuis 2011, le *CCA* a été chargé de conseiller la mairie quant à l'attribution des subventions aux associations seloncourtoises. C'est donc à lui que les associations doivent remettre le dossier de demande de subventions. À ce titre, le *CCA* joue le rôle dévolu généralement aux *OMS* dans certaines communes.

Concernant les critères pris en compte pour répartir l'enveloppe des subventions aux associations, le président du *CCA* a mentionné durant notre entretien :

- ⇒ Le nombre d'adhérents.
- ⇒ Le nombre de jeunes.
- ⇒ La participation de l'association à l'animation de la ville.
- ⇒ La représentation de l'association aux cérémonies patriotiques.

Selon le président du *CCA*, « *des critères comme le niveau de compétition et les résultats des clubs sportifs ne peuvent pas être utilisés car les clubs ne les communiquent pas.* » Il soulève là un point intéressant sur le relatif anonymat des sociétés sportives à Seloncourt dont nous avons déjà parlé.

c. Une répartition qui devrait être liée aux orientations politiques

Autre remarque importante du président du CCA : « *Il faudrait qu'il y ait de vrais critères définis en mairie pour harmoniser tout ça.* ». Il est certain, en effet, que les critères doivent être définis en fonction des orientations politiques décidées par la municipalité. Ces critères doivent être de « *vrais critères* », cohérents par rapport à la politique menée. Comment le CCA pourrait-il choisir seul des critères pour l'attribution des deniers publics aux associations seloncourtoises s'il ne connaît pas lui-même la politique qu'entend mener la municipalité en matière de sport ?

Il paraît donc évident qu'un vrai travail de réflexion devra être mené par la municipalité, le CCA et le mouvement sportif associatif à la suite de cette étude concernant la définition de ces critères d'attribution des subventions. Ce financement public perçu par les associations peut avoir un autre objectif que celui de répondre simplement à leurs besoins. Il peut avoir une dimension stratégique et donc un sens dans la politique sportive menée. Nous comprenons bien que cette répartition méthodique des fonds publics aux associations permet de définir les contours d'une stratégie sportive. Ces critères connus et, si possible, partagés par tous constituent des directives que les clubs sont libres de suivre ou de ne pas suivre. Ils permettent également de rendre transparente la distribution des fonds publics et ainsi de limiter les jalousies entre associations. À ce sujet, l'ANDES a publié en 2005 les résultats d'une enquête portant sur « *les politiques sportives des villes* » ([ANDES ; 2005](#)). Le tableau présenté en [annexe 23](#) et traitant des critères d'attribution des subventions mis en place par certaines villes françaises peut constituer une référence pour la ville de Seloncourt. Certaines villes proches de Seloncourt (Montbéliard, Audincourt, Valentigney, Sochaux) ont élaboré des grilles de répartition des subventions aux critères hiérarchisés. À titre informatif, les critères retenus par la Ville et l'OMS de Sochaux sont présentés en [annexe 17](#). Bien évidemment, les critères déterminés seront différents selon la stratégie mise en place par la municipalité et les caractéristiques des associations sportives de la ville.

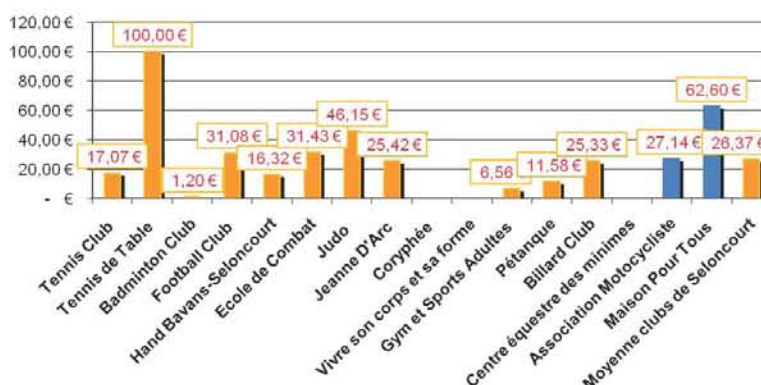
Notons enfin qu'à Seloncourt, aucune vérification n'est effectuée de la part du CCA pour s'assurer que les données transmises par les associations sont justes. « *Tout cela fonctionne sur la bonne foi* » a reconnu le président du CCA. Nous avons pu nous rendre compte au cours de cette étude que des différences pouvaient exister entre les données communiquées par les associations et les données réelles, concernant le nombre d'adhérents notamment.

d. Le coût d'un adhérent sportif pour la ville

Le coût d'un pratiquant adhérent d'une association sportive de la ville se calcule en divisant le montant des subventions perçues par le nombre d'adhérents de l'association. En effectuant ce calcul pour toutes les associations sportives de Seloncourt, on obtient les résultats visibles en *Figure 9* :

Figure 9 : Coût d'un pratiquant pour la ville en 2011

Nous remarquerons tout d'abord que le coût moyen d'un adhérent sportif pour la ville de Seloncourt est de 26,37€ en 2011. Le *Centre Équestre des Minimes* n'étant pas une association mais un établissement professionnel, il ne perçoit donc aucune subvention. Cela explique que nous n'ayons pas tenu compte de cette société.



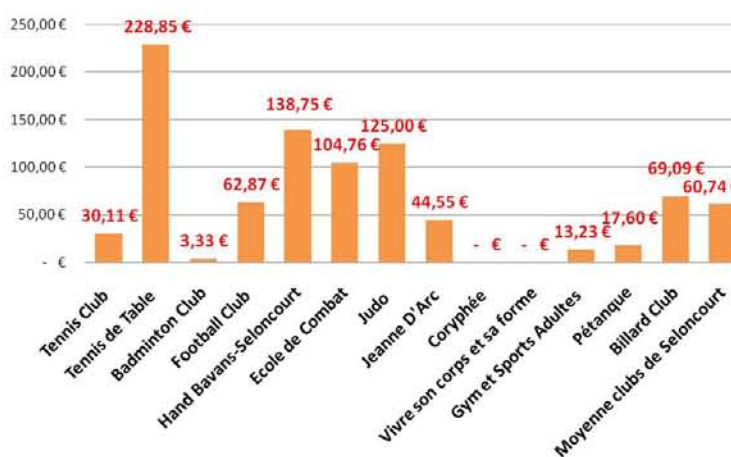
Nous remarquons que le *Tennis de Table Seloncourtois* se trouve être l'association sportive la plus gâtée par la mairie, et de très loin. Un pongiste coûte 100€ à la ville en 2011. Le montant total des aides accordées au club était de 11 900€ en 2011 soit plus d'un tiers de l'enveloppe totale destinée aux associations sportives de la ville. Le nombre d'adhérents du club, quant à lui, représentent à peine 9% du nombre total des adhérents à Seloncourt (119 adhérents). Même si l'on soustrait à ce montant de 11 900€ les 2900€ perçus au titre du Contrat Enfance Jeunesse de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), le coût d'un pongiste pour la ville reste de presque 76€, ce qui est très au-dessus de la moyenne seloncourtoise et très au-dessus du 2^{ème} club en matière de coût d'un adhérent : le *Judo Club* (un judoka coûte 46,15€ à la ville). L'aide à l'emploi de 3000€ (le seul club de la ville à en bénéficier) accordée au *Tennis de Table Seloncourtois* pour l'embauche d'un BEES 2^{ème} degré ainsi que des subventions de fonctionnement s'élevant à 6000€ en 2011 (les plus élevées de tous les clubs de la ville) permettent d'expliquer ce coût considérable. Le très bon niveau du club et donc les frais de déplacement élevés pour se rendre aux compétitions, son investissement dans l'animation de la cité (organisation de tournois, de lotos, aide à l'organisation de manifestations) ainsi que les

missions éducatives (envers les écoliers, les handicapés...) mises en place par un éducateur sportif breveté d'État permettent de justifier les aides substantielles accordées.

e. Le coût d'un adhérent sportif seloncourtois pour la ville

Comme nous l'avons dit dans le diagnostic externe, le nombre de seloncourtois dans les clubs de la ville est relativement faible (39% du nombre total d'adhérents). Intéressons-nous donc au coût que représente un habitant de Seloncourt pratiquant dans un club sportif de la ville. Pour l'année 2010/2011, on dénombre 564 seloncourtois (sur 1299 adhérents) dans les associations sportives de la ville. Un pratiquant seloncourtois coûte donc 60,74€ à la ville.

Figure 10 : Coût d'un adhérent seloncourtois pour la ville



Le Tennis de Table Seloncourtois est encore en tête des clubs les plus chers. Un pongiste seloncourtois coûte presque 229€ à la ville en 2011 (173€ si l'on ne prend pas en compte les 2900€ de subvention au titre du CEJ). Trois autres clubs se démarquent par un coût important : l'Entente

Handball Bavans-Seloncourt (un handballeur seloncourtois coûte presque 139€ à la ville), le Judo Club (un judoka seloncourtois coûte 125€) et l'École de Combat (un karateka seloncourtois coûte près de 105€). Le cas de l'Entente Handball Bavans-Seloncourt est particulièrement intéressant. Cette association n'est représentée qu'à 12% de seloncourtois (16 adhérents sur 136) et nous pouvons y compter 24% d'adhérents résidents à Bavans (32 adhérents). Malgré cela, le montant des subventions accordées par la mairie de Seloncourt en 2010 s'élevait à 2170€ quand le montant des subventions accordées par la mairie de Bavans s'élevait à 1300€ seulement.

VII. Enjeux et cibles

Le constat, somme toute assez positif, de la situation sportive de Seloncourt n'empêche pas que subsistent des freins au développement du sport dans cette ville. Voici les différents enjeux auxquels il nous semblerait intéressant de répondre.

Élaborer une véritable politique sportive.

- En s'inspirant des constats de cette étude.
- En définissant des orientations partagées par le plus grand nombre (vraisemblablement « éducation par le sport » et « sport pour tous »).
- Avec pour volonté de répondre à l'intérêt général.

Favoriser la transversalité de la politique sportive entre tous les acteurs, publics ou privés, susceptibles d'y concourir.

- En rendant possible un dialogue et une collaboration efficace entre tous les partenaires locaux (municipalité, mouvement sportif, CCA, établissements scolaires... et quiconque se sentant investi).
- En saisissant les éventuelles opportunités laissées par les communes voisines, l'intercommunalité ou d'autres collectivités.

Favoriser l'accès de toutes et tous aux activités physiques et sportives et renforcer la dimension éducative du sport.

- En contribuant à la mise en œuvre de l'obligation sportive scolaire dans les écoles primaires de la ville.
- En encourageant les seloncourtois en général et les jeunes de moins de 18 ans en particulier à la pratique sportive en association.
- En anticipant l'évolution des caractéristiques de la population seloncourtoise, notamment son vieillissement.

Favoriser le développement qualitatif et quantitatif du mouvement sportif associatif vecteur du dynamisme d'une ville.

- En contribuant à une meilleure communication sur l'offre sportive locale.
- En encourageant la formation des éducateurs et des bénévoles associatifs.
- En soutenant les associations sportives dans des démarches administratives parfois complexes.
- En appuyant les projets de création d'associations sportives.

Rationaliser le budget de la ville consacré au sport.

- En définissant des critères d'attribution des subventions en cohérence vis-à-vis de la politique sportive établie.
- En optimisant l'utilisation des installations sportives de la ville.

Il va de soi que pour répondre à chacun de ces enjeux, la municipalité, qui manipule les deniers publics, devra se poser la question de l'efficacité⁴ de chacune des actions mises en place. Ceci est particulièrement prépondérant dans une conjoncture économique assez défavorable pour les collectivités territoriales.

⁴ L'efficacité est un rapport général coût-efficacité à connotation positive lié à la réussite d'une activité. Nous la distinguerons de l'efficacité qui ne mesure que l'atteinte d'un objectif sans précision des moyens utilisés.

Conclusion et pistes de réflexion

La conclusion qui suit propose une des réponses possibles à notre problématique ainsi qu'un scénario possible sur la suite des événements. Il ne s'agit que d'une interprétation du constat établi avec les données que j'ai pu obtenir. Je ne prétends pas, modeste étudiant que je suis, détenir la vérité certaine sur la marche à suivre.

Proposons maintenant une réponse à notre problématique : « *Quelle place doit prendre la municipalité de Seloncourt dans l'organisation sportive de son territoire ?* »

Comme nous l'avons déjà dit, l'absence de texte laisse aux communes une grande liberté d'initiative dans le domaine sportif. Entre des villages aux moyens très limités et des villes comme Montbéliard, Audincourt ou même Valentigney qui ont des budgets sportifs importants, une ville moyenne comme Seloncourt peut avoir quelques difficultés à situer son objectif et à définir la bonne gouvernance⁵ à adopter.

Nous pensons que la municipalité se doit, en premier lieu, de définir les contours d'une véritable stratégie sportive. Libre à elle, ensuite, d'effectuer en interne ou bien de déléguer l'opérationnalisation de cette stratégie. Car, posons-nous la question suivante, faut-il qu'une commune organise en interne ce que peuvent faire les associations sportives locales ? Certes, Seloncourt est muni d'un tissu associatif sportif qui gagnerait à se densifier. Il n'est cependant pas dénué de toutes qualités. Encourageons-le à amplifier les initiatives qu'il met en œuvre. Rappelons que les avantages reçus par les associations seloncourtoise sous forme de subventions, de mises à disposition gratuites d'espaces de pratique, d'aide logistique... ne sont pas un dû. Ces services rendus par la municipalité peuvent légitimer totalement le recours à un système de contrats d'objectifs, de conventions ou de critères de répartition des subventions en lien avec la stratégie établie. Il s'agit là d'un échange de bons procédés.

Même si la municipalité fait le choix de l'externalisation totale de la question sportive - ce qui n'est, de toute façon, déjà plus le cas à Seloncourt - elle doit tout de même être capable

⁵ Selon Patrick Le Galès dans *Gouvernance*, « *la gouvernance est un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions en vue d'atteindre des objectifs définis et discutés collectivement.* »

d'impulser une dynamique de projets en collaboration avec tous les acteurs intervenant dans le champ sportif. Elle doit également favoriser la bonne santé et le développement du mouvement sportif associatif en accompagnant les associations existantes dans leurs démarches et en favorisant les projets de création d'association. La municipalité doit donc avoir un rôle à jouer, quoi qu'il adienne.

Si la municipalité désire avoir un peu plus de contrôle sur la question sportive, s'attacher les services d'un agent territorial spécialiste des activités physiques et sportives peut, en effet, être une solution envisageable. Mais il va sans dire que cette création de poste devra répondre à de véritables besoins qui ne sauraient être assouvis ni par le mouvement sportif local, ni par les établissements scolaires, ni par les services municipaux déjà présents. Une collectivité ne saurait suivre une logique concurrentielle à l'encontre des acteurs sportifs locaux. Personne n'aurait à y gagner. Tout au plus, la municipalité devra proposer des actions complémentaires à celles déjà mises en place.

Au final, nous pensons qu'il pourrait être sage de procéder par étapes. Dès lors que la politique sportive aura été élaborée, acceptée par tous et énoncée précisément, la municipalité pourrait accompagner les partenaires sportifs locaux afin qu'ils atteignent efficacement les objectifs assignés à cette politique. Cette collaboration pourrait se faire via un organe de rencontres et de décisions qui rassemblerait tous les acteurs de la scène sportive de Seloncourt. Une « commission sport » pourrait, par exemple, naître de l'actuel Comité de Coordination. Établissements scolaires, associations sportives et municipalité, il est certain que tout le monde trouvera un intérêt à la construction de projets communs.

Si, par la suite, une phase d'évaluation⁶ montre que des lacunes persistent malgré les efforts conjugués de tous les partenaires, il pourra être temps, pour la municipalité, de répondre à ces manquements en proposant des actions complémentaires ou de meilleure qualité. Il pourra être temps également, par souci d'économie, de réfléchir à une éventuelle collaboration avec les communes voisines ou avec le Service des Sports de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale.

⁶ Évaluation qui pourrait être éventuellement effectuée par un étudiant en master ProjTer dans le cadre d'un stage de fin de formation.

Glossaire

A

ADAPEI : Association Départementale d'Aide Pour l'Enfance Inadaptée

ADU : Agence de Développement et d'Urbanisme de l'aire urbaine Belfort, Montbéliard, Héricourt, Delle

AMF : Association des Maires de France

AMS : Association Motocycliste Seloncourtoise

ANDES : Association Nationale des Élus en charge du Sport

ANDIIS : Association Nationale des Directeurs et des Intervenants d'Installations et des Services des Sports

APS : Activités Physiques et Sportives

AS : Association Sportive

ASA : Analyse Stratégique des Acteurs

B

BEES : Brevet d'État d'Éducateur Sportif

BEESAPT : Brevet d'État d'Éducateur Sportif Activités Physiques pour Tous

C

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CAJSL : Comité d'Animation Jeunesse, Sports et Loisirs

CAPM : Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard

CCA : Comité de Coordination des Associations

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CDOS : Comité Départemental Olympique et Sportif

CEJ : Contrat Enfance Jeunesse

CG : Conseil Général

CG25 : Conseil Général du Doubs

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CIO : Comité International Olympique

CNDS : Centre National pour le Développement du Sport

CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale

CNOSF : Comité National Olympique et Sportif Français

COSEC : Complexe Sportif Évolutif Couvert

CR : Conseil Régional

CROS : Comité Régional Olympique et Sportif

CSP : Catégorie Socio Professionnelle

CTAPS : Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives

D

DATAR : Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale

DDJSCS : Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

E

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPS : Éducation Physique et Sportive

ETAPS : Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives

F

FCSM : Football Club de Sochaux-Montbéliard

FNDS : Fond National pour le Développement du Sport

FNOMS : Fédération Nationale des Offices Municipaux des Sports

FSCF : Fédération Sportive et Culturelle de France

I

INSEE : Institut Nationale de la Statistique et des Études Économiques

M

MJC: Maison de la Jeunesse et de la Culture

MJS : Ministère de la Jeunesse et des Sports

MNS : Maître Nageur Sauveteur

MPT: Maison Pour Tous

O, P

OIS: Office Intercommunal des Sports

OMS: Office Municipal des Sports

OTAPS : Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives

PMA: Pays de Montbéliard Agglomération

R, S

RES: Recensement des Équipements Sportifs, espaces et sites de pratique

SMS: Service Municipal des Sports

SSCS : Schéma des Services Collectifs du Sport

SWOT: Strengths Weaknesses Opportunities Threats (Forces Faiblesses Opportunités Menaces)

U

UNSS: Union Nationale du Sport Scolaire

USEP: Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré

Bibliographie

1. Ouvrages

BAYEUX Patrick ; *Le sport et les collectivités territoriales* ; 3^{ème} éd. ; PUF ; coll. « Que sais-je ? » ; 2009.

BAYEUX Patrick ; *Guide de l'élú délégué aux sports : élaborer et piloter une politique sportive* ; Groupe Territorial Éditions ; coll. PUS ; 2008.

GASPARINI William et al. ; *L'organisation sportive* ; Revue EPS, coll. « Pour l'action » ; 2003.

GATSI Jean ; *Le droit du sport* ; 2^{ème} éd. ; PUF ; coll. « Que sais-je ? » ; 2007

MIÈGE Colin ; *Les institutions sportive* ; Paris ; PUF ; coll. « Que sais-je ? » ; 1993.

Ministère des sports ; *Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives* ; Mise à jour du 10 octobre 2003.

MONNERET Jean ; *Les politiques sportives des collectivités territoriales* ; 2^{ème} éd. ; Vigot ; coll. « sport + enseignement » ; 2003.

PERRET Bernard ; *L'évaluation des politiques publiques* ; Nouvelle édition ; La découverte ; coll. « Repères » ; 2008.

2. Revues

BAYEUX Patrick ; Acteurs du sport n°124 décembre 2010, page 12

GAY-LESCOT Jean-Louis ; *Étude comparée des politiques d'équipements sportifs sous le Front Populaire et sous Vichy : le sport et la ville* ; Spirales ; n°5 ; 1992.

3. Études et travaux

ADU ; Agence de Développement et d'Urbanisme de l'aire urbaine Belfort, Montbéliard, Héricourt, Delle ; *Recensement des équipements de sports et de loisirs 2008*

ANDES (Cyril CLOUP, Nicolas FONTES, Coralie FABRE) ; *Les politiques sportives des villes* ; 2005

CNFPT ; *Les politiques sportives des villes de plus de 3000 habitants* ; Antenne Midi-Pyrénées ; 1997 ; 2002

DRJSCS Franche-Comté ; *Répartition des licences sportives en France* ; 2010

DUBOISSET Tristan ; *Sport et intercommunalité : le grand projet de ville de l'agglomération grenobloise. Approche sociologique des enjeux de l'innovation* ; Mémoire de thèse ; UFR STAPS Grenoble 1 ; 2007.

LAUWERS Thomas ; *La construction de la politique sportive du Conseil Régional de Bretagne : un exemple d'actualisation de la capacité politique des régions* ; Mémoire de quatrième année ; Institut d'Études politiques de Rennes ; 2009.

Ministère de la Jeunesse et des Sports, DATAR ; *Schéma de services collectifs du sport* ; Avril 2002

Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative ; *Les jeunes dans la pratique sportive licenciée en 2003*, Stat Info, Bulletin de statistiques et d'études, N° 05-01, Février 2005.

MULLER Lara, Ministère des sports ; *La pratique sportive des jeunes dépend avant tout de leur milieu socioculturel*, INSEE Première, N°932, Novembre 2003.

OMS Sochaux ; *Les subventions municipales accordées aux associations sportives en 2011*.

SY Youssoupha ; *Les politiques sportives communales et intercommunales* ; Mémoire de master ; 2005.

4. Sites internet

sochaux.fr/sochaux/economie/usine_peugeot.htm ; PSA Sochaux ; avril 2011

education.gouv.fr/cid38/horaires-et-programmes.html ; *Présentation des programmes à l'école élémentaire* ; avril 2011

Ministère économie ; colloc finance ; mai 2011

Legifrance.gouv.fr ; *Code Général des Collectivités Territoriales*, version en vigueur au 1^{er} juin 2011

Res.sports.gouv.fr ; *Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique* ; Ministère de la santé et des sports, secrétariat d'État aux sports ; mars 2011

sports.gouv.fr/index/communication/statistiques/stat-info/ ; *Stat Info* ; Ministère des sports ; février 2011

INSEE.fr ; *Institut National de la Statistique et des Études Économiques* ; février 2011

Sommaire des annexes

Annexe 1 : SWOT municipalité	1
Annexe 2 : SWOT CCA.....	2
Annexe 3 : SWOT écoles	3
Annexe 4 : SWOT associations sportives	4
Annexe 5 : SWOT service jeunesse	5
Annexe 6 : ASA	6
Annexe 7 : Enquête	7
Annexe 8 : PMA.....	11
Annexe 8 bis : Politique sportive PMA.....	16
Annexe 9 : Politique sportive CG25	17
Annexe 10 : Politique sportive CR Franche-Comté.....	20
Annexe 11 : Adhérents moins de 18 ans	22
Annexe 12 : Niveau de compétition	23
Annexe 13 : CSP à Seloncourt	25
Annexe 14 : CSP en France.....	26
Annexe 15 : Guide d'entretien élus.....	27
Annexe 16 : Organisation sportive villes voisines	28
Annexe 17 : Répartition des subventions à Sochaux	29
Annexe 18 : Grande salle en soirée	30
Annexe 19 : Dojo en soirée	31
Annexe 20 : Salle gymnastique en soirée.....	32
Annexe 21 : Salle Patriote en soirée.....	33
Annexe 22 : Subventions 2011 Seloncourt	34
Annexe 23 : Critères subventions villes françaises	35
Annexe 24 : Adhérents 11-17 ans	36
Annexe 25 : Guide entretien responsables AS	37
Annexe 26 : Guide entretien enseignants	42
Annexe 27 : Les APS à l'école.....	44
Annexe 28 : Financement AS à Seloncourt	46
Annexe 29 : Centre-ville de Seloncourt	47
Annexe 30 : Les installations sportives en France	48
Annexe 31 : Situation géographique de Seloncourt	49
Annexe 32 : Organisation des services municipaux à Seloncourt	50

Annexe 1 : SWOT municipalité

Matrice SWOT© de la municipalité de Seloncourt

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Dispose d'installations sportives de qualité et en nombre suffisant• S'implique beaucoup en faveur des jeunes grâce à un service animation, jeunesse très actif• En bon terme avec presque toutes les associations sportives de la ville• A les moyens de contribuer aux besoins des associations sportives et des écoles élémentaires locales.• Gestion rigoureuse des finances, peu d'endettement.	<ul style="list-style-type: none">• Pas de politique sportive clairement définie• Pas de rationalisation du budget alloué au sport• Pas de critères définis pour attribuer les subventions• Pas de dispositif mis en place pour la contrepartie aux subventions (contrats d'objectifs...)• Pas de logique de projet mais une logique d'actions au coup par coup• Pas d'agent municipal spécialisé dans le domaine sportif

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• Accueil d'un stagiaire pour réaliser un bilan de la situation sportive de la ville.• Adjointe aux sports très impliquée dans la vie associative et sportive.• Peut compter sur des bénévoles prêts à s'investir pour la ville (Comité de Coordination).	<ul style="list-style-type: none">• La municipalité est un peu isolé politiquement (majorité UMP quand les autres villes importantes sont à gauche et que l'EPCI est majoritairement à gauche)• La suppression de la taxe professionnelle réduit les ressources financières de la ville• Va devoir gérer un vieillissement assez brutal de la population.

Annexe 2 : SWOT CCA

Matrice SWOT© du Comité de Coordination des Associations

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Organe non politisé qui garde une certaine indépendance par rapport à la municipalité • Créé une interface entre la municipalité et le monde associatif • Regroupe plus de 40 associations de Seloncourt (sur environ 80) • Toutes les associations sportives sauf 1 sont adhérentes • Quelques manifestations sportives importantes organisées chaque année • Organe de conseil à l'attribution des subventions • S'occupe de la réservation des salles par les AS lors des compétitions et manifestations • Président et bureau associatif très investis dans le développement de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de sous-commission sport s'intéressant exclusivement au mouvement sportif • Le grand nombre d'associations adhérentes peut être une entrave à la mise en place de projets • Seules les associations peuvent être représentées (pas d'instituteurs, de prof d'EPS, de médecin ou de société privée) • Difficultés à bien communiquer (gazette des associations...) • Ne vérifie pas les données des associations (nombre de licenciés, budget...) • Ne parvient pas à insuffler une nouvelle dynamique au mouvement sportif

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficie du soutien financier, matériel, logistique de la mairie. • Existence légitime pour toutes les associations sportives. • Projet d'Office Intercommunal des Sports auquel pourrait adhérer le CCA. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les associations représentées aux AG sont de moins en moins nombreuses. • Les participants au Challenge Foresti sont de moins en moins nombreux • Investissement bénévole en perte de vitesse à Seloncourt et plus généralement en France.

Annexe 3 : SWOT écoles

Matrice SWOT© des écoles élémentaires de Seloncourt

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Un intervenant tennis de table pour les écoles• Une piscine et un MNS au sein de la commune• Quelques sorties pédagogiques à caractère sportif• Écoles à proximité des équipements sportifs municipaux• Quelques instituteurs issus de la filière STAPS• Chaque école possède suffisamment de petit matériel sportif• Un événement par an regroupant les 3 écoles primaires	<ul style="list-style-type: none">• Les programmes concernant l'EPS (3h/semaine) ne sont jamais respectés• Aucune école affiliée à l'USEP• Aucune AS au sein des écoles• Aucune participation aux compétitions USEP• La majorité des créneaux au gymnase ne sont pas occupés• Instituteurs parfois peu motivés ou peu compétents pour l'enseignement de l'EPS• Peu de liens entre AS et écoles• Relativement peu de liens entre les 3 écoles primaires
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">• Bénéficie des installations municipales selon la Loi du 16 juillet 1984.• Bénéficie de l'aide financière de la municipalité.• Peut être force de proposition pour la création d'un poste d'éducateur sportif municipal intervenant dans les écoles.	<ul style="list-style-type: none">• Soumis à la politique de l'Éducation Nationale concernant les programmes scolaires et les non renouvellement de postes.• Dépend en partie des aides financières de la municipalité.

Annexe 4 : SWOT associations sportives

Matrice SWOT© des associations sportives de Seloncourt

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de disciplines représentées relativement important • Offre diversifiée • Moyenne du nombre d'adhérents/association supérieure à la moyenne nationale • Certaines AS obtiennent de bons résultats • Parité hommes/femmes mieux respectée qu'au niveau national • Assez bonne adaptation à l'évolution des modalités de pratique (+loisirs, - compétitions) • Tarifs des cotisations assez bon marché. 	<ul style="list-style-type: none"> • Relativement peu d'AS comparé à des villes de même taille • Seulement 2 sports collectifs (football, handball) • Aucune communication sur l'offre sportive à seloncourt • Peu de communication sur les résultats sportifs • Peu de communication sur les événements sportifs organisés par les AS • Les seloncourtois représentent moins de 40% du nombre total d'adhérents • Taux des adhérents de 10 à 19 ans bien en dessous de la moyenne nationale • Difficultés d'ordre administratif • Certaines AS restent trop dépendantes des subventions municipales • Seules 3 associations bénéficient du savoir-faire de Brevets d'État.

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Mouvement associatif très bien soutenu par la municipalité. • Bénéficie d'installations sportives de grande qualité. • Mise en place de planning dont toutes les associations sportives sont satisfaites. • Très peu de contrepartie à l'aide allouée par la municipalité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement bénévole en perte de vitesse à Seloncourt et plus généralement en France. • Investissement associatif en déclin chez les jeunes. • Soumises au diktat des fédérations, ligues et comité (cotisation à payer, normes réglementaires à respecter...). • Concurrence rude du mouvement sportif des villes voisines.

Annexe 5 : SWOT service jeunesse

Matrice SWOT© du service Animation, Jeunesse de Seloncourt

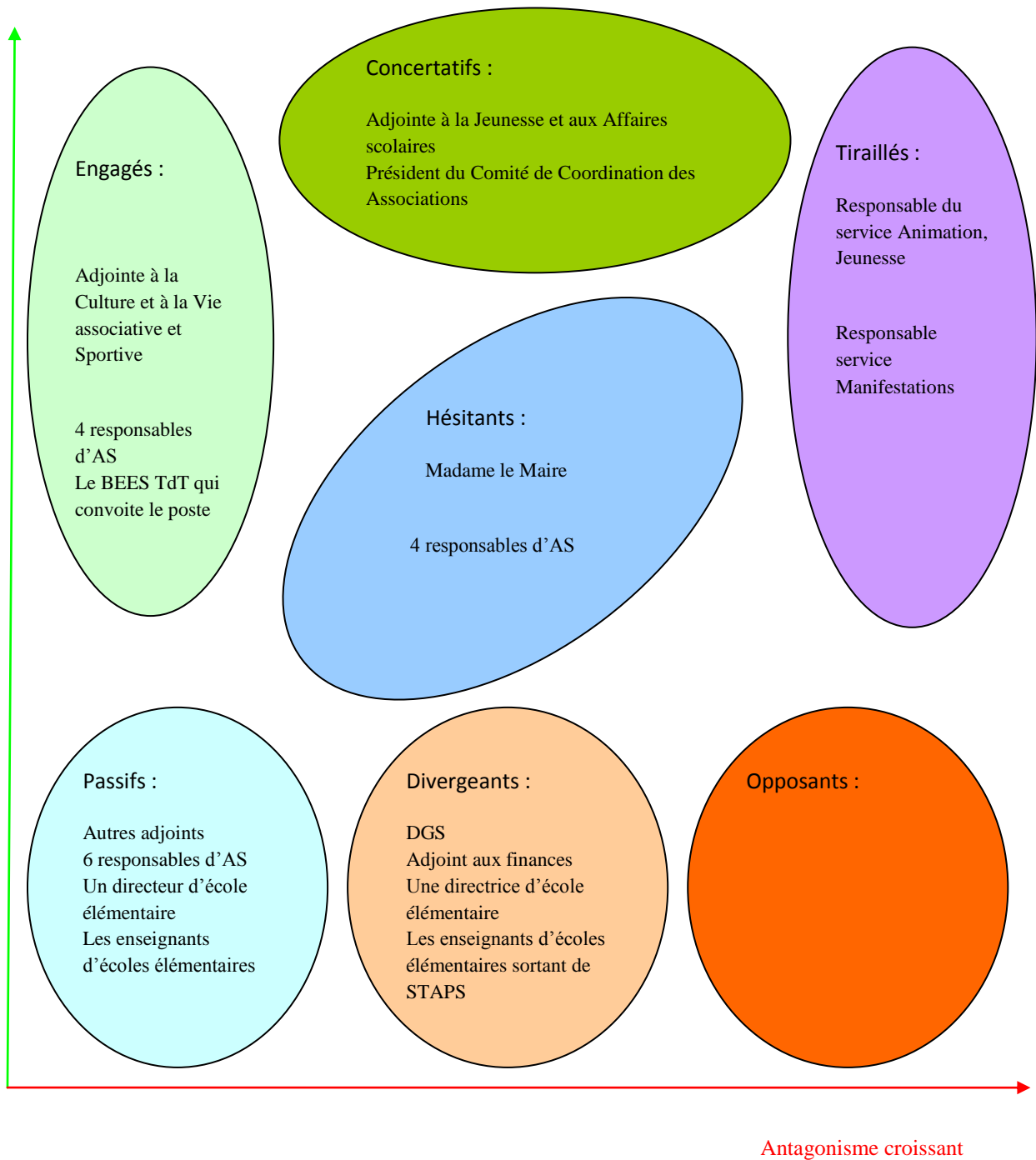
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Beaucoup d'actions vers les loisirs • Couvre complètement la tranche d'âge 3-17 ans • Beaucoup d'activités sportives • Tarifs peu onéreux • Equipe d'animateurs qualifiés et compétents • Un animateur titulaire du BEESAPT • Bon fonctionnement et bonne entente dans l'équipe • Responsable du service très investi et motivé • Dynamisme du service. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'actions pendant le temps scolaire • Seuls les 13-17 ans sont pris en charge pendant les grandes vacances • Peu de liens avec les AS locales • Coûts importants pour la commune • On reste souvent au stade de l'initiation sportive • Beaucoup d'activités ont lieu à l'extérieur de la commune • Manque de clarté concernant la prise en charge des enfants (Francas/Service jeunesse) • Manque de cohérence éducative (Ecole/Francas/Service jeunesse)

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir la délégation des affaires scolaires pour construire une véritable chaîne éducative. • Une stagiaire en formation BEESAPT. • Les élus sont très sensibles à la jeunesse et à son éducation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépend exclusivement des ressources de la collectivité. • « Concurrence » possible inter-service avec le service affaires scolaires et un éventuel service des sports.

Annexe 6 : ASA

Analyse Stratégique des Acteurs (ASA) sur la création d'un poste d'ETAPS

Soutien croissant



Annexe 7 : Enquête

Enquête sur la politique sportive de la ville de Seloncourt

La municipalité a besoin de votre avis !

Ce questionnaire composé de 14 questions ne vous prendra que quelques minutes.

1. **Nom :**
2. **Prénom :**
3. **Âge :**
4. **Ville de résidence :**
5. **Activité :**

- Cochez la case correspondante

CATEGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE	
Agriculteur exploitant	
Artisan/Commerçant/Chef d'entreprise	
Cadres et profession intellectuelle supérieure	
Profession intermédiaire	
Employé	
Ouvrier	
Sans emploi	
Retraité	
Etudiant/Lycéen/Collégien/Écolier (précisez)	
Autre (précisez)	

6. **Quelle(s) activité(s) physique(s) pratiquez-vous ?**
7. **Quelle(s) activité(s) physique(s) aimeriez-vous pratiquer à Seloncourt ?**
8. **Quelle(s) activité(s) physique(s) pratiquez-vous en club ? Dans quelles villes ?**
9. **Votre rôle au sein du club :**

- Cochez la (ou les) case(s) correspondante(s)

RÔLE DANS LE CLUB	
Pratiquant loisir	
Pratiquant compétition	
Entraîneur	
Dirigeant	
Bénévole	
Salarié	

10. Quelles doivent-êtré les finalités du sport selon vous ?

- **Prioritaire:** cochez colonne 1
- **Secondaires :** cochez colonne 2
- **Non prises en compte :** cochez colonne 3

FINALITES DU SPORT	1	2	3
Le sport doit être essentiellement un loisir, une occasion de se détendre, de s'amuser.			
Le sport est d'abord un moyen de se maintenir en bonne forme physique, de rester jeune et en bonne santé.			
Le sport est avant tout un moyen d'éducation.			
Le sport a comme finalité principale la compétition.			
Le sport professionnel constitue une priorité pour la commune.			
Le sport est surtout un moyen de prévention et d'insertion.			
Le sport est avant tout présent dans l'événementiel (sport spectacle, image de la ville), l'organisation de compétitions sportives, (sport de masse...).			

11. Aujourd'hui, quels sont les secteurs d'actions à privilégier par la Ville de Seloncourt ?

- **Très privilégiés :** cochez colonne 1
- **Moyennement privilégiés :** cochez colonne 2
- **Pas du tout privilégiés :** cochez colonne 3

Secteur équipements	1	2	3
Construire de nouveaux équipements communaux			
Construire des équipements sur le territoire de la commune financés par l'intercommunalité (CAPM)			
Rénover des équipements anciens			
Entretien des équipements existants			
Optimiser la planification des équipements (plannings)			
Autre : (préciser)			
Soutien aux associations	1	2	3
Augmenter le volume des subventions aux associations sportives			
Mettre les équipements à disposition des associations			
Mettre du personnel à disposition des associations			
Définir des critères pour attribuer les subventions			
Signer des contrats d'objectifs avec les associations			
Autre : (préciser)			
Encadrement, animation tout public	1	2	3
Encadrer et éduquer les enfants en bas âge			
Encadrer et éduquer les enfants de l'âge de l'école primaire			
Encadrer et éduquer les adolescents			
Encadrer les adultes			
Encadrer les seniors			
Autres publics : (préciser)			
Encadrement animation auprès des enfants de l'âge de l'école primaire	1	2	3
Enseigner les APS en milieu scolaire			
Intervenir auprès des clubs			
Mettre en place des activités périscolaires			
Mettre en place des animations extrascolaires			
Autre : (préciser)			

Promotion/Communication	1	2	3
Accueillir des spectacles sportifs (tour de France, ...)			
Organiser des manifestations de masse et faire participer les habitants de Seloncourt			
Soutenir le sport professionnel (sociétés)			
Soutenir le sport de haut niveau dans la commune			
Autre: (préciser)			

12. Seriez-vous favorable à l'instauration d'un Service Municipal des Sports à Seloncourt ?

Oui	Non

13. Si oui, quel rôle devrait avoir le personnel de ce Service des Sports ?

- **Prioritaire:** cochez colonne 1
- **Secondaires :** cochez colonne 2
- **Non prises en compte :** cochez colonne 3

Missions du personnel du Service des Sports (ETAPS)	1	2	3
La gestion administrative			
La gestion budgétaire			
L'attribution des subventions aux clubs			
La planification des équipements			
L'entretien et la maintenance des équipements			
L'organisation ou l'aide à l'organisation d'évènements sportifs			
Les actions éducatives et animations sportives			
Autre (précisez) :			

14. Vos remarques et suggestions:

La Commune de Seloncourt vous remercie pour le temps accordé à cette enquête.

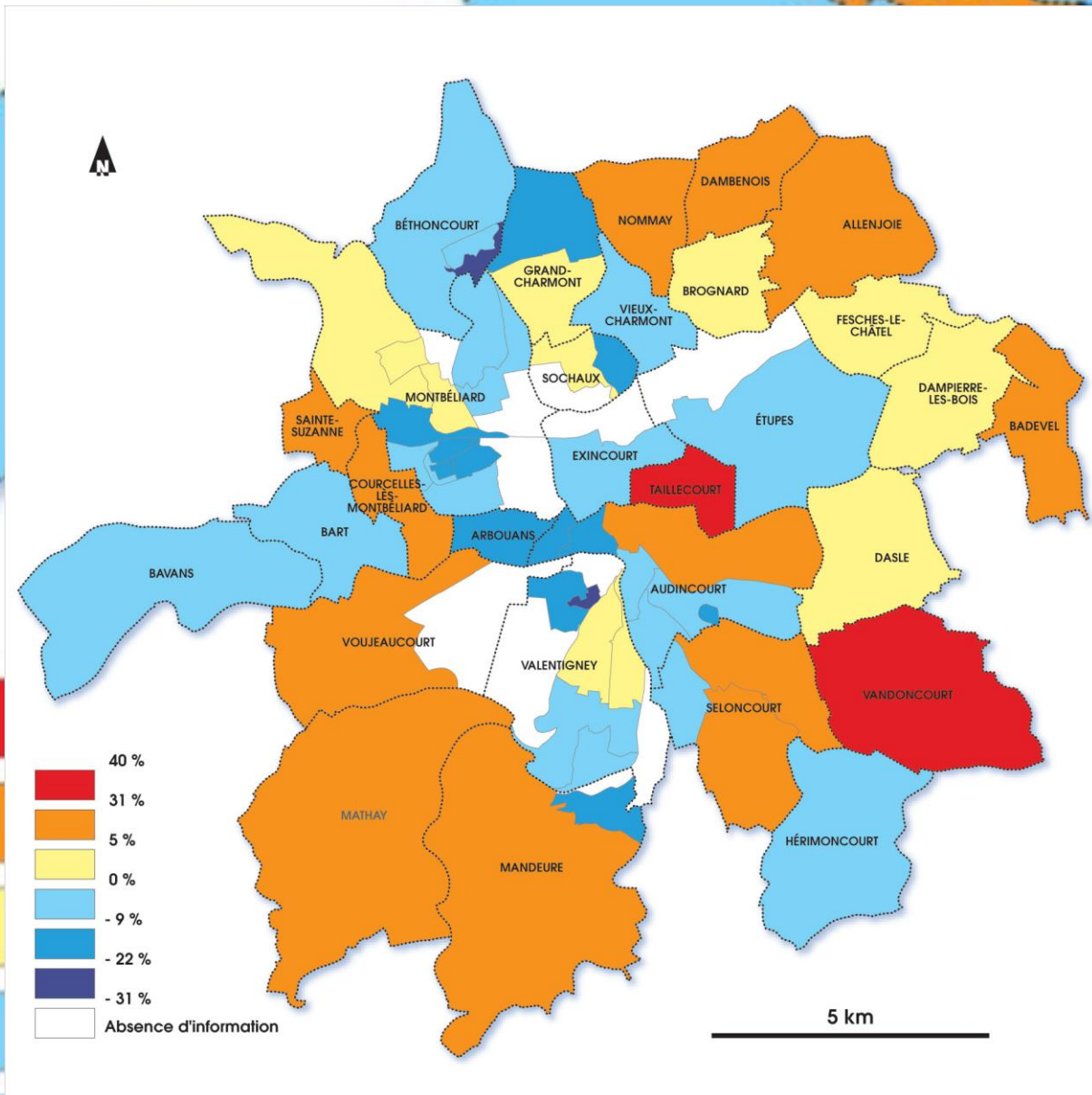
Pour toute remarque supplémentaire, veuillez contacter Josselyn MOUROT à cette adresse :

Annexe 8 : PMA

Présentation de Pays de Montbéliard Agglomération

Titre : Évolution de la population entre 1999 et 2007

Données : INSEE ; Carte : ADU 2011



Les lignes en pointillés représentent les délimitations des communes.

Les lignes fines représentent les délimitations par quartier utilisées pour faciliter le recensement effectué par l'ADU.

- 22 %

- 31 %
Absence d'information

Pays de Montbéliard Agglomération (PMA), anciennement appelée Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard (CAPM), est l'une des premières intercommunalités créées en France. Elle a célébré ses 50 ans en 2009.

Le territoire

Contrairement à la plupart des agglomérations françaises, l'agglomération du Pays de Montbéliard a connu un développement extensif et éclaté à partir de plusieurs pôles.

Située au Nord-Est du département du Doubs, le territoire de l'agglomération est frontalier de la Suisse et limitrophe du Territoire de Belfort et du département de la Haute-Saône. Elle est incluse (au côté de Belfort) dans la métropole Rhin-Rhône au même titre que les aires urbaines de Mulhouse-Bâle, Besançon et Dijon pour ne citer que les plus importantes. D'une superficie de 168 km² dont seulement 30% est urbanisé, le territoire compte environ 120 000 habitants (117 406 en 2007 selon l'INSEE).

PMA est composé de 29 communes dont voici la liste ainsi que le nombre d'habitants et son évolution (source ADU, juillet 2009) :

Commune	Population en 2007	Population en 1999
Allenjoie	682	582
Arbouans	1000	1 098
Audincourt	14 595	15 537
Badevel	879	733
Bart	1 937	2 077
Bavans	3 573	3 913
Bethoncourt	6 098	6 847
Brognard	436	418
Courcelles-lès-Montbéliard	1 108	1 014
Dambenois	693	629

Dampierre-les-Bois	1 551	1 543
Dasle	1 345	1 338
Étupes	3 346	3 540
Exincourt	3 230	3 307
Feschés-le-Châtel	2 235	2 163
Grand-Charmont	4 850	5 187
Hérimoncourt	3 863	3 938
Mandeure	5 022	5 162
Mathay	2 137	1 987
Montbéliard	26 392	27 566
Nommay	1 580	1 483
Sainte-Suzanne	1 434	1 351
Seloncourt	5 922	5 749
Sochaux	4 272	4 495
Taillecourt	1 042	742
Valentigney	11 484	12 473
Vandoncourt	817	626
Vieux-Charmont	2 487	2 505
Voujaucourt	3 396	3 195

Selon l'ADU, Agence D'Urbanisme de PMA, le territoire de l'agglomération peut se diviser en quatre types :

- **Les «communes centres»** : constituées des trois villes les plus peuplées de l'agglomération (Montbéliard, Audincourt, Valentigney) et qui concentrent les principaux équipements et services. Ces communes représentent environ 46% de la population totale de l'agglomération.

- **Les « bourgs accueillant des grands ensembles » :** Bethoncourt et Grand-Charmont ainsi que, dans une moindre mesure, Sochaux, Bavans et Etupes. Ces cinq communes ont vu leur population exploser dans les années 60-70. Depuis les années 1980, leur nombre d'habitants a fortement diminué en raison des crises successives des industries locales. A titre d'exemple, Bethoncourt est passé de près de 11 000 habitants dans les années 1970 à un peu plus de 6000 aujourd'hui. Ces villes représentent environ 19% de la population totale de l'agglomération.
- **Les « bourgs sans grands ensembles » :** Seloncourt est la plus peuplée des 14 communes qui constituent cette catégorie. Ces villes ont mieux résisté aux crises successives. Leur population a varié de manière moins significative. Ces villes représentent aujourd'hui 31% de la population totale de l'agglomération.
- **Les « villages » :** les communes d'Allenjoie, Badevel, Brognard, Dambenois, Dasle et Vandoncourt ont gardé un caractère rural et villageois. Elles sont séparées du tissu urbain par des forêts ou des espaces agricoles. Ces communes représentent 4% de la population totale de l'agglomération.

Le fonctionnement de l'intercommunalité

PMA exerce une quarantaine de compétences sur son territoire dont, par exemple :

- La protection de l'environnement et du cadre de vie
- L'emploi et le développement économique
- L'organisation des transports et des déplacements
- La distribution de l'eau et l'assainissement
- La construction et la gestion d'équipements culturels et sportifs
- L'enseignement supérieur, la recherche, la formation et le logement étudiant
- La politique de la ville ...

Le conseil communautaire est composé de 68 délégués titulaires et 29 suppléants élus au sein des conseils municipaux. Les représentants de la commune de Seloncourt au Conseil sont le maire, le 1^{er} adjoint et le 3^{ème} adjoint.

Le président de la communauté d'agglomération est Pierre Moscovici. Monsieur Moscovici est, en outre, conseiller municipal à la commune de Valentigney et député de la quatrième circonscription du Doubs. Il est un ancien ministre des affaires européennes (1997-2002) sous le Gouvernement Jospin.

Dix commissions constituent des groupes de travail dans les différents domaines de compétences de PMA. La commission n°6 : « Culture – Promotion du territoire Sports – Relations internationales » (4% du budget total en 2009) nous intéressera plus particulièrement dans le cadre de notre étude.

D'après le rapport d'activité 2009 de PMA, les grands défis auxquels doit faire face la communauté d'agglomération ces prochaines années s'articulent en quatre axes :

- **Axe n°1** : « faire du pays de Montbéliard une éco-agglomération. »
- **Axe n°2** : « offrir à chacun des conditions d'épanouissement et de bien-vivre par une offre de services de qualité, liés à l'enfance, à la culture, au sport, à la santé et au social. »
- **Axe n°3** : « réussir la nouvelle économie impliquant l'excellence industrielle liée à l'automobile, la tertiarisation et les emplois de service. Tout ceci en synergie avec les acteurs économiques. »
- **Axe n°4** : « construire un Pays de Montbéliard plus uni et solidaire, au cœur d'une aire urbaine refondée. »

Annexe 8 bis : Politique sportive PMA

La politique sportive de PMA

La volonté affichée par PMA est de renforcer l'attractivité du territoire et de lui donner une image positive vis à vis de l'extérieur. Ce choix est argumenté par le fait que le secteur industriel fait partie du passé et du présent de l'agglomération lui donnant une image pas toujours très positive. Les représentations inhérentes aux cités industrielles (couleurs ternes, pollution) limitent grandement l'attractivité d'un territoire au patrimoine pourtant riche et au charme certain (Montbéliard a été classée « Ville d'Art et d'Histoire » par le Ministère de la Culture). Dans cette logique, rendre le territoire plus attractif, au moins à l'échelle du grand-est, est l'un des enjeux majeurs sous la présidence Moscovici.

La rencontre avec la responsable adjointe du service des sports de PMA nous a permis d'avoir une idée précise sur la stratégie adoptée par les instances dirigeantes de l'EPCI quant à la politique sportive intercommunale. Voyons comment la mise en œuvre d'un schéma stratégique pour l'exercice des compétences « équipements sportifs » et « politiques sportives » tente de répondre aux enjeux d'attractivité du territoire. Ce schéma stratégique a vu le jour en 2007 et met en avant des propositions d'intervention s'articulant « *autour des deux notions principales de cohérence territoriale (homogénéisation du territoire) et de stratégie ciblée (interventions fortes de l'agglomération)* ».

Ce schéma stratégique nous apprend que l'intervention de PMA concernant les équipements sportifs s'axe exclusivement vers les « *pôles forts structurants* » et sur les équipements permettant la pratique de proximité mais dans certains sports jugés d'intérêt prioritaire (la liste des sports en question étant en adéquation avec les sports les plus pratiqués en France).

Concernant les aides financières aux associations sportives, une liste de disciplines prioritaires a été établies comprenant le football (1^{ère} pratique du territoire), les loisirs aquatiques (jugés d'intérêt général), les sports de salle majeurs, le cyclisme/vélo tourisme et l'athlétisme. Évidemment, mis à part les loisirs aquatiques, les clubs subventionnés doivent être de haut niveau, et donc avoir un rayonnement régional ou extra-régional, pour être soutenus par la communauté d'agglomération. Certains clubs (athlétisme et handball notamment) sont également épaulés par des éducateurs sportifs employés à PMA.

Annexe 9 : Politique sportive CG25

La politique sportive du Conseil Général du Doubs

Un entretien avec le responsable du Service Jeunesse et Sport du Conseil Général du Doubs (CG25) nous a permis de connaître les grands axes de la politique sportive du département.

a. Une politique « touche à tout »

Nous avons ainsi appris qu'au titre de sa politique sportive, le Conseil Général a inscrit au budget primitif 2011 un crédit de 2 673 500€. Cette enveloppe se répartit en cinq axes que nous allons lister ci-dessous.

Sport et développement des territoires : 603 000€

- ⇒ Soutien à l'événementiel
- ⇒ Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires : la seule obligation du CG en matière sportive.
- ⇒ Syndicat Mixte de Mouthe (aménagement de la côte feuillée)

Sport de haut niveau : 1 117 000€

- ⇒ Aide aux sportifs de haut niveau : primes aux résultats, bourses de scolarité, contrats de partenariat athlète, conventions de partenariat en faveur des jeunes sportifs de haut niveau.
- ⇒ Aide aux clubs de haut niveau : contrats d'objectifs avec les clubs de haut niveau amateurs, contrats de développement avec les clubs les plus prestigieux, partenariat avec le Football Club Sochaux-Montbéliard (FCSM).
- ⇒ Aide aux clubs de haut niveau (pôle France et Espoir)

Sport pour tous : 556 500€

- ⇒ Aide aux comités sportifs départementaux : contrats d'objectifs.

- ⇒ Doubs Pass-Sport : aide au financement d'une licence dans un club de sport. Ce dispositif s'effectue en partenariat avec la CAF et est destiné aux jeunes de 11 à 16 ans.
- ⇒ Soutien au fonctionnement des clubs : déplacement des équipes jeunes de haut niveau.
- ⇒ Partenariat avec Profession Sport 25
- ⇒ Aide au Centre de Ressources et d'Information aux Bénévoles (CRIB)

Sport scolaire : 322 000€

- ⇒ Partenariat avec l'UNSS : convention avec la délégation départementale UNSS, aides aux associations sportives des collèges (pour les championnats de district, d'académie et de France)
- ⇒ Apprentissage de la natation par les scolaires : l'objectif est que les enfants sachent nager à leur arrivée en 6^{ème}.
- ⇒ Apprentissage du ski par les scolaires : zone de montagne – mise à disposition de moniteurs, zone de plaine – mise à disposition de moniteurs et de matériel + subventions aux écoles.

Sport et handicap : 65 000€

- ⇒ Accueil d'une manifestation handisport de haut niveau : convention(s) avec le mouvement handisport.
- ⇒ Aide aux sportifs de haut niveau handicapés
- ⇒ Aide aux comités départementaux handisport et sport adapté : contrats d'objectifs.
- ⇒ Soutien à l'UNSS pour le sport partagé : convention de partenariat globale.
- ⇒ Partenariat avec le REPOP de Franche-Comté : convention pour les opérations pass-sport dans le cadre de la lutte contre l'obésité.

On peut juger de l'importance de chaque axe en constatant l'enveloppe qui lui est assignée. Le sport de haut niveau dispose de la part la plus importante, et de loin. D'autant plus que certains dispositifs comme « le soutien au fonctionnement des clubs », qui figure dans l'axe « Sport pour tous » ne s'adresse qu'aux clubs dont les jeunes se déplacent en dehors des frontières de Franche-Comté pour les compétitions. Ce dispositif est donc essentiellement destiné aux sportifs ou clubs de haut niveau.

La politique sportive du Conseil Général accorde également beaucoup d'importance à l'animation du territoire comme l'atteste la présence de l'item « soutien à l'événementiel ». Cependant, contrairement au Conseil Régional de Franche-Comté, qui n'alloue son aide qu'à des manifestations d'envergure départementale voire régionale et plus, le Conseil Général s'intéresse à tous les types de manifestations. L'aide peut se faire sous forme de financement ou d'achats de trophées par exemple. Il suffit pour cela que les organisateurs en fassent la demande.

Il est intéressant de constater qu'aucun soutien au développement des équipements sportifs ne figure dans cette liste. Les gymnases présents dans les collèges, dont le Conseil Général est parfois propriétaire, sont gérés par les communes ou groupements de communes.

Annexe 10 : Politique sportive CR Franche-Comté

La politique sportive du Conseil Régional de Franche-Comté

Le Conseil Régional de Franche-Comté s'investit, quant à lui, dans le développement du sport dans la région suivant quatre axes majeurs :

⇒ Les manifestations sportives : le sport pour tous

L'objectif est de dynamiser la région par le sport et de la rendre ainsi plus attractive. Le soutien au sport pour tous participe à l'atteinte d'un second objectif qui est l'éducation à la jeunesse. Cependant, contrairement à ce que peut faire le Conseil Général du Doubs, le CR Franche-Comté ne soutient que les manifestations sportives d'envergure régionale, nationale voire internationale comme la Transjurassienne.

⇒ L'aide aux ligues et comités régionaux

A l'instar du CG 25 qui finance en partie les comités départementaux, le CR Franche-Comté fait de même à son échelle avec les ligues et comités régionaux de Franche-Comté. Le CR Franche-Comté n'aide donc pas directement les trop nombreux clubs de la région.

⇒ Le soutien aux sportifs de haut-niveau et handisport

Tout comme le CG 25, le CR Franche-Comté aide les sportifs de haut niveau qui participent à la notoriété du territoire (le jurassien Jason Lamy-Chapuis, champion olympique en titre de combiné nordique est l'un des meilleurs exemples).

Les athlètes handisports ne sont pas oubliés et des aides sous formes de subventions ou d'achat de matériel sont allouées par le Conseil Régional.

⇒ **Le développement des équipements sportifs structurants**

Le CR Franche-Comté s'implique fortement dans la construction d'installations sportives ou polyvalentes à fort rayonnement. L'objectif est encore et toujours de rendre le territoire attractif.

Annexe 11 : Adhérents moins de 18 ans

Les jeunes seloncourtois de moins de 18 ans dans les sociétés sportives de la ville

Jeunes de - de 18 ans Club	Nombre de jeunes seloncourtois	Rapport Nb de Jeunes seloncourtois/Nb total de Jeunes au sein du club
Billard Club	0	0%
Vivre son Corps et sa Forme	1	8%
Entente Handball Bavans- Seloncourt	9	10%
Centre Équestre des Minimes	24	13%
École de Combat	12	29%
Badminton Club	3	43%
Tennis de Table Seloncourtois	31	44%
Judo Club	16	46%
Tennis Club	41	47%
Coryphée	25	50%
Jeanne D'Arc	85	53%
Football Club	73	62%
Gym et Sports Adultes	0	Aucun jeune de moins de 18 ans
Pétanque Seloncourtoise	0	Aucun jeune de moins de 18 ans
Total	318	37%

Annexe 12 : Niveau de compétition

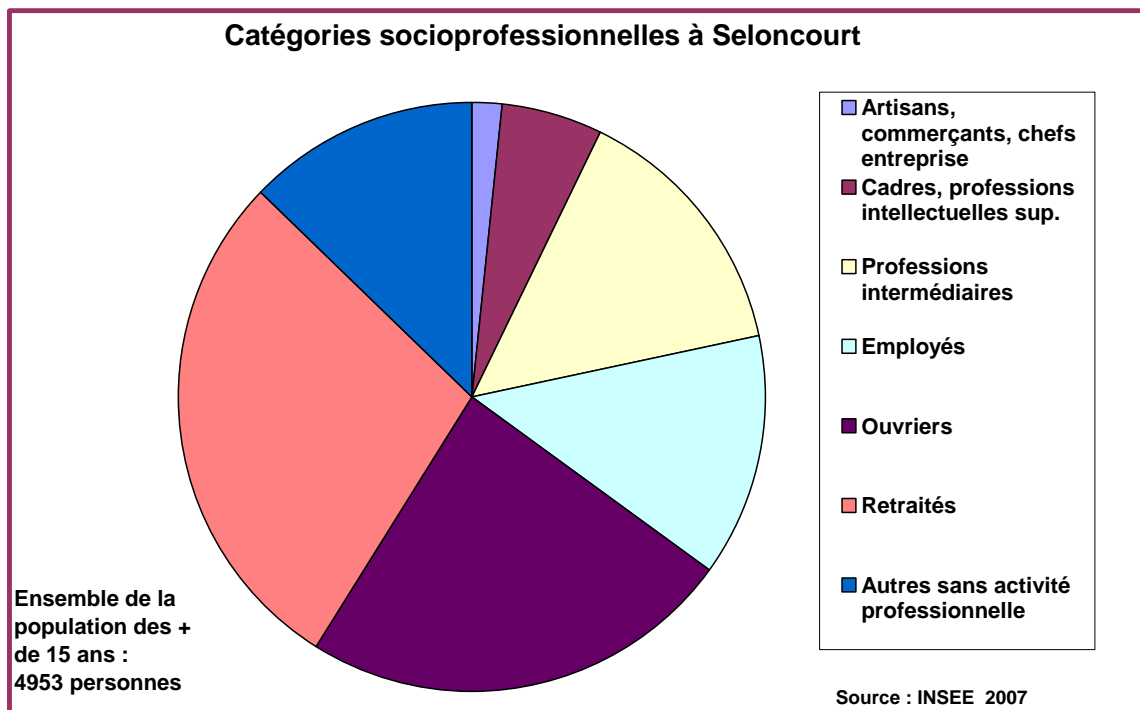
Le niveau de compétition des clubs seloncourtois

Club	Niveau de l'équipe fanion en 2010/2011	Résultats notables	Potentiel d'amélioration
Tennis de Table	Hommes : Pré-nationale de zone (meilleur échelon régional, 6 ^{ème} échelon national)	Quelques apparitions en N2 entre 1991 et 1994. Des championnes de Franche-Comté ont été formées au club.	Un jeune de 9 ans est dans les 30 meilleurs français de son âge.
Tennis Club	Femmes : Pré-Nationale (meilleur échelon régional, 7 ^{ème} échelon national) Hommes : Régionale 3 (4 ^{ème} échelon régional)	Les filles ont déjà joué en Nationale 4.	1 joueuse en ¼ de finale des 12 ans à RG l'année dernière. 1 joueuse en 1/16 de finale des 12 ans à RG la même année. 5 joueuses au championnat de France.
Cossie Billard Club	Meilleurs joueurs en Nationale 2 (3 ^{ème} échelon national)		Un jeune de 15 ans capable de gagner le championnat de France Junior.
Centre Équestre des Minimes	Une championne de France cadet	Plusieurs champions de France en Voltige ces dernières années	Une cadette championne de France. + 82% de jeunes de moins de 18 ans dans l'effectif.
Jeanne D'Arc	Femmes : niveau National (de la FSCF et non de la FFG)	½ finale de championnat de France pour les aînées. Plusieurs podiums	Les nouvelles installations permettent d'espérer des résultats encore meilleurs.

		régionaux.	
Football Club	Ligue régionale 3 (dernier échelon régional)		
Entente Handball Bavans-Seloncourt	Niveau entre départemental et régional		
École de Combat	Peu de compétition chez les adultes		2 ou 3 jeunes au niveau régional.
Judo Club	Peu de compétition chez les adultes.		2 qualifiés pour la coupe régionale Minime. 1 qualifié pour la coupe régionale benjamin.

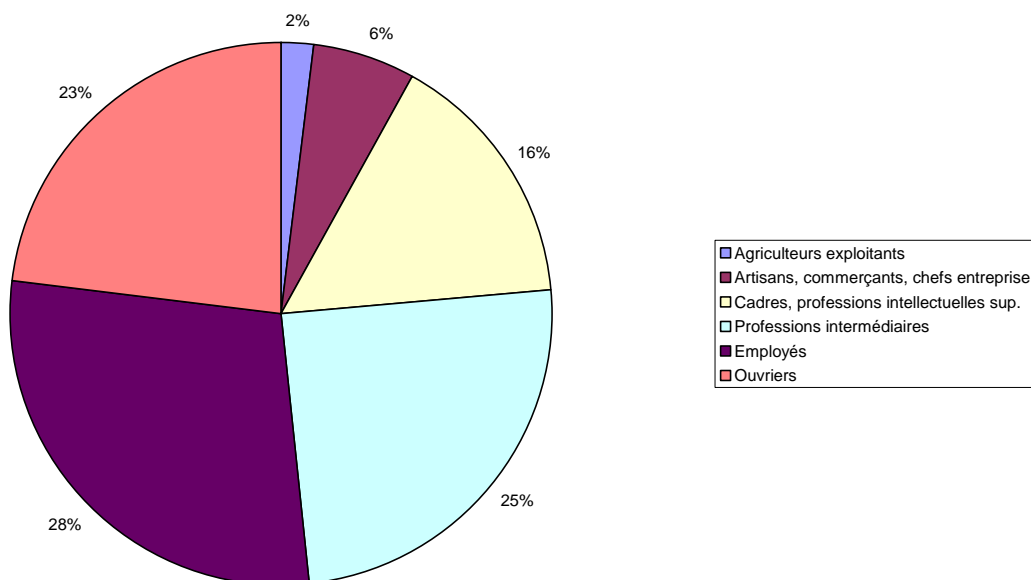
Annexe 13 : CSP à Seloncourt

Les catégories socio professionnelles représentées à Seloncourt



Annexe 14 : CSP en France

Les catégories socio professionnelles en France



(Source : INSEE 2007)

Ensemble de la population des + de 15 ans : 26 329 112

Annexe 15 : Guide d'entretien élus

Guide d'entretien élus de Seloncourt

Politique générale :

1. Quels sont les grands axes de la politique globale menée à Seloncourt ? (ex : quel était le slogan de campagne ?)
2. Quels sont les prochains grands projets qui vont être conduits d'ici à 2014 ?

Politique sportive :

3. Quel est l'intérêt du sport selon vous ? A quoi sert-il ?
Quelles sont ses finalités ?
4. Que pensez-vous, à priori, de la situation sportive de Seloncourt ? (tissu associatif, sport scolaire...)
5. Y-a-t-il des publics à cibler particulièrement par les actions mises en place dans le domaine sportif ?
6. Y-a-t-il des projets sportifs liés à la construction du pôle tennis ?
7. Est-il réellement envisageable de créer un poste d'éducateur sportif au sein de la ville de Seloncourt ?
8. Quelle(s) fonction(s) devrait-il remplir, que pourrait-il apporter et à qui ?

Les élections de 2014 :

9. Avez-vous l'intention de mettre en avant un projet sportif dans la prochaine campagne électorale ?
10. D'après vous, sur quels axes devraient se porter la politique sportive à Seloncourt ?
11. Quel est l'intérêt, pour une municipalité, de favoriser le bon fonctionnement du mouvement sportif ?

FINALITES DU SPORT
Le sport doit être essentiellement un loisir, une occasion de se détendre, de s'amuser.
Le sport est d'abord un moyen de se maintenir en bonne forme physique, de rester jeune et en bonne santé.
Le sport est avant tout un moyen d'éducation.
Le sport a comme finalité principale la compétition.
Le sport est surtout un moyen de prévention et d'insertion.
Le sport doit avant tout être un spectacle.

Annexe 16 : Organisation sportive villes voisines

L'organisation sportive de quelques villes voisines de Seloncourt. 2011

	Nombre d'habitants (INSEE 2007)	Présence d'un SMS	Présence d'un ETAPS	Fonction de l'ETAPS	Nombre d'associations sportives (hors UNSS)	Nombre d'adhérents	Présence d'un OMS
Audincourt	14 595	Oui	½ ETAPS	Péri et extra scolaire	42	Non communiqué	Oui
Beaucourt	5 008	Non	Non		19	Non communiqué	Non
Bethoncourt	6 098	Non	Non		11	1000	Oui
Grand-Charmont	4 850	Non	Non		13	Non communiqué	Non, CAJSL*
Mandeure	5 022	Non	Non		13	Non communiqué	Non
Montbéliard	26 207	Oui	1 CTAPS + 3 ETAPS	EPS écoles, péri extra scolaire, gestion des installations	+ de 50	Non communiqué	Oui
Sochaux	4 212	Oui	1 ETAPS	EPS écoles, gestion des installations	16	Non communiqué	Oui
Valentigney	11 509	Oui	Non		31	3600	Oui

*CAJSL : « Comité d'Animation Jeunesse, Sports et Loisirs »

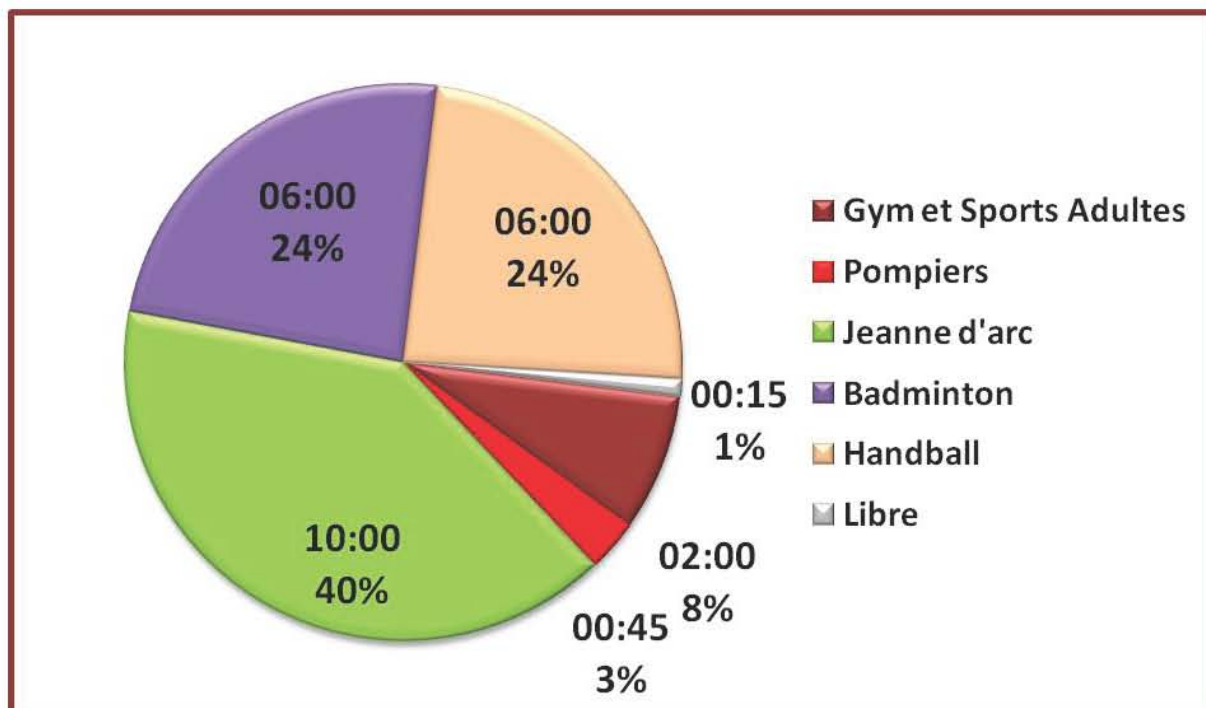
Annexe 17 : Répartition des subventions à Sochaux

Critères de répartition des subventions à Sochaux en 2011. OMS Sochaux.

Critères	Poids des critères
Nombre de licenciés et adhérents	33%
Nombre de licenciés de moins de 18 ans	10%
Nombre de licenciés de moins de 16 ans	10%
Frais d'équipes en compétition	24%
Frais d'arbitre officiel	5%
Frais de formation des dirigeants et moniteurs	4%
Frais de location de locaux d'entraînement	5%
Frais d'achat de petit matériel	5%
Divers	4%

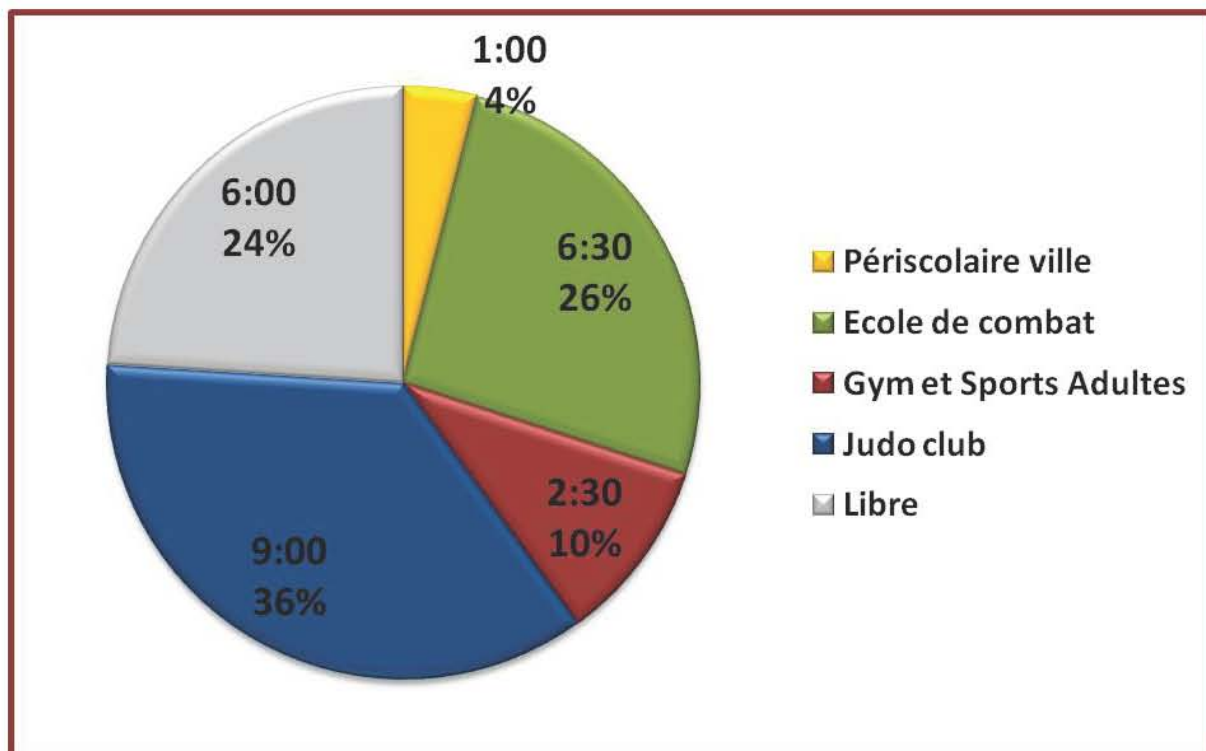
Annexe 18 : Grande salle en soirée

Utilisation de la grande salle de 17 à 22h en semaine en 2011



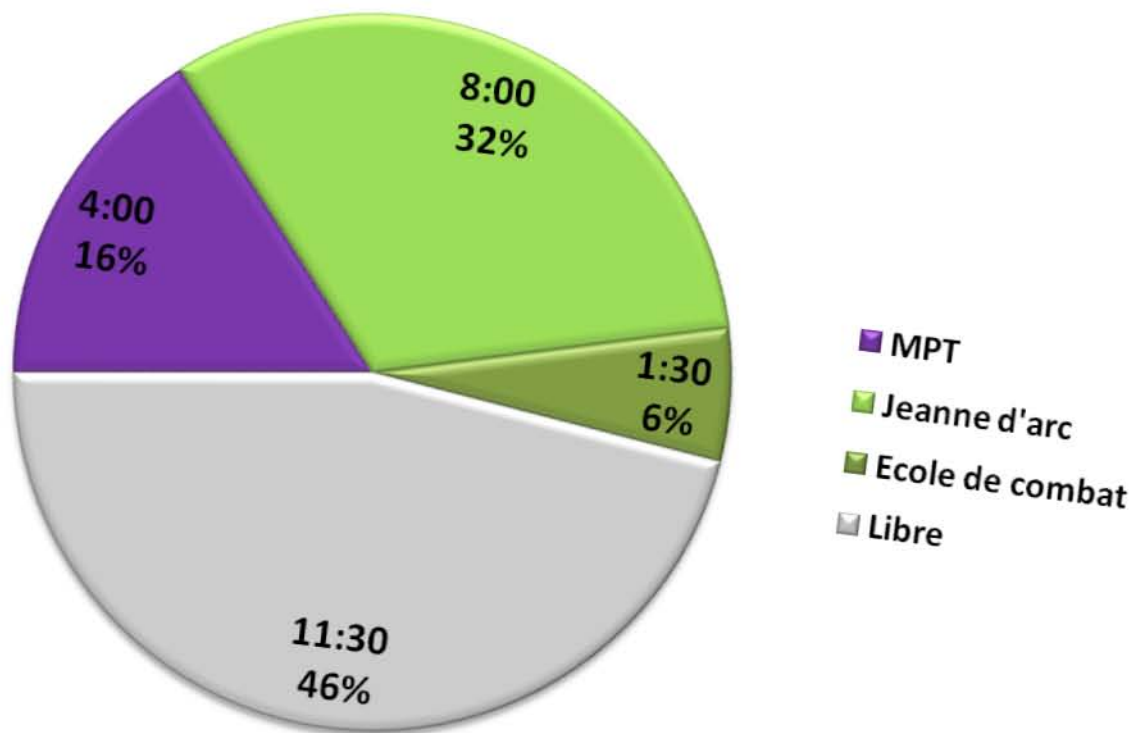
Annexe 19 : Dojo en soirée

Utilisation du dojo de 17 à 22h en semaine en 2011



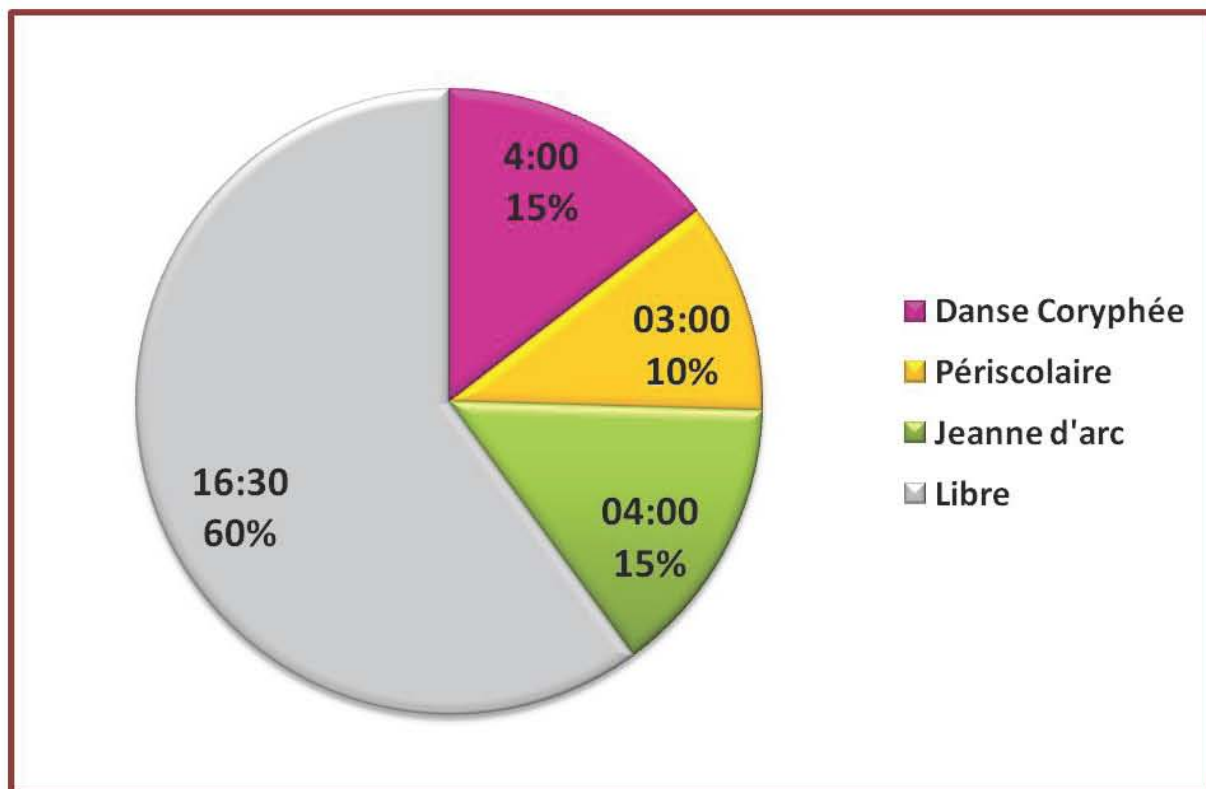
Annexe 20 : Salle gymnastique en soirée

Utilisation de la salle de gymnastique de 17 à 22h en semaine en 2011.



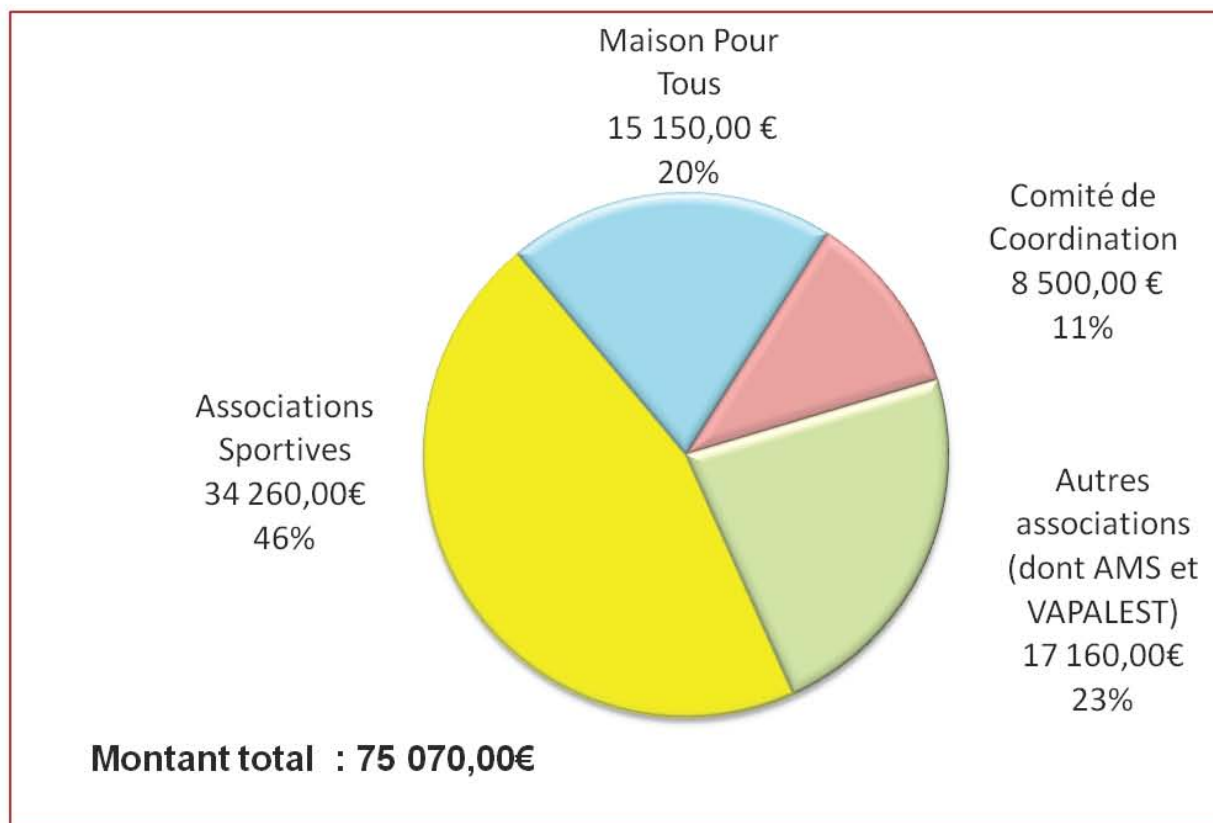
Annexe 21 : Salle Patriote en soirée

Utilisation de la salle de la Patriote de 17 à 22h30 du lundi au samedi en 2011



Annexe 22 : Subventions 2011 Seloncourt

Répartition des subventions municipales de fonctionnement en 2011



Annexe 23 : Critères subventions villes françaises

Les critères d'attribution des subventions en France (échantillon de 119 communes).

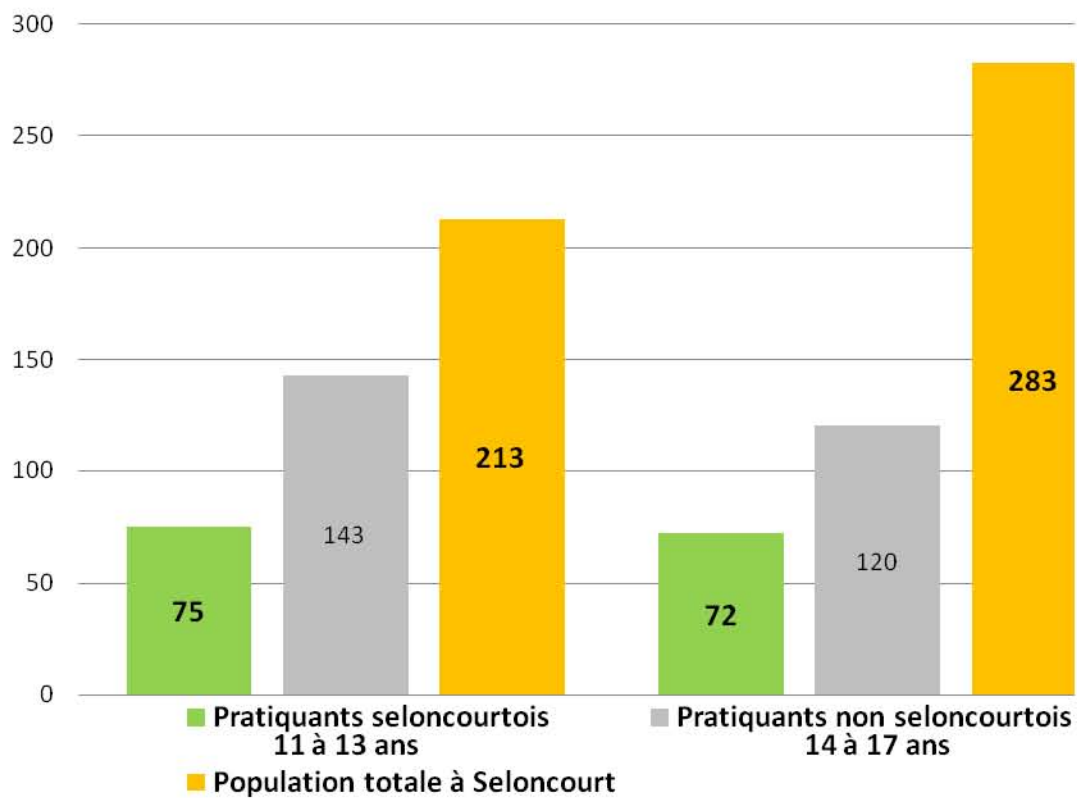
Nombre d'habitants	< 5000	5-10 000	10-30 000	30-80 000	> 80 000	Total
Critères						
% de villes possédant des critères d'attribution des subventions	46,15%	75,00%	77,14%	76,67%	86,67%	74,31%
Nb de licenciés dans le club	83,33%	75,00%	77,78%	86,36%	100,00%	83,75%
Nb de licenciés jeunes	100,00%	100,00%	77,78%	81,82%	76,92%	83,75%
Nb de licenciés résidant dans la commune	33,33%	50,00%	25,93%	40,91%	15,38%	32,50%
Niveau de compétition des équipes	33,33%	75,00%	74,07%	95,45%	84,62%	78,75%
Nb d'équipes engagées en compétition	16,67%	33,33%	40,74%	45,45%	46,15%	40,00%
Efforts d'autofinancement du club	16,67%	41,67%	25,93%	45,45%	30,77%	33,75%
Participation à l'animation sportive de la ville	50,00%	75,00%	66,67%	63,64%	61,54%	65,00%
Nature de la discipline sportive	33,33%	16,67%	25,93%	40,91%	53,85%	33,75%
Participation à la renommée de la ville	33,33%	41,67%	51,85%	36,36%	23,08%	40,00%
Participation aux actions de prévention et d'insertion	16,67%	33,33%	22,22%	31,82%	53,85%	31,25%
Autres*	33,33%	36,36%	34,62%	31,82%	46,15%	35,90%

*Dans la catégorie « Autres », sont cités : poids du sport ; formation des jeunes ; effort de formation ; présence d'une école de sport ; frais de déplacement hors région ; qualifications de l'encadrement ; ancienneté ; investissement en matériel ; taux de pratique féminine.

Source : ANDES ; *Les politiques sportives des villes* ; données 2002/2003.

Annexe 24 : Adhérents 11-17 ans

Les 11-17 ans pratiquants à Seloncourt



Annexe 25 : Guide entretien responsables AS

Guide d'entretien avec les présidents d'associations sportives de Seloncourt

I. Le Président :

1. Depuis combien de temps êtes-vous président de l'association ?
2. Depuis combien de temps êtes-vous membre de l'association ?
3. Avez-vous déjà été ou êtes-vous président d'une autre association ?
4. Combien de temps votre mandat associatif vous prend-il par semaine ?
5. Avez-vous l'intention de rester longtemps président de l'association ?
6. Âge ?
7. Profession ?

II. L'association :

8. Quand a-t-elle été créée ?
9. Historique de l'association, contexte de sa création, développement, actions menées localement, relation avec la municipalité (licenciés notables, meilleurs classements, plus gros effectif au cours d'une année...)

III. Le mode de gestion :

10. Quelle est le type de gestion de l'association ?

Précisions :

Gestion de type associatif ?

Les adhérents sont considérés comme des membres qui doivent se plier aux exigences de la pratique, en général traditionnelle et compétitive, et donc de l'association.

Gestion de type entreprise ?

Les responsables considèrent plus leurs adhérents comme des clients qu'il faut satisfaire en leur offrant le maximum de services; les pratiques proposées sont multiples afin de répondre à la demande perçue comme diversifiée

IV. Les pratiquants :

11. Effectif total
12. Effectif par sexe
13. Effectif par classe d'âge

14. Evolution des effectifs (hausse, stagnation, baisse ?)
15. Est-ce un phénomène national dans votre discipline sportive ?
16. CSP des adultes pratiquants
17. CSP des parents d'enfants pratiquants
18. Origine géographique des pratiquants (rapports Seloncourtois/autres communes)
19. Y-a-t-il eu, à un moment donné une extension des pratiques à des catégories d'âge différentes (ouverture de section adulte, enfant, 3^{ème} âge, public familial...)
20. Quels sont les objectifs en termes de nombre de pratiquants ?
21. Comment allez-vous procéder pour atteindre ces objectifs ?
22. Recherchez-vous ou avez-vous l'intention prochainement de rechercher des adhérents par une démarche de type publicitaire ? (tract, journal, spectacle, facilités de paiement...)

V. Les modalités de pratique :

23. Quelles sont les modalités de pratique ?

Précisions :

Type accomplissement ? « La performance individuelle, la compétition. »

Type affiliation ? « Les relations avec autrui, la camaraderie sans faire attention aux résultats. »

24. Y-a-t-il eu à un moment donné une extension et/ou diversification des modalités de pratique proposées ? (compétition ou loisir sous diverses formes)

VI. Les séances :

25. Quel type de séances d'entraînement ?

Précisions :

Séance de type pédagogique (tout niveau ensemble, les meilleurs font progresser les moins bons)

Séance en groupes de pairs (de niveaux équivalents)

26. Diversification des modes de sociabilité proposés (type entraîneur/athlète et/ou groupes de pairs)

VII. La politique tarifaire :

27. Quel est le prix de la cotisation à l'année ?
28. Le tarif est-il fonction de l'âge, de l'origine géographique ?
29. Quel est l'évolution des tarifs ces dernières années ?

VIII. Le niveau de pratique :

30. L'organisation des classements en France, en Franche-Comté, dans le Doubs
31. Le classement de l'équipe fanion
32. Les classements des différentes équipes
33. Les classements individuels
34. Les équipes adverses rencontrées
35. Le niveau de pratique par rapport à des clubs de taille similaire
36. Le niveau de pratique par rapport à des villes de taille similaire
37. Quels sont les objectifs en termes de niveau de pratique ?
38. Comment allez-vous procéder pour atteindre ces objectifs ?

IX. Les installations sportives disponibles :

39. Sont-elles suffisantes ?
40. Sont-elles en bon état ?
41. Sont-elles conformes aux normes réglementaires fédérales ?
42. Seront-elles conformes en cas de progression dans les classements ?
43. Qui en est le propriétaire ?
44. Quel est leur mode de gestion ?
45. Peut-on considérer que l'installation a un rayonnement intercommunal ?

X. Les petits équipements sportifs :

46. Sont-ils suffisants ?
47. Sont-ils en bon état ?
48. Sont-ils vérifiés régulièrement ?
49. Sont-ils changés régulièrement ?
50. Qui paye la facture ?

XI. Les plannings :

51. Les plages horaires sont-elles suffisantes ?
52. Avec qui faut-il partager l'installation ?
53. Y-a-t-il quelquefois des problèmes pour s'entendre sur les plannings ? (avec les autres associations, avec les scolaires, avec les « inorganisés », avec la mairie)

XII. L'encadrement :

54. Les entraîneurs sont-ils rémunérés ?
55. Combien de salariés ?
56. Combien de bénévoles ?

57. Quel niveau de formation ?

XIII. Les manifestations sportives :

58. Combien de rencontres sportives dans l'année ?

59. Combien de rencontres sportives ayant lieu à Seloncourt ?

60. Existe-t-il un (ou des) évènement(s) particulier(s) (sportif ou non) en cours d'année ?

61. La ville vous aide-t-elle à organiser ce type d'évènement ?

62. Avez-vous l'ambition d'organiser un évènement particulier en cours d'année ?

XIV. Le budget :

63. Le budget 2011

64. Le budget 2010

65. L'évolution du budget ces dernières années

66. Part dans le budget : des subventions, des cotisations, de la billetterie, du sponsoring, du mécénat

67. Les dépenses

68. Les recettes (prix des cotisations, montant et origine des subventions, billetterie, sponsoring, mécénat, manifestations, autres recettes)

69. Est-ce que vous recherchez d'autres modes de financement que les subventions publiques ? (sponsoring, ressources propres...)

XV. Les relations avec la commune :

70. Connaissez-vous la politique de la ville en faveur du sport ? (finalités : loisir, santé, éducation, compétition, sport professionnel, insertion, évènementiel)

71. Êtes-vous satisfait de la politique de la ville en faveur du sport ?

72. Votre association est-elle en accord avec cette politique ?

73. Quel est le montant des subventions allouées par la commune en 2011 (ou 2010) ?

74. Les subventions allouées par la commune sont-elles conformes à vos attentes ?

75. Quelle est l'évolution des subventions allouées par la commune à votre association ces dernières années ?

76. Existe-t-il d'autres formes d'aide que la commune vous octroie (personnel, matériel, outils de communication...)

77. Quel est votre interlocuteur privilégié au sein de la municipalité ?

78. Est-ce qu'un élu ou employé de mairie participe régulièrement à vos assemblées générales ?

79. Comment verriez-vous une relation plus étroite avec la commune de Seloncourt ?

80. Quels types de partenariat seriez-vous prêt à accepter avec la ville ?

81. Seriez-vous prêt à discuter d'une convention, d'un contrat d'objectifs entre votre association et la commune ?

82. Avez-vous des relations étroites avec d'autres collectivités ? (PMA, CG, CR)

XVI. L'instauration d'un office municipal des sports :

- 83. Quels sont vos liens avec les autres associations sportives de Seloncourt ?
- 84. Pensez-vous qu'un office municipal des sports manque à la ville de Seloncourt?
- 85. Seriez-vous prêt à devenir membre d'un OMS ?
- 86. Quel rôle devrait-il avoir ? (au niveau des subventions, de la coordination du mouvement sportif, de l'organisation de manifestations sportives...)

XVII. L'instauration d'un service des sports à Seloncourt :

- 87. Pensez-vous que l'instauration d'un service des sports serait une bonne chose pour votre association ?
- 88. Pensez-vous que, dans l'intérêt général, la municipalité devrait se doter d'un service des sports ?
- 89. Quelles fonctions devraient exercer le personnel (ETAPS) de ce service des sports s'il devait exister ?

Remarque : est-il possible d'obtenir les adresses email des adhérents pour leur envoyer un petit questionnaire sur la politique sportive de Seloncourt ?

Annexe 26 : Guide entretien enseignants

Guide d'entretien avec les professeurs des écoles de Seloncourt

I. L'école :

1. Combien y-a-t-il d'élèves dans cette école ?
2. Qui est la directrice ou le directeur ?

II. Le professeur des écoles :

3. Depuis combien de temps exercez-vous cette profession ?
4. (Âge ?)
5. Dans quelle école exercez-vous à Seloncourt ?
6. De quelle(s) classe(s) vous occupez-vous ?
7. Exercez-vous ou avez-vous déjà exercé dans d'autres écoles primaires ?

III. Le sport à l'école :

8. La pratique d'activités sportives est elle obligatoire dans les programmes scolaires ?
9. Qu'est-il dit dans ces programmes concernant votre classe au niveau des APS ?
10. Pensez-vous que la place de l'EPS dans le programme est : trop importante, juste ce qu'il faut, pas assez importante ?
11. Combien de séances d'EPS vos élèves pratiquent-ils par semaine ?
12. Combien d'heures ?
13. Où ont lieu ces séances ?

IV. Les installations sportives :

14. Êtes-vous satisfait des installations sportives de la ville ?
15. Avez-vous des difficultés à trouver des créneaux horaires dans les installations de la ville ?
16. Disposez-vous de tout le petit matériel qu'il vous faut pour enseigner l'EPS ?

V. Les évènements sportifs :

17. Organisez-vous parfois des sorties pédagogiques à caractère sportif ?
18. Votre école est-elle affiliée à une ou des fédérations sportives scolaires type USEP ou UFOLEP ?

19. Les élèves de votre école participent-ils à des compétitions sportives organisées par ces associations ?

VI. Le professeur et le sport :

20. Aimez-vous le sport ?

21. Pratiquez-vous une ou des activités sportives ?

22. Régulièrement ?

23. Dans un club ?

24. Aimez-vous enseigner l'EPS ?

25. Pensez-vous avoir été bien formé pour enseigner l'EPS ?

26. Selon vous, en quoi l'EPS est-elle utile dans l'éducation des enfants ?

27. Que faites-vous faire aux enfants pendant les séances d'EPS ?

VII. Les éducateurs sportifs :

28. Êtes-vous quelque fois aidé par un éducateur ?

29. Dans quelle discipline ?

30. Combien de séances par semaine ?

31. Êtes-vous satisfait de la prise en charge de vos élèves par ces éducateurs ?

32. Pensez-vous que d'autres disciplines sportives devraient être inculquées par des éducateurs ?

33. Seriez-vous favorable à l'embauche d'un ETAPS par la ville de Seloncourt ?

VIII. La politique sportive de Seloncourt :

34. Connaissez-vous la politique de la ville en faveur du sport ? (finalités : loisir, santé, éducation, compétition, sport professionnel, insertion, évènementiel)

35. Êtes-vous satisfait de la politique de la ville en faveur du sport ?

36. Pensez-vous que l'instauration d'un service municipal des sports serait une bonne chose pour la ville ?

Annexe 27 : Les APS à l'école

Les activités physiques et sportives pratiquées à l'école primaire

⇒ La natation

Des séances de natation qui ont lieu à la piscine du Patio (ADAPEI de Seloncourt) sont encadrées par un MNS sous contrat avec la mairie de Seloncourt. Chaque classe bénéficie, en général, d'un cycle de natation (comprenant 8 ou 9 séances d'une heure) par an.

⇒ Le tennis de table

Depuis quelques années, l'entraîneur (BEES 2^{ème} degré) du club de tennis de table de Seloncourt est également sous contrat avec la mairie pour enseigner sa discipline aux élèves des écoles primaires. Ainsi, 11 des 13 classes de primaire participent à un cycle de tennis de table par an à raison de 8 à 9 séances d'une heure. Selon l'éducateur, cela permet d'observer une progression chez les élèves et, indirectement d'augmenter les effectifs du club de tennis de table.

⇒ Le basket-ball

Des cycles basket-ball de 8 à 9 séances d'une heure sont également dispensés quelques fois. Ils sont encadrés par une intervenante extérieure. Seules quelques classes bénéficient de ces interventions.

⇒ Le tennis

Les écoles font quelques fois appel à l'entraîneur (BEES 1^{er} degré) du *Tennis Club* de Seloncourt pour enseigner le tennis à certaines classes de primaire.

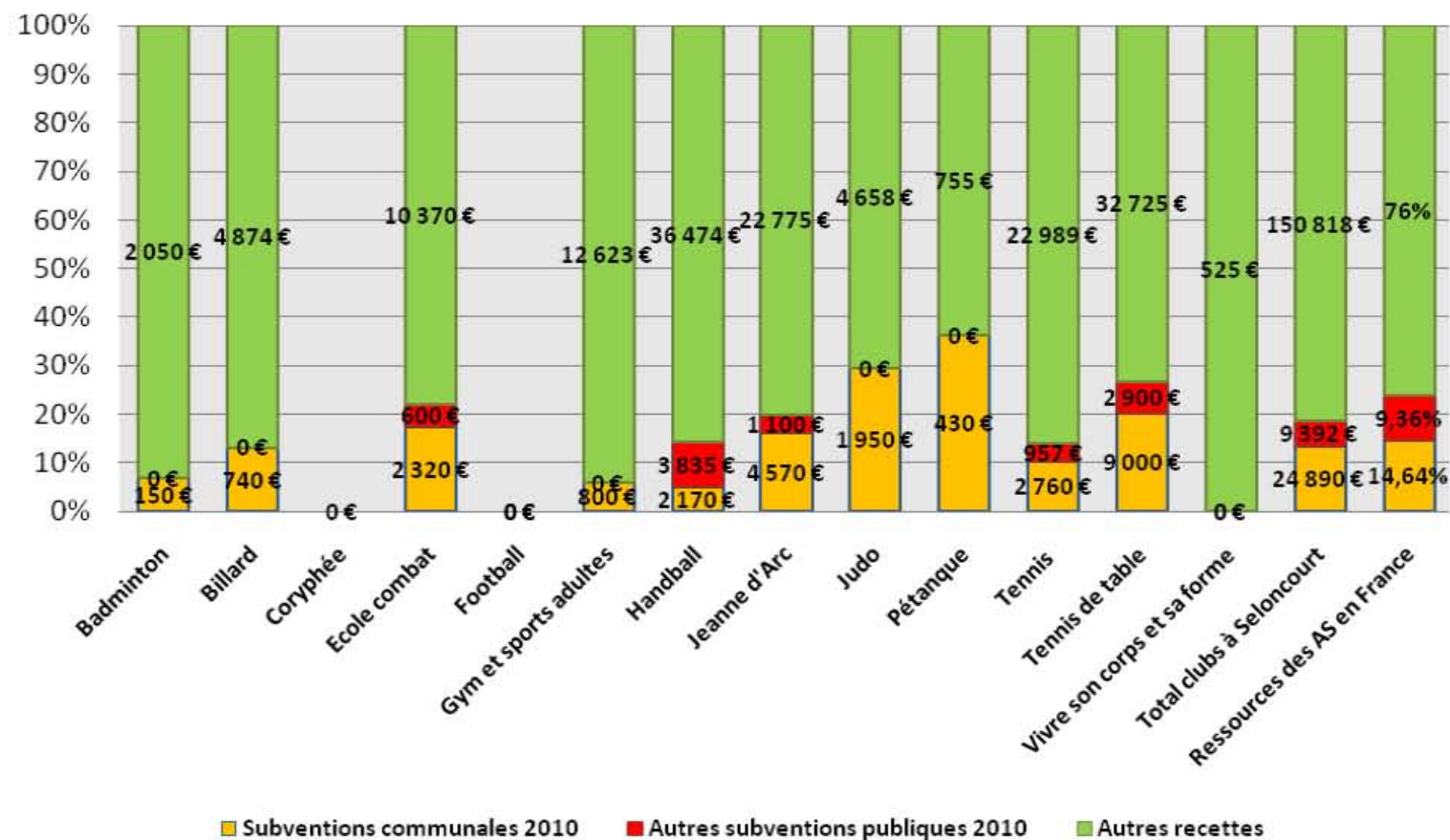
⇒ **Autres activités**

Des sorties ski de fond, cofinancées par le CG25 sont organisées pour certaines classes chaque année. La voile est pratiquée à l'occasion d'un voyage scolaire pour les CM1 tous les ans à Quiberon (Bretagne). Quelques classes participent également à un stage de voile d'une semaine à la base nautique de Brognard (Pays de Montbéliard).

Dans le passé, un cycle pétanque avait été mis en place en collaboration avec le club de pétanque de la ville. Il y a quelques années également, des cycles d'équitation avaient été organisés par une enseignante motivée qui organisait en parallèle des activités pour financer le cycle.

Annexe 28 : Financement AS à Seloncourt

Le financement des associations sportives à Seloncourt



Annexe 29 : Centre-ville de Seloncourt



1 : Gymnase André Boulloche

2 : Courts de tennis

3 : Stade Maurice Foresti

4 : Salle de tennis de table

5 : Mairie

6 : Centre culturel Cyprien Foresti

7 : Salle de billard + mon appartement durant ce stage

8 : École Marcel Levin + restauration scolaire

9 : École Louise Michel

10 : Salle de sport de la Patriote

Annexe 30 : Les installations sportives en France

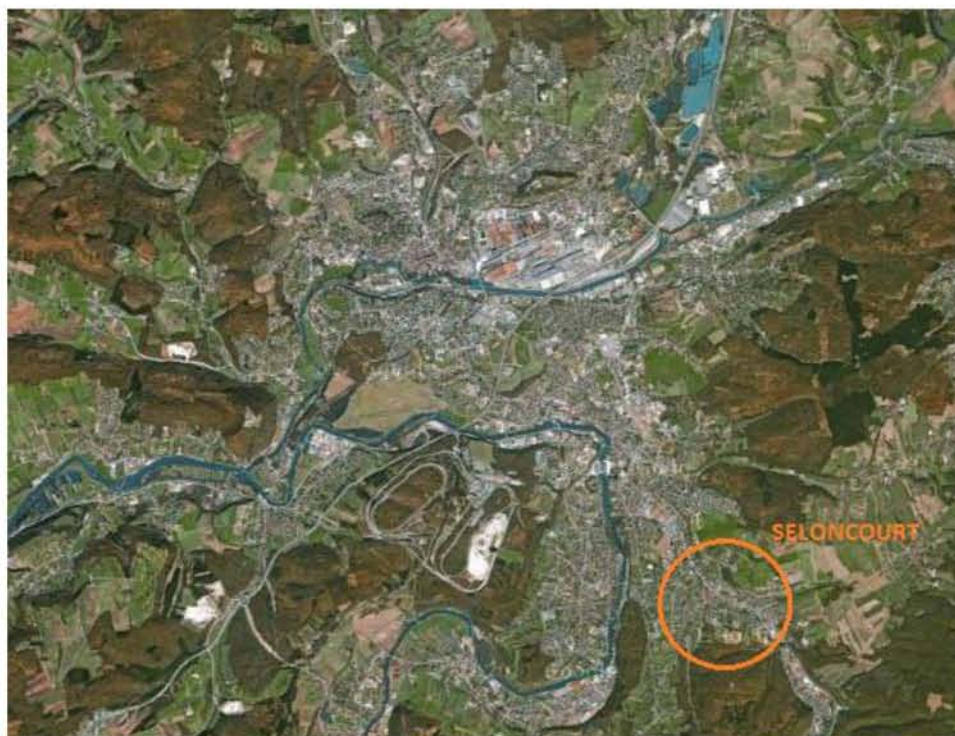
La répartition des installations sportives en France

Les équipements sportifs pour une ville de 5 000 à 10 000 habitants	Nombre moyen d'équipements
Patinoire	0,06
Piscine de plein air	0,22
Piscine couverte	0,46
Piscine mixte	0,11
Tennis couvert	1,42
Tennis de plein air	4,5
Terrain de grands jeux	3,08
Terrain de petits jeux	2,22
Gymnase et halles des sports	2,23
Salle spécialisé	1,8
Salle polyvalente à dominante sportive	0,4
Palais des sports	0,05
Équipement de plein air	0,62

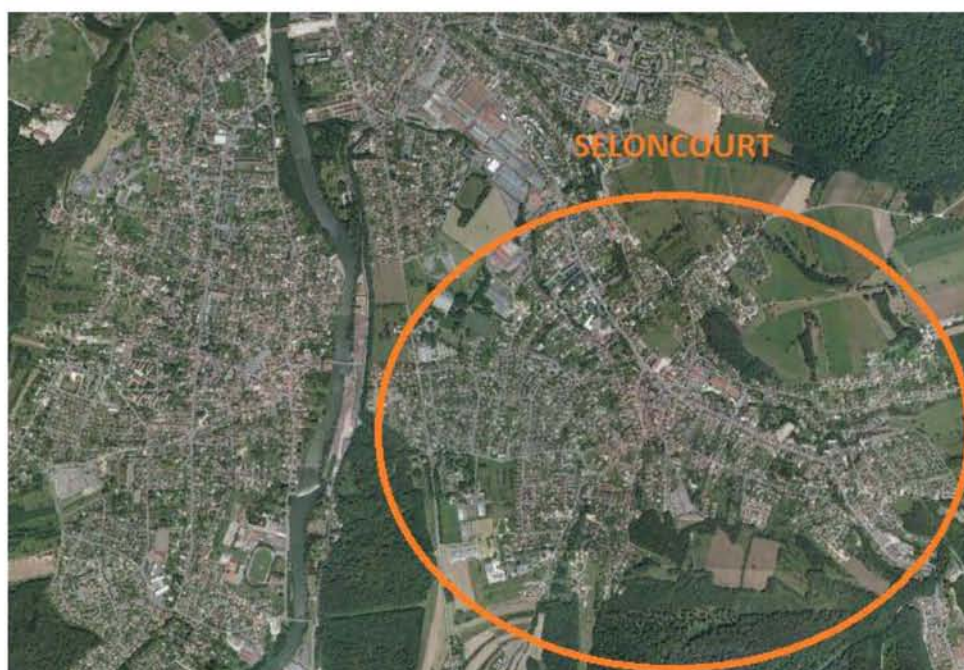
Source : enquête du CNFPT.1997.

Annexe 31 : Situation géographique de Seloncourt

Situation géographique de Seloncourt

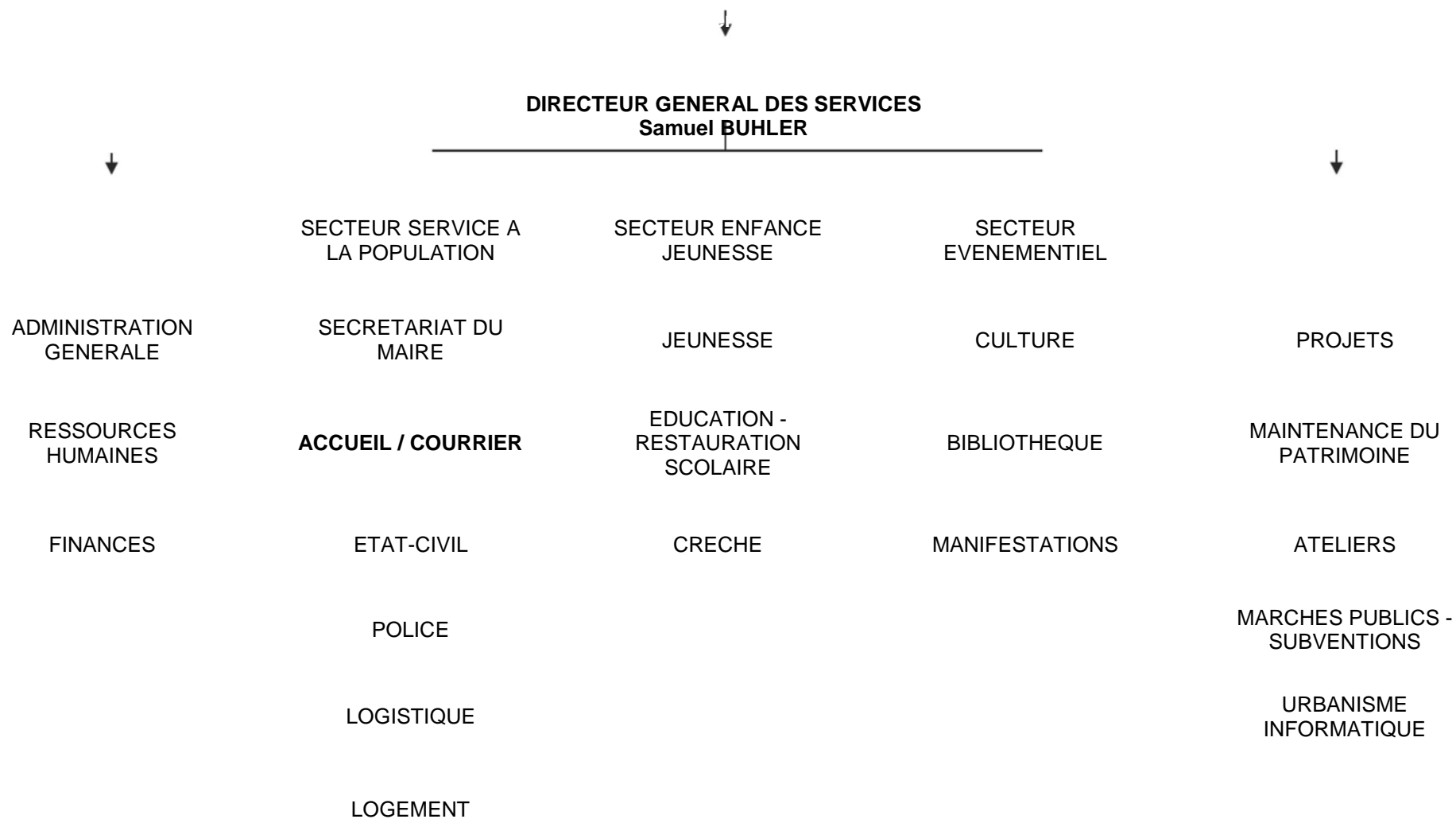


Agglomération de Montbéliard.
Source : google map.2011.



Sud-est de l'agglomération de Montbéliard.
Source : google map.2011.

Annexe 32 : Organisation des services municipaux à Seloncourt





MEMOIRE DE FIN D'ETUDE DE MASTER

Nancy-Université

L'élaboration d'une politique sportive municipale :
Diagnostic initial et perspectives d'évolution pour la commune de Seloncourt (25)

Josselyn MOUROT

Nancy Université UHP

Juin 2011

Politique sportive municipale, diagnostic sportif, organisation sportive, service municipal des sports, projet sportif, stratégie sportive, gouvernance

L'adjointe au sport de Seloncourt a constaté un « *manque de coordination* » entre les acteurs de la scène sportive locale. Pour remédier à ces dysfonctionnements, la municipalité cherche un rôle à jouer dans l'organisation sportive de son territoire. Néanmoins, un certain manque de connaissance et de compréhension de cette organisation rendent la vision nébuleuse et les choix politiques difficiles. Cela explique qu'aucune stratégie sportive n'est été élaborée jusqu'à présent. Or une municipalité ne saurait élaborer une politique sportive sans connaître, au préalable, la situation sportive de son territoire. Une définition précise du contexte permettra d'asseoir le projet sportif sur un socle solide et de lui assurer ainsi cohérence et pérennité. La connaissance des acteurs sportifs locaux et des politiques sportives des collectivités voisines facilitera les éventuelles collaborations.

Cette étude diagnostique a donc pour objectif de rendre compte des caractéristiques et des attentes de tous les acteurs du champ sportif présents localement, ainsi que des relations et interactions qui les unissent. Le but étant de proposer des perspectives d'évolution en adéquation avec les particularités du territoire étudié et permettant de répondre à l'intérêt général de manière efficiente.

Municipal sport politics, sports diagnosis, sports organization, municipal service of sports, sports project, sports strategy, governance

The Deputy Mayor in charge of the sport in Seloncourt noticed a « *lack of coordination* » between the actors of the local sports scene. To remedy these dysfunctions, the municipality looks for a role to play in the sports organization of its territory. Nevertheless, certain lack of knowledge and understanding of this organization return the misty vision and the difficult political choices. It explains that no sports strategy is not been elaborated until now. Now a municipality would not know how to elaborate a sports politics without knowing, beforehand, the sports situation of its territory. A precise definition of the context will allow to sit the sports project on a solid base and to assure him so coherence and perpetuity. The knowledge of the local sports actors and the sports politics of the nearby communities will facilitate the possible collaborations.

This diagnostic study thus has for objective to report characteristics and expectations of all the actors of the local sports field, as well as the relations and the interactions which unite them. The purpose being to propose perspectives of evolution in adequacy with the particularities of the territory studying and allowing to participate to the common wealth in an efficient way.